

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°9

SEPTEMBRE 2019



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.12 Autres comités et missions

Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique - 18/09/2019 - - DEC192418DRH..... p.11

03. L'exercice des activités de recherche

03.03. Appui à la recherche

03.03.04. Prévention et sécurité

Circulaire relative à la mise en œuvre des poursuites pénales par le CNRS - 30/08/2019 - - CIR192121DAJ..... p.14

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens - 23/08/2019 - - DEC192349DR10..... p.24

Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/19/10/LP5 - 23/08/2019 - - DEC192350DR10..... p.26

Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INC/19/10/LP2 - 23/08/2019 - - DEC192352DR10..... p.28

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant nomination de Mme Juliette Uzan, direction des affaires juridiques - 22/08/2019 - - DEC191993DAJ..... p.30

Décision de nomination au grade de chargé de recherche au 1er octobre 2019 - 02/09/2019 - - DEC191792DRH..... p.31

Décision de nomination au grade de directeur de recherche au 1er octobre 2019 - 23/07/2019 - - DEC191827DRH..... p.44

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Nomination de M. Ivan Guillot, directeur et de M. Mikaël Perrut, directeur adjoint de la fédération de recherche FERMI (FR3701) - 19/09/2019 - - DEC192351INC..... p.57

DR02

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Axel Buguin et nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée " Unité physico-chimie Curie - (P.C.C) " - 19/09/2019 - - DEC192333INC..... p.58

Décision portant nomination de Monsieur Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2201 intitulée « Observatoire de Paris » (OBS. PARIS). - 23/09/2019 - - DEC192265INSU..... p.59

Décision portant nomination de Monsieur Claude CATALA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2201 intitulée « Observatoire de Paris » (OBS. PARIS). - 05/09/2019 - - DEC192186INSU..... p.60

DR04

2019

Décision portant cessation de fonctions de Madame Elsa CORTIJO et nomination de Monsieur Philippe BOUSQUET aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée « Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement » (LSCE). - 23/09/2019 - - DEC192188INSU..... p.61

Décision portant modification de la décision DEC192170INSU en date du 6 septembre 2019. - 25/09/2019 - - DEC192447INSU..... p.62

Décision portant cessation de fonctions de Madame Nicole PAPINEAU, Messieurs Jean-Louis DUFRESNE et Philippe BOUSQUET, et nomination de Messieurs Oliver BOUCHER et Martial HAEFFELIN aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL). - 06/09/2019 - - DEC192170INSU..... p.63

DR05

2019

Décision portant nomination de Mme Zaëra Mariaux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE). - 12/06/2019 - - DEC191610DR05..... p.64

Décision portant prorogation de nomination de Monsieur Jean-Hugues FILLION aux fonctions de directeur par intérim et nomination de Monsieur Benoît SEMELIN aux fonctions de directeur par intérim à compter du 1er septembre 2019 de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA). - 25/09/2019 - - DEC192267INSU..... p.66

Décision portant nomination de Monsieur Philippe GRANDCLEMENT aux fonctions de Directeur et de Monsieur Andréas ZECH aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH). - 05/09/2019 - - DEC191919INSU..... p.67

Décision portant nomination de Mme Monia Dridi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP). - 19/06/2019 - - DEC191681DR05..... p.68

Décision portant nomination de Mme Sophie Poydenot d'Oro De Pontonx aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) - 19/06/2019 - - DEC191682DR05..... p.70

Décision portant nomination de Mme Audrey Montes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP). - 12/06/2019 - - DEC191611DR05..... p.72

Décision portant nomination de Mme Farida Djeridi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7186 intitulée « Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative » - 30/01/2019 - - DEC190538DR05..... p.74

DR06

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline Engeldinger, assistante de prévention (AP), au sein de l'UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) - 03/07/2019 - - DEC191824DR06..... p.76

DR07

2019

Décision portant nominations de Mesdames Lucia GURIOLO, Christelle ROSSIN et de Monsieur Jean-Luc BARAY aux fonctions de Directeurs adjoints de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC). - 06/09/2019 - - DEC192162INSU..... p.77

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nesrine OUESLATI, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de

l'UMR5265 intitulée "Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés". - 27/08/2019 - -

DEC192368DR07..... p.78

Décision portant cessation de fonctions de Mme Agnès CREPET, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5223 intitulée "Ingénierie des matériaux Polymères" - 11/07/2019 - - DEC191983DR07..... p.79

Décision portant nomination de M. Mickael Bourgoïn aux fonctions de directeur et de Mme Luminata Danaila aux fonction de directrice adjointe, du groupement de recherche GDR2865 intitulé "

Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence)" - 16/07/2019 - - DEC191902INSIS..... p.80

Décision portant nomination de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon". - 13/06/2019 - - DEC191598DR07..... p.81

Décision portant nominations de Mesdames Andrea FLOSSMANN aux fonctions de Directrice et Karine SELLEGRI aux fonctions de Directrice Adjointe de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP). - 06/09/2019 - - DEC192182INSU..... p.82

DR08

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. François Rigalleau, directeur, de Mme Lydie Bodiou, directrice adjointe, et nomination de Messieurs Frédéric Chauvaud et Thierry Olive, respectivement aux fonctions de directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'USR3565 (MSH Poitiers) - 04/09/2019 - - DEC192036INSHS..... p.83

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chiara Lastraioli, directrice, et nomination de M. Xavier Rodier aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3501 (MSH Val de Loire). - 28/08/2019 - - DEC192030INSHS..... p.84

Décision portant nomination de Monsieur Manuel MOREIRA aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » (OSUC). - 06/09/2019 - - DEC192165INSU..... p.85

DR11

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gwenaëlle Julié assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 07/08/2019 - - DEC192173DR11..... p.86

DR12

2019

Décision portant fin de fonctions de M Marc ROUSSET, chargé de mission - 28/06/2019 - - DEC191669DRE..... p.87

Décision portant nomination de M. Vincent AUDIBERT aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse - 12/09/2019 - - DEC192455DR12..... p.88

DR13

2019

Décision portant nomination de Mme Valérie FLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) - 05/09/2019 - - DEC191994DR13..... p.89

Décision portant nomination de M. David MUNOZ, aux fonctions de responsable de service adjoint du Service Finances Achats et Comptabilité de la délégation régionale Occitanie Est. - 23/09/2019 - - DEC192540DR13..... p.90

DR14

2019

Décision portant nomination de M Michel HASSAN aux fonctions de chargé de mission - 02/09/2019 - - DEC192046DRE..... p.91

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier PLIEZ et nomination de M. Michaël POUZENC directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST) - 23/09/2019 - - DEC191973INSHS.....
p.92

Décision portant nomination de M. Frédéric CAMPS aux fonctions de chargé de mission - 11/09/2019 - - DEC192388DRH..... p.93

Décision portant nomination de Monsieur Jean-François CRETAUX aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée « Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales » (LEGOS). - 06/09/2019 - - DEC192161INSU..... p.95

DR16

2019

Nomination de M. Olivier Lafitte Directeur de l'UMI 3457 à compter du 01/09/2019 en remplacement de M. Emmanuel Giroux - 10/09/2019 - - DEC192271INSMI..... p.96

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur de l'unité UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI) - 22/07/2019 - - DEC191987INS2I..... p.97

Décision portant nominations de Monsieur Andrés ESCALA aux fonctions de Directeur et de Monsieur Gaël CHAUVIN aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte internationale n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA). - 12/09/2019 - - DEC192163INSU..... p.99

DR17

2019

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme PAILLET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS). - 06/09/2019 - - DEC192184INSU..... p.100

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline NICOLLE, assistante de prévention au sein de l'UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - Etho - 12/09/2019 - - DEC192175DR17..... p.101

Décision portant fin de fonctions de Mme Louise-Anne Cariou, chargée de mission - 29/08/2019 - - DEC192054DR17..... p.102

DR18

2019

Décision portant nomination de M. Pierre CHAINAIS en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 28/08/2019 - - DEC192014INS2I..... p.103

DR20

2017

Décision portant nomination de Mme Sophie DEMOLOMBE aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173024DIRE..... p.105

07.02. Décisions - délégations de signature

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC192459DR01..... p.106

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves Surel, directeur de l'UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192432DR01..... p.108

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UMS3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des sciences humaines et sociales (SISHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - - DEC192442DR01..... p.110

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Guedon, directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées (LAMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192444DR01..... p.112

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC192435DR01..... p.114

DR02

2019

Décision modificative portant délégation de signature à M. Michel MORTIER, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2019 - - DEC191146DR02..... p.116

Décision portant délégation de signature à Mme Alejandrina CRISTIA, directrice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2019 - - DEC192463DR02..... p.118

DR04

2019

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu BOILEAU, directeur de l'unité GDR3275 intitulée Calcul, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191896DR04..... p.120

Décision portant délégation de signature à M. Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192026DR04..... p.122

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 01/09/2019 - - DEC192027DR04..... p.124

Décision portant délégation de signature à M. Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/08/2019 - - DEC192040DR04..... p.126

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures - 19/08/2019 - - DEC192041DR04..... p.128

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BOUCKSOM, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/08/2019 - - DEC192069DR04..... p.129

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique - 15/08/2019 - - DEC192070DR04..... p.131

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 01/09/2019 - - DEC192157DR04..... p.133

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/09/2019 - - DEC192158DR04..... p.135

Décision portant délégation de signature à M. Robert VAUTARD, directeur de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192379DR04..... p.137

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace - 01/09/2019 - - DEC192380DR04..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. François DAVID, directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2019 - - DEC192425DR04..... p.141

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 01/08/2019 - - DEC192426DR04..... p.143

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/09/2019 - - DEC192436DR04..... p.145

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification - 23/09/2019 - - DEC192437DR04..... p.147

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Lahrouchi et Mme Noémie Molinié pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage - 01/09/2019 - - DEC192372DR05..... p.149

Décision portant délégation de signature à Mme Marzena Watorek, directrice de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192371DR05..... p.150

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Sèdes, directrice de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2019 - - DEC192433DR05..... p.152

Décision portant délégation de signature à Mme Cécilia Mendes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN) - 01/08/2019 - - DEC192434DR05..... p.154

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Pennec et Mme Dorothée Peitzmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains. - 16/07/2019 - - DEC192053DR05..... p.155

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Jop, directeur de l'unité UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC192356DR05..... p.156

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Montigaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI) - 01/07/2019 - - DEC192361DR05..... p.158

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Samson, directrice de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains (IMAF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2019 - - DEC192057DR05..... p.159

DR07

2019

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023 intitulée LABORATOIRE D' ECOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/09/2019 - - DEC192536DR07..... p.161

Décision portant modification de la décision n° DEC182136DR07 du 19 juillet 2018 portant délégation de signature à M. Christian CARROT, directeur de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères (IMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

11/09/2019 - - DEC192516DR07..... p.163

Décision portant délégation de signature à M. Mickaël BOURGOIN, directeur de l'unité GDR2865 intitulée Turbulence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192451DR07..... p.165

Décision modifiant la décision DEC190270DR07 du 1er janvier 2019, portant délégation de signature à Mme Anne REBOUL, directrice de l'unité UMR5304 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192511DR07..... p.167

Décision portant délégation de signature à Mme Andréa FLOSSMANN, directrice de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de Météorologie Physique (LAMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192453DR07..... p.169

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/09/2019 - - DEC192168DR07..... p.171

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2019 - - DEC192174DR07..... p.173

DR10

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/08/2019 - - DEC192385DR10..... p.175

DR11

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/09/2019 - - DEC192431DR11..... p.177

Décision portant délégation de signature à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2019 - - DEC192370DR11..... p.179

Décision portant délégation de signature à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2019 - - DEC192363DR11..... p.181

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 23/09/2019 - - DEC192533DR11..... p.183

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 27/08/2019 - - DEC192375DR11..... p.185

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille sciences économiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2019 - - DEC192007DR12..... p.187

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine REVERBEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale - 21/03/2019 - - DEC191413DR12..... p.189

DR13

2019

UMR5281 - Délégation de signature M. Denis PESCHE - 16/09/2019 - - DEC192491DR13..... p.191

DR14

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Géraldine Loot, M. Jérôme Chave et Mme Véronique Cassin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB) - 23/09/2019 - - DEC192500DR14..... p.193

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/09/2019 - - DEC192499DR14..... p.194

DR15

2018

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Miraux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB) - 01/10/2018 - - DEC190254DR15..... p.196

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Lastère-Itcaina pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT) - 01/09/2018 - - DEC191094DR15..... p.198

2019

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Devillers, directeur par intérim de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC192276DR15..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. Marc Arnaudon, directeur de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/04/2019 - - DEC192266DR15..... p.202

Décision portant délégation de signature à Mme Guit Sandrine pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) - 01/01/2019 - - DEC191066DR15..... p.204

DR16

2019

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange - 19/07/2019 - - DEC192066DAJ..... p.206

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Pol-Bernard Gossiaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) - 04/09/2019 - - DEC192378DR17..... p.207

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6226 intitulée Institut des

sciences chimiques de Rennes (ISCR) - 28/08/2019 - - DEC192377DR17..... p.209

Décision portant délégation de signature à M. Ginés Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/08/2019 - - DEC192373DR17..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2019 - - DEC192512DR17..... p.212

DR18

2019

délégation de signature à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191956DR18..... p.214

délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 intitulée REseau NAional de Rpe interDisciplinaire (RENARD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191958DR18..... p.216

délégation de signature à M. Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie (RS2E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191960DR18..... p.218

délégation de signature à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives (SCA-Lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191961DR18..... p.220

délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191962DR18..... p.222

délégation de signature à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191963DR18..... p.224

délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192287DR18..... p.226

délégation de signature à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191965DR18..... p.228

délégation de signature à M. Franck DUMEIGNIL, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191966DR18..... p.230

délégation de signature à M. Alain LERNOULD, directeur de l'unité UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192039DR18..... p.232

délégation de signature à M. Patrice WOISEL, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191968DR18..... p.234

délégation de signature à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle (UGSF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191967DR18..... p.236

DR19

2019

Décision portant délégation de signature à M. Fayçal REJIBA, directeur de FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190580DR19..... p.238

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle LANGLOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement - 02/01/2019 - - DEC190581DR19..... p.240

DR20

2019

Décision portant délégation de signature à M. Yves d'Angelo, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2019 - - DEC192179DR20..... p.242

Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Martine Hossaert, directrice adjointe scientifique de l'INEE - 03/09/2019 - - DEC192386DAJ..... p.244

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR14

2019

Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE2037 intitulée : Laboratoire des 2 infinis - Toulouse (L2IT) - 04/09/2019 - - DEC192354IN2P3..... p.245

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision DEC192389DRH modifiant la décision DEC191978DRH portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Sara DIGLIO - 10/09/2019 - - DEC192389DRH..... p.246

Décision DEC192390DRH modifiant la décision DEC191979DRH portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Marcel HEINE - 10/09/2019 - - DEC192390DRH..... p.247

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7597 « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL) - 07/02/2019 - - DEC192405DR01..... p.248

DR05

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2000 intitulée Centre internet et société (CIS) - 03/09/2019 - - DEC192407DR05..... p.249

DR17

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - 27/08/2019 - - DEC192360DR17..... p.250

DR20

2019

Décision portant délégation de pouvoir à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur et à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation - 03/09/2019 - - DEC192362DAJ..... p.251

DECISION 192418DRH

Décision portant composition de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses Instituts,

Le président-directeur général

Vu l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la liste des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ;

décide,

Article 1

Sont nommés membres de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique en qualité de représentants de l'administration :

Membre titulaire : Monsieur le directeur général délégué aux ressources, président, ou sa représentante, Madame Dominique Le Fur, responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris Centre.

Membre suppléant : Madame Katell Hadjadj-Bertholet, responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Paris Centre.

Membre titulaire : Madame Marie-Claire Bertelle, responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris Michel Ange.

Membre suppléant : Madame Hélène Garnier, responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Paris Michel Ange.

CNRS

Service des pensions et accidents du travail

16 rue Alfred Kastler

14050 Caen Cedex 04

T. 02 31 46 25 00

www.cnrs.fr



Membre titulaire : Madame Cécile Ait-Kaci, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Villejuif.

Membre suppléant : Monsieur Laurent Bernard, responsable adjoint du service des ressources humaines de la Délégation Ile-de-France Villejuif.

Membre titulaire : Madame Corinne Quilgars-Kacer, responsable du service développement social de la direction des ressources humaines.

Membre suppléant : Madame Hayla Trabelsi, chargée d'étude au service développement social de la direction des ressources humaines.

Membre titulaire : Madame Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Meudon.

Membre suppléant : Madame Nathalie Royer, responsable du bureau de gestion du personnel de la délégation Ile-de-France Meudon.

Membre titulaire : Madame Virginie Civard, chargée de coordination fonctionnelle de la coordination nationale de médecine de prévention.

Membre suppléant : Madame Isabelle Gouget, responsable formation à la direction déléguée aux cadres supérieurs de la direction des ressources humaines.

En cas d'absence du directeur général délégué aux ressources, Madame Dominique Le Fur préside les travaux de ladite commission.

Article 2

Sont nommés membres de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique en qualité de représentants désignés des organisations syndicales :

Membre titulaire : Madame Véronique Rafin, représentante de l'organisation syndicale SNPTES
Membre suppléant : Madame Christine Mouffle, représentante de l'organisation syndicale SNPTES

Membre titulaire : Madame Yveline Laverret, représentante de l'organisation syndicale SNTRS-CGT

Membre suppléant : Monsieur Patrice Lecomte, représentant de l'organisation syndicale SNTRS-CGT.

Membre titulaire : Madame Nadine Assrir, représentante de l'organisation syndicale SNTRS-CGT
Membre suppléant : Madame Sabine Berry, représentante de l'organisation syndicale SNTRS-CGT

Membre titulaire : Madame Sylvie Leblanc, représentante de l'organisation syndicale SGEN-CFDT

Membre suppléant : Madame Mathilde Niang, représentante de l'organisation syndicale SGEN-CFDT

Membre titulaire : Madame Malika Hemery, représentante de l'organisation syndicale SGEN-CFDT

Membre suppléant : Monsieur Yannick Bourlès, représentant de l'organisation syndicale SGEN-CFDT

Membre titulaire : Madame Janique Guiramand, représentante de l'organisation syndicale SUD-Recherche EPS

Membre suppléant : Monsieur Alain Castera, représentant de l'organisation syndicale SUD-Recherche EPST

Article 3

Le président du comité médical, ou son représentant, et le médecin coordonnateur de la médecine de prévention sont invités de manière permanente à assister aux séances de cette commission.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

18 SEP. 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



CIR192121DAJ

**CIRCULAIRE RELATIVE A
LA MISE EN ŒUVRE
DES POURSUITES PENALES PAR LE CNRS**

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



Table des matières

I- LES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE PENALE.....	3
1. Les infractions	3
a) Les contraventions	3
b) Les délits	3
c) Les crimes	3
2. Le dépôt de plainte	4
a) La plainte simple.....	4
b) La plainte avec constitution de partie civile	4
c) Les autres actes	4
3. La phase d'enquête	4
4. La décision du procureur de la République	5
5. L'information judiciaire.....	5
II- LE DECLENCHEMENT DE POURSUITES PENALES PAR LE CNRS	6
1. Les acteurs compétents : CA - PDG - DAJ - DR	6
a) Le conseil d'administration	6
b) Le président-directeur général.....	6
c) La direction des affaires juridiques	7
d) Les délégués régionaux	7
2. Le rôle de la DAJ	7
a) Saisine de la DAJ	7
b) Suivi par la DAJ	8
c) Choix de l'avocat.....	8
d) Soutien des acteurs impliqués dans la procédure	8
3. Le suivi de la procédure pénale.....	8
a) La constitution du dossier d'infraction et des préjudices subis	8
b) La réparation du préjudice subi	9
c) La représentation à l'audience	9
DISPOSITIONS FINALES	10

Dans le respect des libertés fondamentales, la procédure pénale vise à protéger l'ordre public et à réprimer un acte interdit. Elle permet également la réparation des préjudices subis en conséquence de l'infraction commise.

Les atteintes portées aux agents et aux biens du CNRS nécessitent une vigilance particulière. La protection de leurs intérêts justifie des poursuites pénales à l'encontre des auteurs présumés, identifiés ou non, de ces actes délictueux.

L'objet de la présente circulaire est de rappeler les mesures et la procédure à mettre en œuvre pour que soit mis fin au trouble résultant de l'infraction et que l'établissement obtienne réparation de ses préjudices devant les juridictions compétentes.

I- LES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE PENALE

1. Les infractions

Les infractions sont classées en trois catégories selon le degré de gravité des faits.

a) Les contraventions

Les contraventions sont les infractions les moins graves que la loi punit d'une amende n'excédant pas 3000 €. Elles sont jugées par le tribunal de police qui peut également prononcer des peines privatives ou restrictives de droits et des peines complémentaires (ex : suspension du permis de conduire, interdiction de moyens de paiement, confiscation de biens, obligation de suivre un stage de sensibilisation, etc).

Il s'agit par exemple des violences légères, de la diffamation ou de l'injure non publiques, des dégradations légères, etc.

b) Les délits

Les délits sont les infractions de gravité intermédiaire que la loi punit d'un emprisonnement n'excédant pas 10 ans. Ils sont jugés par le tribunal correctionnel qui peut également prononcer une amende, un travail d'intérêt général ou encore des peines privatives ou restrictives de droits et des peines complémentaires (ex : suspension ou annulation du permis de conduire, confiscation de biens, interdiction d'exercer une activité professionnelle, injonction de soins, retrait d'un droit, etc.).

Il s'agit par exemple d'homicide ou de blessures involontaires, de la mise en danger d'autrui, de violences, du harcèlement moral ou sexuel, de la violation de données personnelles, de la diffamation ou de l'injure publiques, de l'intrusion dans une zone à régime restrictif, du détournement de fonds publics, de la prise illégale d'intérêts, du favoritisme, etc.

c) Les crimes

Les crimes sont les infractions les plus graves que la loi punit de la réclusion criminelle pouvant aller de 10 ans au moins à la perpétuité. Ils sont jugés par la cour d'assises qui peut également prononcer une amende et des peines complémentaires (ex : confiscation d'un objet, fermeture d'établissement, affichage de la décision, etc.).

Il s'agit par exemple d'homicide volontaire, du viol, du trafic de stupéfiant, etc.

2. Le dépôt de plainte

a) La plainte simple

La plainte est l'acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction porte celle-ci à la connaissance du procureur de la République.

Elle peut être déposée auprès du service de police ou de l'unité de gendarmerie du lieu de l'infraction. Afin de faciliter cette démarche, il est possible pour la victime d'une atteinte aux biens ou d'un fait discriminatoire d'effectuer une déclaration en ligne sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, cette déclaration préalable doit ensuite être signée sur place dans un service de police ou une unité de gendarmerie.

Il est essentiel de conserver le PV de dépôt de plainte et le récépissé de déclaration.

La plainte simple peut être adressée par courrier avec accusé de réception au procureur de la République du tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du siège de l'établissement.

Si une infraction est caractérisée, elle peut conduire à l'ouverture d'une enquête. La plainte simple est un préalable obligatoire (sauf infractions de presse) à la plainte avec constitution de partie civile.

b) La plainte avec constitution de partie civile

Une personne qui s'estime lésée par un crime ou un délit peut en portant plainte se constituer partie civile devant un juge d'instruction. Cette plainte a pour effet de déclencher l'ouverture d'une information judiciaire.

Sauf pour les infractions de presse, la plainte avec constitution de partie civile n'est recevable que si une plainte simple a été préalablement déposée et que, soit un délai de trois mois s'est écoulé depuis le dépôt de la plainte simple, soit le procureur de la République a fait connaître (à la suite de sa plainte simple) qu'il n'engagera pas de poursuites (décision de classement sans suite).

c) Les autres actes

La main courante par laquelle une personne, victime ou témoin, souhaite dénoncer des faits qui ne constituent pas nécessairement une infraction pénale à la police ou à la gendarmerie est à distinguer de la plainte en ce qu'elle n'a pas pour effet déclencher l'action publique, aucune enquête n'étant effectuée.

La citation directe est l'acte par lequel la victime d'une contravention ou d'un délit qui dispose de suffisamment d'éléments de preuve contre l'auteur présumé le convoque devant le tribunal compétent sans déposer une plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. Celle-ci lui sera remise par un huissier de justice.

3. La phase d'enquête

Les officiers de police judiciaire et, sous leur contrôle, les agents de police judiciaire procèdent à l'enquête préliminaire sur instruction du procureur ou d'office.

La police judiciaire est chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs sous l'autorité de l'institution judiciaire.

Dans ce cadre, la police judiciaire est investie de pouvoirs d'investigation importants. Elle peut requérir la communication d'informations ou de documents, effectuer des perquisitions dans les laboratoires, des visites domiciliaires et des saisies de pièces ou de biens. Elle peut convoquer et auditionner des agents en tant que témoin et organiser des confrontations. Elle peut auditionner librement un agent mis en cause ou le placer en garde à vue s'il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'il a commis un crime ou un délit.

Le CNRS et ses agents doivent répondre sans délai aux réquisitions de la police.

La police judiciaire rend compte de l'enquête au procureur de la République afin qu'il prenne une décision sur la suite à donner.

4. La décision du procureur de la République

En vertu du principe de l'opportunité des poursuites, le procureur de la République décide des suites à donner à l'enquête :

- Classer la plainte sans suite : le procureur décide de ne pas poursuivre l'enquête (par exemple, si l'auteur ne peut être identifié, l'infraction n'est pas caractérisée, etc.). Le plaignant en est généralement informé par avis motivé et peut former un recours contre cette décision auprès du procureur général.
- Engager des poursuites : lorsque les faits sont constitués et que l'auteur est identifié, le procureur de la République peut convoquer la personne mise en cause devant le tribunal compétent. En matière délictuelle, si l'auteur reconnaît avoir commis les faits qui lui sont reprochés, le procureur de la République peut éventuellement lui proposer une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, aussi appelée plaider-coupable.
- Mettre en œuvre une procédure alternative aux poursuites : ce peut être un rappel à la loi, une obligation de régulariser la situation ou de réparer le dommage, une médiation ou encore une composition pénale.
- Ouvrir une information judiciaire : le procureur saisit un juge d'instruction pour enquêter sur les faits. L'information judiciaire est obligatoire en matière de crime et facultative en matière de délit lorsque l'affaire est complexe ou nécessite des investigations supplémentaires.

5. L'information judiciaire

Une information judiciaire peut être ouverte par décision du procureur de la République ou lorsque la victime dépose une plainte avec constitution de partie civile.

Le juge d'instruction procède à tous les actes d'information qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité. Il instruit à charge et à décharge. Il peut se transporter sur les lieux, procéder à des perquisitions, des interrogatoires et des confrontations ou encore auditionner des témoins. La police judiciaire peut effectuer ces actes sur commission rogatoire.

Le juge d'instruction peut mettre en examen une personne à l'encontre de laquelle il existe des indices graves ou concordants. La personne qui n'est pas mise en examen mais contre laquelle il existe des indices rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission d'une infraction sera entendue comme témoin assisté.

A l'issue de l'instruction, il peut rendre une ordonnance de non-lieu ou décider de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises.

II- LE DECLENCHEMENT DE POURSUITES PENALES PAR LE CNRS

1. Les acteurs compétents : CA - PDG - DAJ - DR

Seules les personnes qui ont reçu compétence peuvent engager une action pénale au nom et pour le compte du CNRS.

Les directeurs d'unité et les agents n'ont pas cette compétence.

Le décret organique¹ du CNRS et les délégations de pouvoirs et de signature consenties organisent la compétence des différents acteurs du CNRS pour engager une action pénale.

a) Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du CNRS délibère notamment sur « *Les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats de recherche passés avec des organismes étrangers* »².

Une plainte contre un agent du CNRS ne peut être déposée sans l'accord préalable du conseil d'administration, sauf en matière d'infractions de presse et d'atteinte aux biens de l'établissement.

b) Le président-directeur général

En matière pénale, le conseil d'administration a délégué son pouvoir au président-directeur général concernant :

- « - *L'exercice des actions en justice contre les personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS ;*
- *L'exercice des actions pénales dirigées contre les agents du CNRS en matière d'infractions de presse et d'atteinte aux biens commises à l'encontre de l'Etablissement ;*
- *L'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;*
- *L'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;*
- *La défense du CNRS devant l'ensemble des juridictions* »³.

Cette compétence relève exclusivement du PDG. En matière pénale, il a délégué sa signature à la direction des affaires juridiques et aux délégués régionaux.

¹ Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS.

² Art. 5-12° du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS.

³ Délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS.

c) La direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques (DAJ) a reçu délégation de signature du président-directeur général concernant l'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes morales et les personnes physiques ne relevant pas du CNRS (sauf infractions de presse) et à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

En cas d'infractions de presse dont l'auteur présumé est un agent du CNRS, la DAJ est compétente pour déposer une plainte à son encontre.

La plainte avec constitution de partie civile et la citation directe relèvent de la compétence exclusive de la DAJ.

d) Les délégués régionaux

Les délégués régionaux ont reçu délégation de signature du président-directeur général pour les dépôts de plainte simple contre X ou les personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, concernant les atteintes portées aux biens matériels et immatériels du CNRS.

Les délégués régionaux ne sont donc pas compétents pour :

- déposer une plainte contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS ;
- déposer une plainte avec constitution de partie civile ;
- effectuer une citation directe.

2. Les missions de la DAJ

a) Saisine de la DAJ

La DAJ doit être saisie avant tout déclenchement d'une action pénale. Aucun dépôt de plainte ne peut être introduit sans son accord préalable, sauf lorsque l'urgence ne permet pas une consultation en amont.

C'est en lien avec les structures et les services concernés et après examen des éléments de fait et de droit, que la DAJ apprécie l'action judiciaire la mieux adaptée à la préservation et la défense des intérêts de ses agents et de l'établissement.

La nécessité de déclencher des poursuites pénales s'apprécie en fonction de la nature et la gravité de l'infraction, des enjeux de sécurité (ZRR, données confidentielles ou classifiées, données sensibles ou personnelles, etc.), de l'identification ou non de l'auteur présumé, du montant du préjudice subi, etc.

Lorsque la DAJ a donné son accord au dépôt d'une plainte par le service compétent, le procès-verbal et le récépissé doivent lui être communiqués.

L'instruction des actions en justice ayant trait à des atteintes aux biens ainsi qu'à l'image du CNRS est de la compétence exclusive de la DAJ.

Aucun dépôt de plainte au nom du CNRS ne peut être introduit sans l'accord préalable de la DAJ.

b) Suivi par la DAJ

Saisie en amont du déclenchement des poursuites, la DAJ est destinataire des éléments nouveaux du dossier, notamment des documents et communications ayant trait à l'infraction. Elle doit être tenue informée du déroulement des procédures. Cette information est primordiale pour assurer une défense réactive et cohérente des intérêts des agents et de l'établissement.

Dans les affaires complexes ou sensibles, elle est le point de contact des autorités judiciaires.

c) Choix de l'avocat

Selon la nature du dossier, l'assistance d'un avocat peut s'avérer nécessaire ou utile. Elle est parfois obligatoire.

La DAJ dispose de conseils spécialisés dans différents domaines du droit (marché national) et peut décider de leur confier la représentation des intérêts des agents et de l'établissement après évaluation du besoin.

d) Soutien des acteurs impliqués dans la procédure

La DAJ est informée et conseille les agents impliqués dans la procédure sur leur rôle, leurs droits et leurs obligations.

Elle doit être sollicitée pour la préparation ou l'assistance dans certaines opérations (audition, convocation, confrontation, audience, recherche de preuves, témoignage, etc.).

Dans le cas où un agent du CNRS est victime d'une infraction ou fait l'objet de poursuites dans l'exercice de ses fonctions et en dehors de toute faute personnelle de sa part, la DAJ est compétente pour instruire la demande de protection fonctionnelle.

Tout agent convoqué par la police judiciaire ou la gendarmerie doit en informer son directeur d'unité et le délégué régional.

Toute réquisition doit être immédiatement communiquée à la DAJ.

Les convocations et réquisitions revêtent un caractère obligatoire.

3. Le suivi de la procédure pénale

a) La constitution du dossier d'infraction et des préjudices subis

Dès la découverte de l'infraction, il est indispensable de :

- prendre toutes les précautions nécessaires sur le lieu de l'infraction avant l'arrivée des enquêteurs afin de préserver les éléments de preuve (ne rien déplacer, prendre des photos, etc.) ;
- faire un inventaire détaillé des biens volés ou dégradés ;

- faire établir dès que possible des devis pour estimer le coût de remplacement ou de réparation de ces biens ;
- rassembler les factures d'achats desdits biens.

Le délégué régional doit adresser à la DAJ un dossier contenant les éléments suivants :

- la nature et la gravité des faits (vol, dégradation, etc.) et un récit détaillé (lieu, date et heure, avec ou sans effraction, identification des victimes éventuelles, identification de l'auteur présumé, etc.) ;
- les éléments de preuve (par exemple : photographies, constats d'huissiers, rapports, témoins, etc.) ;
- la description du dommage causé au CNRS (type de biens, le CNRS est-il propriétaire, existence d'assurance, évaluation du préjudice matériel et scientifique, etc.).

C'est sur la base du contenu de ce dossier, que la DAJ apprécie, en lien avec les autres entités concernées les suites à donner.

Si une action pénale est décidée, ces éléments pourront être fournis aux autorités judiciaires, soit lors du dépôt de plainte (simple ou avec constitution de partie civile), soit devant le tribunal, afin d'apporter la preuve de la caractérisation de l'infraction et d'établir le préjudice subi.

b) La réparation du préjudice subi

La procédure judiciaire permet à la fois la condamnation de l'auteur de l'infraction et la réparation du préjudice subi lorsque celui-ci est direct, personnel et certain.

Il existe trois types de préjudices :

- le préjudice physique : atteintes à la santé, à l'intégrité physique ou mentale ;
- le préjudice moral : atteintes au bien-être affectif, à l'honneur ou à la réputation ;
- le préjudice matériel : atteintes aux biens ou aux intérêts financiers.

Pour obtenir réparation de son préjudice, le CNRS doit se constituer partie civile soit devant le juge d'instruction s'il est saisi, soit devant le tribunal. L'établissement doit évaluer le montant des préjudices subis et faire une demande chiffrée et justifiée de dommages et intérêts en produisant l'ensemble des éléments concernant le dommage subi (facture, devis, PV d'audit, etc.).

Le montant des dommages et intérêts alloué relève de l'appréciation souveraine du juge.

c) La représentation à l'audience

Le CNRS est représenté à l'audience par la direction des affaires juridiques qui peut, le cas échéant, donner un mandat de représentation à un membre de la délégation régionale.

La défense des intérêts du CNRS peut nécessiter le recours à un avocat spécialisé qui assistera l'établissement.

DISPOSITIONS FINALES

La circulaire n°080001DAJ du 21 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de poursuites pénales par le CNRS est abrogée.

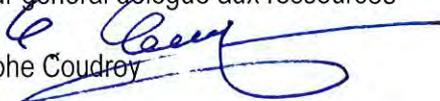
La présente circulaire est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

30 AOUT 2019

Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy





Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Madame Mélanie KREMER en date du 21/11/2018 établi pour la période du 01/12/2018 au 30/11/2019,

DECIDE

Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Mélanie KREMER, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Monsieur Pascal DARBON, représentant du laboratoire
- 3 - Monsieur Arnaud DUCHON, membre expert

Fait à Strasbourg, le 23 août 2019

Signature

Par délégation, le délégué régional,

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC192349DR10

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Madame Mélanie KREMER en date du 21/11/2018 établi pour la période du 01/12/2018 au 30/11/2019,

DECIDE

Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Mélanie KREMER, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Monsieur Pascal DARBON, représentant du laboratoire
- 3 - Monsieur Arnaud DUCHON, membre expert

Fait à ► Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,



Kevin GEIGER



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INSB/19/10/LP5

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP – UPR2357), au titre de la campagne 2019 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Philippe GIEGE - Représentant du laboratoire,
- Monsieur Karl BRILLET - Membre expert,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC192350DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/19/10/LP5

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP – UPR2357), au titre de la campagne 2019 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Philippe GIEGE - Représentant du laboratoire,
- Monsieur Karl BRILLET - Membre expert,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,
Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,


Kevin GEIGER



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INC/19/10/LP2

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M – UMR7361), au titre de la campagne 2019 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Vincent ROUCOULES - Représentant du laboratoire,
- Madame Marjorie SCHMITT - Membre experte,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC192352DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INC/19/10/LP2

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M – UMR7361), au titre de la campagne 2019 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Vincent ROUCOULES - Représentant du laboratoire,
- Madame Marjorie SCHMITT - Membre experte,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,


Kevin GEIGER

DEC191993DAJ

Décision portant nomination de Mme Juliette Uzan, direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition de la directrice des affaires juridiques ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} août 2019, Mme Juliette Uzan, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de responsable adjointe du Pôle « Accords propriété intellectuelle valorisation » de la direction des affaires juridiques.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 AOUT 2019**

Pour le président-directeur
général et par délégation,
le directeur général délégué
aux ressources



Christophe Coudroy



DEC191792DRH

Le Président directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret du 19 janvier 2006 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 12 novembre 2004 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, la proclamation des résultats des jurys d'admission,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - Sont retenus en vue de leur nomination au grade de chargé de recherche de classe normale, les lauréats dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Section	Affectation	DR
DAVIGNON	Olivier	1	UMR7638 PALAISEAU	4
GHIGLIERI	Jacopo	1	UMR6457 NANTES	17
GOUDELIS	Andreas	1	UMR6533 AUBIERE	7
MANEA	Vladimir	1	UMR8608 ORSAY	4
RACINE	Benjamin	1	UMR7346 MARSEILLE	12
SACERDOTI	Sabrina	1	UMR7164 PARIS	1
REPELLIN	Cecile	2	UMR5493 GRENOBLE	11
ROUAULT	Herve	2	UMR7332 MARSEILLE	12
SALA	Filippo	2	UMR7589 PARIS	2
VERNIER	Eric	2	UMR8001 PARIS	2

ZAFEIROPOULOS	Savvas	2	UMR7332	MARSEILLE	12
BIENFAIT	Audrey	3	UMR5672	LYON	7
GLOPPE	Arnaud	3	UMR7504	STRASBOURG	10
POUMIROL	Jean Marie	3	UPR8011	TOULOUSE	14
VIENNOT	Jérémie	3	UPR2940	GRENOBLE	11
GOLDSZTEJN	Gildas	4	UMR8214	ORSAY	4
LEBLANC	Adrien	4	UMR7639	PALAISEAU	4
MINISSALE	Marco	4	UMR7345	MARSEILLE	12
PEAUDECERF	Bruno	4	UMR5589	TOULOUSE	14
WALSCHAERS	Mattia	4	UMR8552	PARIS	2
DMITRIEFF	Serge	5	UMR7592	PARIS	1
HOURLIER-FARGETTE	Aurélie	5	UPR22	STRASBOURG	10
MAZZOLA	Guglielmo	5	UMR7590	PARIS	2
NICOLAS	Alexandre	5	UMR5306	VILLEURBANNE	7
COUTEAU	Geoffroy	6	UMR8243	PARIS	1
DEGUEULE	Thomas	6	UMR5800	TALENCE	15
DOUMANE	Amina	6	UMR5668	LYON	7
KUPAVSKII	Andrei	6	UMR5272	GRENOBLE	11
LAPERDRIX	Pierre	6	UMR9189	VILLENEUVE D ASCQ	18
MARY	Théo	6	UMR7606	PARIS	2



NITU	Vlad Tiberiu	6	UMR5205	VILLEURBANNE	7
RAYMOND	Jean Florent	6	UMR6158	AUBIERE	7
CORMAN	Etienne	7	UMR7503	VANDOEUVRE LES NANCY	6
ESPITIA HOYOS	Nicolas	7	UMR9189	VILLENEUVE D ASCQ	18
FLAMANT	Julien	7	UMR7039	VANDOEUVRE LES NANCY	6
GUEORGUIEV	David	7	UMR7222	PARIS	2
KERIVEN	Nicolas	7	UMR5216	ST MARTIN D HERES	11
MARX	Swann	7	UMR6004	NANTES	17
MAURICE	Pauline	7	UMR7503	VANDOEUVRE LES NANCY	6
OYALLON	Edouard	7	UMR7606	PARIS	2
DELAMARRE	Amaury	8	UMR9001	PALaiseAU	4
ETESSE	Jean	8	UMR7010	VALBONNE	20
MUKHERJEE	Chhandak	8	UMR5218	TALENCE	15
PAVANELLO	Fabio	8	UMR5270	VILLEURBANNE	7
PECQUEUR	Sébastien	8	UMR8520	VILLENEUVE D ASCQ	18
RIGO-MARIANI	Rémy	8	UMR5269	GRENOBLE	11
WIECHA	Peter	8	UPR8001	TOULOUSE	14
BRACH	Stella	9	UMR7649	PALaiseAU	4
GHIDELLI	Matteo	9	UPR3407	VILLETANEUSE	1
GUENOLE	Julien	9	UMR7239	METZ	6
MINIACI	Marco	9	UMR8520	VILLENEUVE D ASCQ	18



BERGER	Julien	10	UMR7356	LA ROCHELLE	8
FORMOSA	Cécile	10	UMR5504	TOULOUSE	14
MACHICOANE	Nathanaël	10	UMR5519	GIERES	11
MARTHELOT	Joel	10	UMR7343	MARSEILLE	12
OUARAS	Karim	10	UMR7647	PALAISEAU	4
RODAT	Sylvain	10	UPR8521	FONT ROMEU ODEILLO V	13
DUCROT	Etienne	11	UMR5031	PESSAC	15
GUERRE	Marc	11	UMR5623	TOULOUSE	14
KRAVETS	Nina	11	UMR5798	TALENCE	15
MERINDOL	Rémi	11	UMR5221	MONTPELLIER	13
VAN ZEE	Nathan	11	UMR7167	PARIS	2
ANTHORE-DALION	Lucile	12	UMR3685	GIF SUR YVETTE	4
DEVILLARD	Marc	12	UMR6226	RENNES	17
PRIETO	Alexis	12	UMR5253	MONTPELLIER	13
SAGET	Tanguy	12	UPR2301	GIF SUR YVETTE	4
DA SILVA	Julio Cesar	13	UPR2940	GRENOBLE	11
LUO	Yun	13	UMR8601	PARIS	1
SOTTMANN	Jonas	13	UMR8234	PARIS	2
THIBAUT	Aubin	13	UMR5254	PAU	15
VACHER	Morgane	13	UMR6230	NANTES	17



AMANIAMPONG	Prince	14	UMR7285	POITIERS	8
BECHU	Solène	14	UMR8180	VERSAILLES	4
ESMIEU	Charlène	14	UPR8241	TOULOUSE	14
GONIDEC	Mathieu	14	UMR5026	PESSAC	15
WILSON	Axel	14	UMR7197	PARIS	2
LILENSTEN	Lola	15	UMR8247	PARIS	2
LOIKO	Pavel	15	UMR6252	CAEN	19
NICOLLET	Clement	15	UMR6502	NANTES	17
PITCHER	Michael	15	UPR3079	ORLEANS	8
VERGER	Louisiane	15	UMR6226	RENNES	17
GOYARD	David	16	UMR5250	GRENOBLE	11
SIMMLER	Charlotte	16	UMR7263	MARSEILLE	12
TEBO	Alison	16	UMR8640	PARIS	2
THINON	Emmanuelle	16	UMR5248	PESSAC	15
FOUVRY	Jean Baptiste	17	UMR7095	PARIS	2
HADID	Lina	17	UMR7648	PALAISEAU	4
LAMBERTS	Astrid	17	UMR7293	NICE	20
LANUSSE	Francois	17	UMR7158	GIF SUR YVETTE	4
MARIN	Frédéric	17	UMR7550	STRASBOURG	10
MAZOYER	Johan	17	UMR8109	MEUDON	5



SAILLENFEST	Melaine	17	UMR8028	PARIS	5
BOULARD	Eglantine	18	UMR7590	PARIS	2
DEBRET	Baptiste	18	UMR7154	PARIS	1
GRALL	Celine	18	UMR7266	LA ROCHELLE	8
GUILBAUD	Romain	18	UMR5563	TOULOUSE	14
LAURENT	Oscar	18	UMR5563	TOULOUSE	14
LUPKER	Maarten	18	UMR7330	AIX EN PROVENCE	12
POLI	Piero	18	UMR5275	GRENOBLE	11
GUEMAS	Virginie	19	UMR3589	TOULOUSE	14
JALON ROJAS	Isabel	19	UMR5805	PESSAC	15
LLOVEL	William	19	UMR6523	PLOUZANE	17
MORGAN KWIATKOWSKI	Lester	19	UMR7159	PARIS	2
PODGLAJEN	Aurélien	19	UMR8539	PALAISEAU	4
RAMPAL	Pierre	19	UMR5001	ST MARTIN D HERES	11
BERGDOLL	Lucie	20	UMR7255	MARSEILLE	12
CHARLIER	Cyril	20	UMR5504	TOULOUSE	14
MUCHOWSKA	Kamila	20	UMR7006	STRASBOURG	10
ROBERT-PAGANIN	Julien	20	UMR144	PARIS	2
SZYDLOWSKI	Nicolas	20	UMR8576	VILLENEUVE D ASCQ	18
TALHAOUI	Ibtissam	20	UMR8200	VILLEJUIF	1
TSAI	Feng Ching	20	UMR168	PARIS	2



WILD	Rebekka	20	UMR5075	GRENOBLE	11
BOUMENDIL (EX LEMAITRE)	Charlene	21	UMR7592	PARIS	1
CLEMENT	Julie	21	UMR9002	MONTPELLIER	13
DELMONT	Tom	21	UMR8030	EVRY	4
DUVEAU	Fabien	21	UMR5239	LYON	7
LALAOUNA	David	21	UPR9002	STRASBOURG	10
MULLER	Heloise	21	UMR3664	PARIS	2
CONDUIT	Paul	22	UMR7592	PARIS	1
DUFOURT	Jérémy	22	UMR5535	MONTPELLIER	13
MORIEL-CARRETERO	María	22	UMR5237	MONTPELLIER	13
PINTO TEIXEIRA SOUSA	Filipe Manuel	22	UMR5547	TOULOUSE	14
SALLE	Jérémy	22	UMR7592	PARIS	1
TOUATI	Sandra	22	UMR7622	PARIS	2
ALLORENT	Guillaume	23	UMR5168	GRENOBLE	11
CORTIJO	Sandra	23	UMR5004	MONTPELLIER	13
REMIGI	Philippe	23	UMR2594	CASTANET TOLOSAN	14
SEANO	Giorgio	24	UMR3347	ORSAY	2
SZELECHOWSKI	Marion	24	UMR5282	TOULOUSE	14
TORRENTE	Angelo	24	UMR5203	MONTPELLIER	13
VION	Anne Clémence	24	UMR6291	NANTES	17



ELEGHEERT	Jonathan	25	UMR5297	BORDEAUX	15
ISINGRINI	Elsa	25	UMR8002	PARIS	1
JACOB	Pierre Yves	25	UMR7291	MARSEILLE	12
LANORE	Frédéric	25	UMR5297	BORDEAUX	15
DEREX	Maxime	26	UMR5314	TOULOUSE	14
KLEIN	Elise Janine	26	UMR8240	PARIS	1
PASQUEREAU	Benjamin	26	UMR5229	BRON	7
VERNET	Marine	26	UMR5292	LYON	7
ZOEFEL	Benedikt	26	UMR5549	TOULOUSE	14
LAGARRIGUE	Frédéric	27	UMR5089	TOULOUSE	14
RODERO	Mathieu	27	UMR8601	PARIS	1
RUA	Rejane	27	UMR7280	MARSEILLE	12
VINCENT-FABERT	Christelle	27	UMR7276	LIMOGES	8
DAUBON	Thomas	28	UMR5095	BORDEAUX	15
FERNANDEZ	Sebastian	28	UMR7275	VALBONNE	20
IRSCH	Kristina	28	UMR7210	PARIS	2
MULEKI SEYA	Pauline	28	UMR5220	VILLEURBANNE	7
PALOQUE	Lucie	28	UPR8241	TOULOUSE	14
ALVERGNE	Alexandra	29	UMR5554	MONTPELLIER	13
CLAVEL	Julien	29	UMR5023	VILLEURBANNE	7



DERSARKISSIAN	Clio	29	UMR5288	TOULOUSE	14
EME	Laura	29	UMR8079	ORSAY	4
GOMES RODRIGUES	Helder	29	UMR7207	PARIS	2
ALMARIO	Juliana	30	UMR5557	VILLEURBANNE	7
GOUNAND	Isabelle	30	UMR7618	PARIS	2
MARC	Odin	30	UMR5563	TOULOUSE	14
MONTADE	Vincent	30	UMR5554	MONTPELLIER	13
SOULAINÉ	Cyprien	30	UMR7327	ORLEANS	8
BALDI	Johnny Samuele	31	UMR5133	LYON	7
BRISSET	Elodie	31	UMR7263	MARSEILLE	12
FOURVEL	Jean Baptiste	31	UMR7269	AIX EN PROVENCE	12
LE CABEC	Adeline	31	UMR5199	PESSAC	15
CICOLANI	Veronica	32	UMR8546	PARIS	2
DELMULLE	Jérémy	32	UPR841	PARIS	5
MEFFRE	Raphaële	32	UMR8167	IVRY SUR SEINE	2
QUERTIER	Cédric	32	UMR8589	VILLEJUIF	1
QUILLIEN	Louise	32	UMR7041	NANTERRE	5
RONIN	Marguerite	32	UMR7041	NANTERRE	5
ROS	Jérôme	32	UMR5554	MONTPELLIER	13
CHOMENTOWSKI	Gabrielle	33	UMR8058	PARIS	5



LAKS	Deborah	33	UMR7366	DIJON	6
MIGNEMI	Niccolò	33	UMR8236	PARIS	1
TATARENKO	Laurent	33	UMR8066	PARIS	2
TIQUET	Romain	33	UMR8171	IVRY SUR SEINE	5
COAVOUX	Maximin	34	UMR5217	GRENOBLE	11
EGURTZEGI MARTINEZ	Ander	34	UMR5478	BAYONNE	15
GUEROIS	Rozenn	34	UMR8135	VILLEJUIF	1
HERMES	Anne	34	UMR7018	PARIS	1
VARNET	Léo	34	UMR8248	PARIS	2
ATTIA	Elodie	35	UMR7297	AIX EN PROVENCE	12
DELVALLEE	Ellen	35	UMR5316	GRENOBLE	11
GRIBENSKI	Fanny	35	UMR9912	PARIS	1
LEPERLIER	Tristan	35	UMR7172	PARIS	1
MARTENS	Johannes	35	UMR8011	PARIS	2
ROQUES	Magali	35	UMR7219	PARIS	1
AL DAHDAH	Marine	36	FRE2023	PARIS	2
DELON	Margot	36	UMR6025	NANTES	17
FEDELE	Dante	36	UMR8025	LILLE	18
MEURET-CAMPFORT	Eve	36	UMR7217	PARIS	5
RICARD	Pascale	36	UMR7318	AIX EN PROVENCE	12



BLANCHARD	Melissa	38	UMR8562	MARSEILLE	12
GABRY-THIENPONT	Séverine	38	UMR7307	AIX EN PROVENCE	12
GORDIEN	Ary	38	UMR8225	PARIS	1
REBUCINI	Gianfranco	38	UMR8177	PARIS	2
GUITARD	Emilie	39	UMR8586	PARIS	5
LEOBAL	Clémence	39	UMR7218	NANTERRE	5
ROBERT	Elodie	39	UMR6554	PLOUZANE	17
BACZKO	Adam	40	UMR7050	PARIS	1
BEAUGRAND	Claire	40	UMR7170	PARIS	2
CHEVALIER	Tom	40	UMR6051	RENNES	17
MASCLET	Camille	40	UMR8209	PARIS	5
BERTUCCI	Charles	41	UMR7641	PALAISEAU	4
COLLOT	Charles	41	UMR8088	CERGY PONTOISE	5
DUERINCKX	Mitia	41	UMR8628	ORSAY	4
DUSSON	Genevieve	41	UMR6623	BESANCON	6
GRIS	Barbara	41	UMR7598	PARIS	2
LEBLE	Thomas	41	UMR8145	PARIS	1



LEHERICY	Luc	41	UMR7351	NICE	20
MARRAKCHI	Amine	41	UMR5669	LYON	7
MATTE BON	Nicolas	41	UMR5208	VILLEURBANNE	7
QIAN	Wei	41	UMR8628	ORSAY	4
RAMASSAMY	Sanjay	41	UMR3681	GIF SUR YVETTE	4
SAUVAGET	Adrien	41	UMR8088	CERGY PONTOISE	5
TANG	Yunqing	41	UMR8628	ORSAY	4
WESOLOWSKI	Benjamin	41	UMR5251	TALENCE	15
ZHANG	Zhiyuan	41	UMR7539	VILLETANEUSE	1
ARBONA	Jean Michel	51	UMR5239	LYON	7
BASTIDE	Paul	51	UMR5149	MONTPELLIER	13
CALATRONI	Luca	51	UMR7271	SOPHIA ANTIPOLIS	20
FERRARI	Ulisse	51	UMR7210	PARIS	2
GILLET	Natacha	51	UMR5182	LYON	7
VAROQUAUX	Nelle	51	UMR5525	LA TRONCHE	11
COHEN	Emmanuel	52	UMR7206	PARIS	2
HANSSON	Sophia	52	UMR5245	TOULOUSE	14
JAOUEN	Klervia	52	UMR5563	TOULOUSE	14
SPITZ	Jerome	52	UMR7372	VILLIERS EN BOIS	8
COINTE	Béatrice	53	UMR9217	PALAISEAU	4



ERMOSHINA	Ksenia	53	UPR2000	PARIS	5
MERLEAU-PONTY	Noémie	53	UMR8156	PARIS	1
MORIN	Olivier	53	UMR8129	PARIS	2
BANCELIN	Stéphane	54	UMR5297	BORDEAUX	15
BARRAL	Jérémie	54	UMR3571	PARIS	5
FEUILLIE	Cécile	54	UMR5248	PESSAC	15
NIKOLAYEV	Denys	54	UMR6164	RENNES	17

ARTICLE 2 - Les affectations mentionnées seront définitivement décidées après consultation des instances d'évaluation.

ARTICLE 3 - Les nominations prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

Le Président directeur général

Antoine PETIT



DEC191827DRH

Le Président directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique,
Vu, le décret du 19 janvier 2006 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,
Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de première classe du Centre national de la recherche scientifique,
Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de deuxième classe du Centre national de la recherche scientifique,
Vu, la proclamation des résultats des jurys d'admission,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Est retenu en vue de sa nomination au grade de directeur de recherche de première classe, le lauréat dont le nom suit :

Nom	Prénom	Section	Affectation	DR
VASSILICOS (*)	John Christos	10	FRE2017 VILLENEUVE D ASCQ	18

ARTICLE 2 - Sont retenus en vue de leur nomination au grade de directeur de recherche de deuxième classe, les lauréats dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Section	Affectation	DR
BIZOUARD	Marie Anne	1	UMR7250 NICE	20
COHEN-TANUGI	Johann	1	UMR5299 MONTPELLIER	13
EL BITAR	Ziad	1	UMR7178 STRASBOURG	10
HAMMACHE	Fairouz	1	UMR8608 ORSAY	4
JURADO APRUZZESE	Beatriz	1	UMR5797 GRADIGNAN	15
MANGIN-BRINET	Mariane	1	UMR5821 GRENOBLE	11

MARGUERON	Jérôme	1	UMR5822	VILLEURBANNE	7
MUANZA	Guy Steve	1	UMR7346	MARSEILLE	12
TERRIER	Régis	1	UMR7164	PARIS	1
ZABI	Alexandre	1	UMR7638	PALAISEAU	4
FALKOWSKI	Adam	2	UMR8627	ORSAY	4
GURAU	Razvan Gheorghe	2	UMR7644	PALAISEAU	4
POLICASTRO	Giuseppe	2	UMR8023	PARIS	2
SEMINARA	Agnese	2	UMR7010	VALBONNE	20
SPEZIALE	Simone	2	UMR7332	MARSEILLE	12
ZDEBOROVA	Lenka	2	UMR3681	GIF SUR YVETTE	4
COTTET	Audrey	3	UMR8023	PARIS	2
JAFFRES	Henri Yves	3	UMR137	PALAISEAU	4
LIMOT	Laurent	3	UMR7504	STRASBOURG	10
MEUNIER	Tristan	3	UPR2940	GRENOBLE	11
OUERGHI	Abdelkarim	3	UMR9001	PALAISEAU	4
TEPPE	Frédéric	3	UMR5221	MONTPELLIER	13
BIZE	Sébastien	4	UMR8630	PARIS	5
BOUCHOULE	Isabelle	4	UMR8501	PALAISEAU	4
LANGE (*)	Christoph	4	UMR7504	STRASBOURG	10
LEONARD	Jérémie	4	UMR7504	STRASBOURG	10
MAIRESSE	Yann	4	UMR5107	TALENCE	15
RIEDEL	Damien	4	UMR8214	ORSAY	4
TRAN	Thi Ngoc Ha	4	UMR8539	PALAISEAU	4



AYARI	Anthony	5	UMR5306	VILLEURBANNE	7
KATAN	Claudine	5	UMR6226	RENNES	17
PODGORSKI	Thomas	5	UMR5588	ST MARTIN D HERES	11
PREVOT	Geoffroy	5	UMR7588	PARIS	2
SCHULL	Guillaume	5	UMR7504	STRASBOURG	10
TALINI (*)	Laurence	5	UMR125	AUBERVILLIERS	5
WAROT-FONROSE	Bénédicte	5	UPR8011	TOULOUSE	14
AMSALEG	Laurent	6	UMR6074	RENNES	17
BOLLIG	Benedikt	6	UMR8643	CACHAN	4
CHAPUY	Guillaume	6	UMR8243	PARIS	1
CONTEJEAN	Evelyne	6	UMR8623	ORSAY	4
D'AMBROSIO	Claudia	6	UMR7161	PALAISEAU	4
GIRAUD	Mathieu	6	UMR9189	VILLENEUVE D ASCQ	18
GOURVES	Laurent	6	UMR7243	PARIS	2
SUTER	Frederic	6	USR6402	VILLEURBANNE	7
COUPE	Pierrick	7	UMR5800	TALENCE	15
DI RENZO	Marco	7	UMR8506	GIF SUR YVETTE	4
FONTAINE	Caroline	7	UMR8643	CACHAN	4
RUFFIER	Franck	7	UMR7287	MARSEILLE	12
TODRI-SANIAL	Aida	7	UMR5506	MONTPELLIER	13
ALMUNEAU	Guilhem	8	UPR8001	TOULOUSE	14
BLANC	Wilfried	8	UMR7010	VALBONNE	20
BOUCHOULE	Sophie	8	UMR9001	PALAISEAU	4



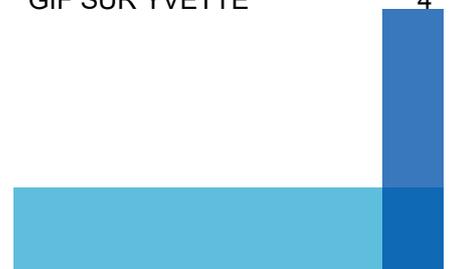
BUTTAY	Cyril	8	UMR5005	ECULLY	7
CRUNTEANU-STANESCU	Aurelian	8	UMR7252	LIMOGES	8
DIAMANTI	Eleni	8	UMR7606	PARIS	2
GRALAK	Boris	8	UMR7249	MARSEILLE	12
GRENIER	Katia	8	UPR8001	TOULOUSE	14
LO BUE	Martino	8	UMR8029	CACHAN	4
ARAMAKI	Mitsuko	9	UMR7061	MARSEILLE	12
BESUELLE	Pierre	9	UMR5521	GRENOBLE	11
LEROY	Valentin	9	UMR7057	PARIS	1
PITHIOUX	Martine	9	UMR7287	MARSEILLE	12
ROYER	Pascale	9	UMR5508	MONTPELLIER	13
BIANCE	Anne Laure	10	UMR5306	VILLEURBANNE	7
CLERGEREAUX	Richard	10	UMR5213	TOULOUSE	14
JORDAN	Peter	10	UPR3346	FUTUROSCOPE	8
LEROY	Eric	10	UMR6144	ST NAZAIRE	17
OTTAVY	Xavier	10	UMR5509	ECULLY	7
PRADERE	Christophe	10	UMR5295	TALENCE	15
TALLAIRE	Alexandre	10	UMR8247	PARIS	2
ABKARIAN	Manouk	11	UMR5048	MONTPELLIER	13
CAILLOL	Sylvain	11	UMR5253	MONTPELLIER	13
DRENCKHAN	Wiebke	11	UPR22	STRASBOURG	10
HIORNS	Roger Clive	11	UMR5254	PAU	15
PONSINET	Virginie	11	UMR5031	PESSAC	15
RESTAGNO	Frédéric	11	UMR8502	ORSAY	4



HANNEDOUCHE	Jérôme	12	UMR8182	ORSAY	4
MARTIN	David	12	UMR5250	GRENOBLE	11
MIESCH	Laurence	12	UMR7177	STRASBOURG	10
PELLEGRIN	Yann	12	UMR6230	NANTES	17
VINCENT	Guillaume	12	UMR8182	ORSAY	4
BALAN	Lavinia	13	UPR3079	ORLEANS	8
COTTE	Marine	13	UMR8220	PARIS	2
COUDERT	François Xavier	13	UMR8247	PARIS	2
PORIEL	Cyril	13	UMR6226	RENNES	17
SLIWA	Michel	13	UMR8516	VILLENEUVE D ASCQ	18
VULLIET	Emmanuelle	13	UMR5280	VILLEURBANNE	7
BAUDRON	Stéphane	14	UMR7140	STRASBOURG	10
HUC	Vincent	14	UMR8182	ORSAY	4
LORIDANT	Stéphane	14	UMR5256	VILLEURBANNE	7
PRELOT	Benedicte	14	UMR5253	MONTPELLIER	13
SOULANTIKA	Aikaterini	14	UMR5215	TOULOUSE	14
SWIATOWSKA	Jolanta	14	UMR8247	PARIS	2
DEZANNEAU	Guilhem	15	UMR8580	GIF SUR YVETTE	4
LE GODEC	Yann	15	UMR7590	PARIS	2
LUDERS	Ulrike	15	UMR6508	CAEN	19
MORNET	Stéphane	15	UMR5026	PESSAC	15
SAUVAGE	Frédéric	15	UMR7314	AMIENS	18
TABERNA	Pierre Louis	15	UMR5085	TOULOUSE	14



ALVAREZ	Karine	16	UMR7257	MARSEILLE	12
BURLINA	Fabienne	16	UMR7203	PARIS	2
FERRAND	Yann	16	UMR5248	PESSAC	15
HEDIGER	Sabine	16	FR2607	GRENOBLE	11
MISLIN	Gaëtan	16	UMR7242	ILLKIRCH	10
REYES (*)	Nicolas	16	UMR5234	BORDEAUX	15
SAINLOS	Matthieu	16	UMR5297	BORDEAUX	15
SENEQUE	Olivier	16	UMR5249	GRENOBLE	11
BOISSIER	Samuel	17	UMR7326	MARSEILLE	12
CLENET	Yann	17	UMR8109	MEUDON	5
FAMAEY	Benoit	17	UMR7550	STRASBOURG	10
LAVRAUD	Benoit	17	UMR5277	TOULOUSE	14
VERGANI	Susanna	17	UMR8111	MEUDON	5
BOUHIFD	Mohamed Ali	18	UMR6524	CLERMONT FERRAND	7
LAGROIX	France	18	UMR7154	PARIS	1
LASSERRE	Cécile	18	UMR5276	VILLEURBANNE	7
MARGERIN	Ludovic	18	UMR5277	TOULOUSE	14
SCHUSTER	Mathieu	18	UMR7516	STRASBOURG	10
TIBERI	Christel	18	UMR5243	MONTPELLIER	13
D'ORTENZIO	Fabrizio	19	UMR7093	VILLEFRANCHE SUR MER	20
DUFOUR	Gaëlle	19	UMR7583	CRETEIL	1
DURAND	Gael	19	UMR5001	ST MARTIN D HERES	11
RIVIERE	Gwendal	19	UMR8539	PALaiseAU	4
ROCHE	Didier	19	UMR8212	GIF SUR YVETTE	4



BEDNAR	Jan	20	UMR5309	LA TRONCHE	11
BERNACCHI	Serena	20	UPR9002	STRASBOURG	10
BLAISE	Mickael	20	UMR9004	MONTPELLIER	13
FILIPOVIC	Milos	20	UMR5095	BORDEAUX	15
LEFORESTIER	Amelie	20	UMR8502	ORSAY	4
LENSINK	Marc	20	UMR8576	VILLENEUVE D ASCQ	18
MORLOT	Cecile	20	UMR5075	GRENOBLE	11
BAUDAT	Frédéric	21	UMR9002	MONTPELLIER	13
BLANC	Guillaume	21	UMR7294	MARSEILLE	12
DE SARIO	Albertina	21	EA7402	MONTPELLIER	13
HEURGUE-HAMARD	Valérie	21	UMR8261	PARIS	2
JULIEN	Eric	21	SNC5105	MONTPELLIER	13
SEITZ	Hervé	21	UMR9002	MONTPELLIER	13
WU	Pei Yun	21	UMR6290	RENNES	17
COHEN	Mickael	22	UMR8226	PARIS	2
COPPEY	Mathieu	22	UMR168	PARIS	2
GOURIER	Christine	22	UMR8023	PARIS	2
MEUNIER	Alice	22	UMR8197	PARIS	2
MISEREY-LENKEI	Stéphanie	22	UMR144	PARIS	2
MOURIKIS	Filippos Andreas	22	SNC17	CRETEIL	1
RODRIGUEZ	Manuel	22	UMR5089	TOULOUSE	14
TIOZZO	Stefano	22	UMR7009	VILLEFRANCHE SUR MER	20

BOTTE	Cyrille	23	UMR5309	LA TRONCHE	11
JOUHET	Juliette	23	UMR5168	GRENOBLE	11
KROUK	Gabriel	23	UMR5004	MONTPELLIER	13
VANDENBUSSCHE	Michiel	23	UMR5667	LYON	7
ZUBIETA	Chloe	23	UMR5168	GRENOBLE	11
BENARD	Giovanni	24	SNC90	BORDEAUX	15
BOSSIS	Guillaume	24	UMR5535	MONTPELLIER	13
HELLMAN PECQUEUR	Claire	24	ERL6001	NANTES	17
MOUNIER	Rémi	24	UMR5310	VILLEURBANNE	7
TAUSZIG-DELAMASURE	Servane	24	UMR5310	VILLEURBANNE	7
BATHELLIER	Brice	25	UMR9197	GIF SUR YVETTE	4
DEVAUX	Jerome	25	SNC9179	MONTPELLIER	13
FRICKER	Desdemona	25	UMR8002	PARIS	1
GOUTEBROZE	Laurence	25	U1270	PARIS	1
MENDOZA	Jorge	25	UPR3212	STRASBOURG	10
PERRIER	Veronique	25	SNC6710	MONTPELLIER	13
BROCHIER	Thomas	26	UMR7289	MARSEILLE	12
JEANSON	Raphael	26	UMR5169	TOULOUSE	14
LE MERRER	Julie	26	UMR7247	NOUZILLY	8
MARS	Franck	26	UMR6004	NANTES	17
WOLFF	Mathieu	26	UMR5287	BORDEAUX	15
ARHEL	Nathalie	27	UMR9004	MONTPELLIER	13
BEIGNON	Anne Sophie	27	SNC47	FONTENAY-AUX-ROSES	4



GISSOT	Mathieu	27	UMR8204	LILLE	18
JONSSON	Friederike	27	SNC5068	PARIS	1
BOUZIER-SORE	Anne Karine	28	UMR5536	BORDEAUX	15
COUTURE	Olivier	28	UMR7587	PARIS	2
GOLZIO	Muriel	28	UMR5089	TOULOUSE	14
LOGEART-AVRAMOGLOU	Delphine	28	UMR7052	PARIS	1
VALABLE	Samuel	28	UMR6030	CAEN	19
CHEVILLON	Christine	29	UMR5290	MONTPELLIER	13
DOUTRELANT	Claire	29	UMR5175	MONTPELLIER	13
KAISER	Laure	29	UMR9191	GIF SUR YVETTE	4
LION	Sébastien	29	UMR5175	MONTPELLIER	13
SMADJA	Carole	29	UMR5554	MONTPELLIER	13
CUCHEROUSSET	Julien	30	UMR5174	TOULOUSE	14
IMFELD	Gwenaël	30	UMR7517	STRASBOURG	10
PUIJALON	Anne Sara	30	UMR5023	VILLEURBANNE	7
VIOLLE	Cyrille	30	UMR5175	MONTPELLIER	13
BALZEAU	Antoine	31	UMR7194	PARIS	2
BRIDAULT	Anne	31	UMR7041	NANTERRE	5
HERRSCHER	Estelle	31	UMR7269	AIX EN PROVENCE	12
MANEN	Claire	31	UMR5608	TOULOUSE	14
ARBACH	Mounir	32	UMR5133	LYON	7
DABAS	Michel	32	UMR8546	PARIS	2



DUPONT	Anne Laurence	32	USR3224	PARIS	2
LIPPERT	Sandra	32	UMR5140	MONTPELLIER	13
TEREYGEOL	Florian	32	UMR5060	PESSAC	15
WAKSMAN	Sylvie Yona	32	UMR5138	LYON	7
AYMES	Marc	33	UMR8032	PARIS	2
CHIFFOLEAU	Sylvie	33	UMR5190	LYON	7
MANDRESSI	Rafael	33	UMR8560	PARIS	2
MERVIN	Sabrina	33	UMR8216	PARIS	2
CRISTIA	Alejandrina	34	UMR8554	PARIS	2
DUFOUR	Sophie	34	UMR7309	AIX EN PROVENCE	12
LAHROUCHI	Mohamed	34	UMR7023	ST DENIS	5
RILLY	Claude	34	UMR8135	VILLEJUIF	1
VALLEE	Nathalie	34	UMR5216	ST MARTIN D HERES	11
FREGA	Roberto	35	USR3130	BERLIN	16
LASSEGUE	Jean	35	UMR8131	PARIS	2
TOURNY	Olivier	35	UMR7307	AIX EN PROVENCE	12
WOERTHER	Frédérique	35	UMR8230	VILLEJUIF	1
LEROUGE	Loic	36	UMR5114	PESSAC	15
MERCIER	Delphine	36	UMR7317	AIX EN PROVENCE	12
MICHON	Sébastien	36	UMR7363	STRASBOURG	10
BOGOMOLNAIA (*)	Anna	37	UMR8174	PARIS	5
CAMACHO PEREZ	Maria Del Carmen	37	UMR8545	PARIS	2



HILL	Brian	37	UMR2959	JOUY EN JOSAS	4
MILLOCK	Katrin	37	UMR8545	PARIS	2
PRAT	Julien	37	UMR9194	PALAISEAU	4
BAUSSANT	Michele	38	UMR7220	NANTERRE	5
HERROU	Adeline	38	UMR7186	NANTERRE	5
LE MENESTREL	Sara	38	UMR8168	PARIS	2
RIVOAL	Isabelle	38	UMR7186	NANTERRE	5
BECKER	Melanie	39	UMR7266	LA ROCHELLE	8
DAUDE	Eric	39	UMR6266	MONT ST AIGNAN	19
GODET	Laurent	39	UMR6554	PLOUZANE	17
LACROIX	Thomas	39	USR3129	OXFORD OX2 6SE	16
BERENI	Laure	40	UMR8097	PARIS	2
BERGERON	Henri	40	UMR7116	PARIS	1
DIDIER	Emmanuel	40	UMR8097	PARIS	2
TAWA LAMA-REWAL	Stéphanie	40	UMR8564	PARIS	2
BERGER (**)	Pierre	41	UMR7586	PARIS	2
BORDENAVE (**)	Charles	41	UMR7373	MARSEILLE	12
ERVEDOZA (**)	Sylvain	41	UMR5251	TALENCE	15
KASSEL (**)	Fanny	41	ERL9216	BURES SUR YVETTE	4
MOREL (**)	Sophie	41	UMR5669	LYON	7
RAMARE (**)	Olivier	41	UMR7373	MARSEILLE	12
VARGAS (**)	Vincent	41	UMR7539	VILLETANEUSE	1



BOUDJAABA	Favrice	50	UMR8558	PARIS	2
CRAUSTE	Fabien	51	UMR5251	TALENCE	15
IORGA	Bogdan	51	UPR2301	GIF SUR YVETTE	4
JONIC	Slavica	51	UMR7590	PARIS	2
BANKS	William	52	UMR5199	PESSAC	15
CHARPENTIER	Isabelle	52	UMR7357	ILLKIRCH	10
GEORGES	Jean Yves	52	UMR7178	STRASBOURG	10
GLATRON	Sandrine	52	UMR7367	STRASBOURG	10
LABILLE	Jerome	52	UMR7330	AIX EN PROVENCE	12
MARRINER	Nick	52	UMR6249	BESANCON	6
BENAMOZIG	Daniel	53	UMR7116	PARIS	1
LORINI	Emiliano	53	UMR5505	TOULOUSE	14
MARIS	Virginie	53	UMR5175	MONTPELLIER	13
PITROU	Perig	53	UMR7130	PARIS	2
BANCAUD	Aurelien	54	UPR8001	TOULOUSE	14
BENSAMOUN	Sabine	54	UMR7338	COMPIEGNE	18
FRANCIUS	Gregory	54	UMR7564	VILLERS LES NANCY	6
GENNISSON	Jean Luc	54	UMR8081	ORSAY	4
TRESSET	Guillaume	54	UMR8502	ORSAY	4



ARTICLE 3 - Les affectations mentionnées pour les lauréats qui n'avaient pas déjà la qualité de chargé de recherche d'un établissement public à caractère scientifique et technologique (*) ou effectuant une mobilité (**) seront définitivement décidées après consultation des instances d'évaluation.

ARTICLE 4 - Les nominations prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Le Président directeur général

Antoine PETIT



DEC192351INC

Nomination de M. Ivan Guillot et de M. Mikaël Perrut aux fonctions de directeur et directeur adjoint de la Fédération de recherche n° 3701 intitulée "Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France (FERMI)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la fédération de recherche n°3701 intitulée Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France (FERMI) et nommant M. Yannick Champion, directeur de cette unité ;

Vu la décision DR183037INC du 28 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Frédéric Prima et de M. François Willaime et nominations par intérim de M. Ivan Guillot et de M. Mikaël Perrut respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint de la Fédération de recherche n° 3701 intitulée "Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France (FERMI)"

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ivan Guillot, professeur des universités à l'université Paris-Est Créteil et M. Mikaël Perrut, ingénieur à l'ONERA, sont nommés de plein exercice, respectivement directeur et directeur adjoint de la fédération de recherche intitulée « Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France (FERMI) » n° 3701 du 1^{er} juillet 2019 jusqu'à la fin du mandat en cours de la fédération.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192333INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Axel Buguin et nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée " Unité physico-chimie Curie - (P.C.C) "

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée " Unité physico-chimie Curie - (P.C.C) "et nommant M. Axel Buguin, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du(des) partenaire(s) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Axel Buguin, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 9 septembre 2019.

II. A compter de cette même date, M. Pascal Hersen, directeur de recherche 2^{ème} classe affecté à l'UMR168, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192265INSU

Décision portant nomination de Monsieur Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2201 intitulée « Observatoire de Paris » (OBS. PARIS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 octobre 2015 portant nomination de M. Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur général de l'Observatoire de Paris ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2201 intitulée « Observatoire de Paris » (OBS. PARIS) ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Goulwenn LETOURNEUX, Attaché d'administration de la recherche à l'Observatoire de Paris, est nommé aux fonctions de Directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée et ce, à compter du 1^{er} août 2019 jusqu'au 13 mars 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 SEP. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192186INSU

Décision portant nomination de Monsieur Claude CATALA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2201 intitulée « Observatoire de Paris » (OBS. PARIS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2201 intitulée « Observatoire de Paris » (OBS. PARIS) et nommant Monsieur Claude CATALA directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} Août 2019, Monsieur Claude CATALA Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé Directeur de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181905DGDS portant notamment renouvellement de l'UMS2201.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

0 5 SEP. 2019



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC192188INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Elsa CORTIJO et nomination de Monsieur Philippe BOUSQUET aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée « Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement » (LSCE).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée « Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement » (LSCE) et nommant Madame Elsa CORTIJO directrice ;

Vu l'accord des tutelles;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Elsa CORTIJO, Directrice de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Philippe BOUSQUET, Professeur des Universités à l'Université Versailles Saint-Quentin, est nommé Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 SEP. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192447INSU

Décision portant modification de la décision DEC192170INSU en date du 6 septembre 2019.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL) ;

Vu la décision DEC192170INSU en date du 6 septembre 2019 portant cessation de fonctions de Madame Nicole PAPINEAU, Messieurs Jean-Louis DUFRESNE et Philippe BOUSQUET, et nomination de Messieurs Oliver BOUCHER et Martial HAEFFELIN aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL). ;

Vu le compte-rendu du conseil des tutelles ;

Vu le compte-rendu de l'Assemblée Générale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DEC192170INSU est modifié comme suit :

I. A compter du 1^{er} septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Nicole PAPINEAU, et de Messieurs Jean-Louis DUFRESNE et Philippe BOUSQUET, directeurs adjoints de la fédération de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Olivier BOUCHER, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS et Monsieur Martial HAEFFELIN, Ingénieur de Recherche hors classe au CNRS sont nommés directeurs adjoints par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 SEP. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC192170INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Nicole PAPINEAU, Messieurs Jean-Louis DUFRESNE et Philippe BOUSQUET, et nomination de Messieurs Oliver BOUCHER et Martial HAEFFELIN aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL) ;

Vu le compte-rendu du conseil des tutelles ;

Vu le compte-rendu de l'Assemblée Générale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Nicole PAPINEAU, et de Messieurs Jean-Louis DUFRESNE et Philippe BOUSQUET Monsieur Hervé LE TREUT, directeurs adjoints de la fédération de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Oliver BOUCHER, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS et Monsieur Martial HAEFFELIN, Ingénieur de Recherche hors classe au CNRS sont nommés directeurs adjoints par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

0 6 SEP. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC191610DR05

Décision portant nomination de Mme Zaëra Mariaux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique dont la directrice est Mme Corinne Gaudart-Dion ;

Vu l'avis en conseil de laboratoire de l'UMR 3320 en date du 19/09/17 ;

Considérant que Mme Zaëra Mariaux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 avril (1^{ère} session) et du 13 au 15 mai 2019 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Zaëra Mariaux, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°3320 intitulée LISE, à compter du 16 mai 2019.

Mme Zaëra Mariaux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Zaëra Mariaux est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 juin 2019

La directrice de l'unité
Corinne Gaudart-Dion

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de l'administrateur général du CNAM
(ou de son délégué)



DEC192267INSU

Décision portant prorogation de nomination de Monsieur Jean-Hugues FILLION aux fonctions de directeur par intérim et nomination de Monsieur Benoît SEMELIN aux fonctions de directeur par intérim à compter du 1^{er} septembre 2019 de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu les avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Hugues FILLION, Professeur des universités 1^{ère} classe à l'Université Sorbonne Université, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour une durée d'un (1) mois à compter du 01/08/2019.

Article 2

A compter du 1^{er} septembre 2019, Monsieur Benoît SEMELIN, Professeur des universités 2^{ème} classe à l'Université Sorbonne Université, est nommé aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31/01/2020.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 SEP. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC191919INSU

Décision portant nomination de Monsieur Philippe GRANDCLEMENT aux fonctions de Directeur et de Monsieur Andréas ZECH aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH);

Vu les avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2019, Monsieur Philippe GRANDCLEMENT, chargé de recherche au CNRS est nommé directeur et Monsieur Andreas ZECH, Maître de conférences à l'Observatoire de Paris est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8102.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 SEP. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC191681DR05

Décision portant nomination de Mme Monia Dridi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant la prolongation de l'unité mixte de recherche n°8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent dont le directeur est M. Christian Delage ;

Vu l'avis en conseil de laboratoire de l'UMR 8244 en date du 11/09/2018 ;

Considérant que Mme Monia Dridi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 avril (1^{ère} session) et du 13 au 15 mai 2019 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Monia Dridi, assistante ingénieur CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°8244 intitulée IHTP, à compter du 16 mai 2019.

Mme Monia Dridi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Monia Dridi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 juin 2019

Le directeur de l'unité
Christian Delage

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la présidente de l'Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis (ou de son délégataire)



DEC191682DR05

Décision portant nomination de Mme Sophie Poydenot d'Oro De Pontonx aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant la prolongation de l'unité mixte de recherche n°7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus dont le directeur est M. Frédéric Isel ;

Vu l'avis en conseil de laboratoire de l'UMR 7114 en date du 17/06/2019 ;

Considérant que Mme Sophie Poydenot d'Oro De Pontonx a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 avril (1^{ère} session) et du 13 au 15 mai 2019 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie Poydenot d'Oro De Pontonx, Ingénieur d'études CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°7114 intitulée MoDyCo, à compter du 16 mai 2019.

Mme Sophie Poydenot d'Oro De Pontonx exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie Poydenot d'Oro De Pontonx est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 juin 2019

Le directeur de l'unité
Frédéric Isel

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégué)



DEC191611DR05

Décision portant nomination de Mme Audrey Montes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant la prolongation de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique dont le directeur est M. Olivier Le Noe ;

Vu l'avis en conseil de laboratoire de l'UMR 7220 prévu en date du 08/07/2019 ;

Considérant que Mme Audrey Montes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 avril (1^{ère} session) et du 13 au 15 mai 2019 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Audrey Montes, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°7220 intitulée ISP, à compter du 16 mai 2019.

Mme Audrey Montes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey Montes est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 juin 2019

Le directeur de l'unité
Olivier Le Noe

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégué)



DEC190538DR05

Décision portant nomination de Mme Farida Djeridi aux fonctions **d'**assistante de prévention au sein de **l'UMR7186** intitulée « Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité mixte n° 7186 intitulée « Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative » et nommant M. Baptiste Buob en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7186 en date du 22/01/2019 ;

Considérant que Mme Farida Djeridi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 octobre (1^{ère} session) et du 7 au 9 novembre 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Farida Djeridi est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7186 intitulée « Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative », à compter du 1^{er} décembre 2018.

Mme Farida Djeridi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Farida Djeridi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2019

Le directeur de l'UMR 7186
Baptiste Djeridi

Visa du délégué régional
Ile-de-France Meudon du CNRS

Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégataire)

DEC191824DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline Engeldinger, assistante de prévention (AP), au sein de l'UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180392DR06 du 9 mars 2018 portant nomination de Mme Céline Engeldinger aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Céline Engeldinger, dans l'UMR7053, à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 3 juillet 2019

Le Directeur de l'unité
Philippe Gros

Visa de la déléguée régionale du CNRS, par intérim
Jocelyne Dias

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt



DEC192162INSU

Décision portant nominations de Mesdames Lucia GURIOLO, Christelle ROSSIN et de Monsieur Jean-Luc BARAY aux fonctions de Directeurs adjoints de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC162790DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC) et nommant M. Patrick BACHELERY directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC191234INSU en date du 22 mai 2019 portant nominations de Mesdames Lucia GURIOLO, Christelle ROSSIN et de Monsieur Jean-Luc BARAY aux fonctions de Directeurs adjoints de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC) ;

Vu les avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu le procès-verbal du conseil de l'unité mixte de service susvisée en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2019, Madame Lucia GURIOLO physicienne 2^{ème} classe à l'Université Clermont Auvergne, Madame Christelle ROSSIN ingénieur de recherche au CNRS et Monsieur Jean-Luc BARAY physicien adjoint de classe normale au sein de l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand, sont nommés Directeurs adjoints de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC162790DGDS portant notamment renouvellement de l'UMS833.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 SEP. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192368DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nesrine OUESLATI, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR5265 intitulée "Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés"

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC161017DR07** du 01/01/2016 portant nomination de **Mme Nesrine OUESLATI** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **Mme Nesrine OUESLATI**, dans l'unité du CNRS, l'**UMR5265 intitulée "Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés"** à compter du 01/06/2019

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27/08/2019

Le directeur de l'unité

Visa du président
de l'Ecole Supérieure de
Chimie Physique Electronique de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



DEC191983DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Agnès CREPET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR5223 intitulée "Ingénierie des matériaux Polymères"

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC160994DR07** du 19 mai 2016 portant nomination de **Mme Agnès CREPET** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **Mme Agnès CREPET**, dans l'unité du CNRS, **l'UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères »** à compter du **01/09/2019**.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 11/07/2019

Le directeur de l'unité

Visa du président
de l'Université Claude Bernard Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



DEC191902INSIS

Décision portant nomination de M. Mickael Bourgoïn aux fonctions de directeur et de Mme Luminita Danaila aux fonctions de directrice adjointe, du groupement de recherche GDR2865 intitulé "Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence)".

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé " Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence)";

Vu la décision DEC183253INSIS en date du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Mickael Bourgoïn aux fonctions de directeur par intérim du groupement susvisé ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2019, M. Mickael Bourgoïn, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur et Mme Luminita Danaila, professeur à l'Université de Rouen, est nommée directrice adjointe du groupement de recherche intitulé "Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence)" n° de code 2865 pour la durée fixée dans la décision DEC161232DGDS portant renouvellement du groupement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191598DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon".

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant **Mme Catherine PINEL-HENRYON** directrice de l'UMR5256 intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Frédéric DAPPOZZE le 18 décembre 2018 par APAVE Formation ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Frédéric DAPPOZZE, *ingénieur d'étude*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/12/2018.

Article 2 : Missions¹

M. Frédéric DAPPOZZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Frédéric DAPPOZZE** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 13/06/2019

La directrice d'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC192182INSU

Décision portant nominations de Mesdames Andrea FLOSSMANN aux fonctions de Directrice et Karine SELLEGRI aux fonctions de Directrice Adjointe de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP) ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01/09/2019, Mesdames Andrea FLOSSMANN professeur des universités à l'Université Clermont Auvergne, et Karine SELLEGRI, directrice de recherche au CNRS, sont nommées respectivement Directrice et Directrice Adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR6016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **06 SEP. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192036INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. François Rigalleau, directeur, de Mme Lydie Bodiou, directrice adjointe, et nomination de Messieurs Frédéric Chauvaud et Thierry Olive respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. François Rigalleau, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il est mis fin aux fonctions de Mme Lydie Bodiou, directrice adjointe de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2019.

A compter de cette même date, Messieurs Frédéric Chauvaud, Professeur à l'Université de Poitiers, et Thierry Olive, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés respectivement directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée, jusqu'au 31 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192030INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chiara Lastraioli, directrice, et nomination de M. Xavier Rodier aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL) ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Mme Chiara Lastraioli, directrice de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des sciences de l'homme Val de Loire (MSH VL), démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2019.

A compter de cette même date, M. Xavier Rodier, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée, jusqu'au 31 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 Août 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192165INSU

Décision portant nomination de Monsieur Manuel MOREIRA aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » (OSUC).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2019 portant nomination du directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC171285DGDS en date du 21 décembre 2017 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » (OSUC) ;

Vu le procès-verbal du conseil de l'unité mixte de service susvisée en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2019, Monsieur Manuel MOREIRA, Professeur classe exceptionnelle à l'Université Paris Diderot, est nommé Directeur de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171285DGDS portant notamment renouvellement de l'UMS3116.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 SEP. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT





DEC192173DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gwenaëlle Julié assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160900DR11 du 1^{er} avril 2016 portant nomination de Mme Gwenaëlle Julié aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par Mme Gwenaëlle Julié, dans l'unité du CNRS UPR2940, à compter du 01 septembre 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 07 août 2019

Le directeur de l'unité
Etienne Bustarret

Etienne BUSTARRET
Directeur
Institut NÉEL
CNRS

Visa du délégué régional du CNRS

DEC191669DRE

Décision portant fin de fonctions de M Marc ROUSSET, chargé de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC181777 DIRE du 20 juin 2018 portant nomination de M. Marc ROUSSET aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2019, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Marc ROUSSET auprès du directeur général délégué à l'Innovation pour la Direction des Relations avec les Entreprises.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Provence et Corse.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 JUIN 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192455DR12

Décision portant nomination de *M. Vincent AUDIBERT* aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée par la décision DEC191359DAJ du 15 mai 2019, donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Vincent AUDIBERT, Ingénieur d'études de classe exceptionnelle, est nommé, à compter du 16 septembre 2019, responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 septembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC191994DR13

Décision portant nomination de Mme Valérie FLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier et nommant M. Jean-Marie DEVOISSELLE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5253¹ en date du 01/02/2018 ;

Considérant que Mme Valérie FLAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 1^{er} avril au 03 avril 2019 et du 13 au 14 mai 2019 à Montpellier ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie FLAUD, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier, à compter du 15 mai 2019.

Mme Valérie FLAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

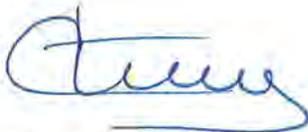
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Valérie FLAUD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 juillet 2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DEVOISSELLE

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE



Jean-Marie DEVOISSELLE
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Visa du Président de l'Université de Montpellier

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC192540DR13

Décision portant nomination de M. David MUNOZ, aux fonctions de responsable de service adjoint du Service Finances Achats et Comptabilité de la délégation régionale Occitanie Est.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 Janvier 2018 portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} Septembre 2019, M. David MUNOZ, IEHC, est nommé aux fonctions de responsable du service adjoint du Service Finances Achats et Comptabilité de la délégation régionale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 23 Septembre 2019

Pour le président-directeur général et par délégation,

le délégué régional
Délégation Occitanie Est

Jérôme Vitre

A decorative graphic element consisting of a horizontal light blue bar and a vertical dark blue bar that meets it at the right end, forming an L-shape.

DEC192046DRE

Décision portant nomination de M Michel HASSAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M Michel HASSAN, Ingénieur de Recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général Délégué à l'Innovation pour la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE) du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Sa mission a pour objet d'accompagner le déploiement d'un ou plusieurs « axes stratégiques de valorisation ». La mission sera conduite en étroite relation avec le Responsable « Domaines stratégiques de valorisation » de la DRE.

Pour l'exercice de cette mission, M Michel HASSAN demeure affectée au Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS CNRS) UPR 8001 – 7, avenue du Colonel Roche – BP 5420031031 TOULOUSE CEDEX 4.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 M Michel HASSAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

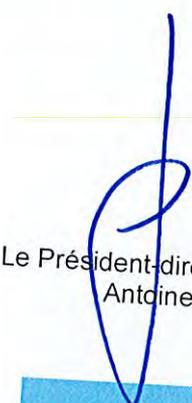
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

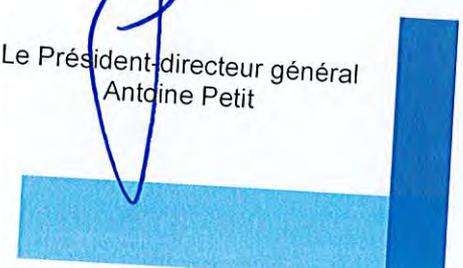
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 SEP. 2019



Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC191973INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier PLIEZ, de Mme Sinda HAOUES-JOUVE et de M. Florent CHAMPY, directeur et directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST) et nomination de M. Michaël POUZENC directeur par intérim

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST) et nommant M. Olivier Pliez directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182865INSHS en date du 15 novembre 2018 portant nomination de Mme Sinda HAOUES-JOUVE et de M. Florent CHAMPY aux fonctions de directrice adjointe et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5193 ;

Vu l'accord des co-tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier PLIEZ, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, et de Mme Sinda HAOUES-JOUVE et de M. Florent CHAMPY, directeurs adjoints, démissionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2019.

A compter de cette même date, M. Michaël POUZENC, professeur à l'Université Toulouse Jean Jaurès, est nommé directeur par intérim jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192388DRH

Décision portant nomination de M. Frédéric CAMPS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric CAMPS, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise des technologies de l'information au sein du service Systèmes et Traitement de l'Information (SSTI-DRH).

Pour l'exercice de cette mission, M. Frédéric CAMPS demeure affecté au laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, UPR 8001, situé à TOULOUSE (31000), 7 avenue du Colonel Roche.

Article 2

Du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020, M. Frédéric CAMPS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

CNRS

Direction des ressources humaines

3 rue Michel-Ange

75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 45 35

www.cnrs.fr



Fait à Paris, le 11 septembre 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC192161INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-François CRETAUX aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée « Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales » (LEGOS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée « Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales » (LEGOS) ;

Vu les avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'accord des tutelles;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2019, Monsieur Jean-François CRETAUX, chargé de recherche au CNES, est nommé Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR5566.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 SEP. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192271INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier LAFITTE, directeur par intérim de l'unité mixte internationale UMI3457 intitulée Centre de recherches mathématiques (CRM)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3457 intitulée Centre de recherches mathématiques et nommant M. Emmanuel Giroux directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Emmanuel Giroux, directeur de l'unité mixte internationale susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2019.

II. A compter de cette même date, M. Olivier Lafitte, Professeur des Universités à l'Université Paris-13, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 septembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191987INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI) et nommant de M. Phong Quang NGUYEN aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Phong Quang NGUYEN directeur de l'unité mixte internationale UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI), à compter du 31/08/2019.
- II. A compter du 1^{er} septembre 2019, M. Philippe CODOGNET, professeur à l'université Sorbonne Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 31/12/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC191987INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI) et nommant de M. Phong Quang NGUYEN aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Phong Quang NGUYEN directeur de l'unité mixte internationale UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI), à compter du 31/08/2019.
- II. A compter du 1^{er} septembre 2019, M. Philippe CODOGNET, professeur à l'université Sorbonne Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 31/12/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 JUIL. 2019**



Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192163INSU

Décision portant nominations de Monsieur Andrés ESCALA aux fonctions de Directeur et de Monsieur Gaël CHAUVIN aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte internationale n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191279INSU en date du 7 mai 2019 concernant l'unité mixte internationale n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA) ;

Vu la convention concernant l'unité mixte internationale UMI n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA) signée le 8 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

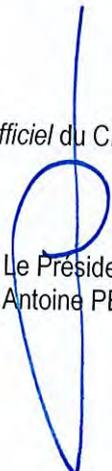
A compter du 1^{er} Août 2019, Monsieur Andrés ESCALA, professeur associé à l'université du Chili, est nommé Directeur et Monsieur Gaël CHAUVIN, chargé de recherche au CNRS est nommé Directeur Adjoint de l'unité mixte internationale susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC191279INSU.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 2 SEP. 2019



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC192184INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme PAILLET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS) ;

Vu la décision DEC191205INSU en date du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jérôme PAILLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS) ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01/09/2019, Monsieur Jérôme PAILLET, Directeur du département Océanographie et Dynamique des Ecosystèmes à l'IFREMER est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR6523.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **06 SEP. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192175DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline NICOLLE, assistante de prévention au sein de l'UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - Ethos

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171756DR17 du 16/11/2017 portant nomination de Mme Céline Nicolle aux fonctions d'assistante de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Céline Nicolle, dans l'unité mixte de recherche du CNRS n°6552, à compter du 31/08/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Alban Lemasson

Gabrielle Inguscio

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcylene - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



DEC192054DR17

Décision portant fin de fonctions de Mme Louise-Anne Cariou, chargée de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC172974DR17 du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Louise-Anne Cariou aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 30 juin, aux fonctions de chargée de mission, exercées par Mme Louise-Anne Cariou, auprès de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Bretagne & Pays de la Loire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192014INS2I

Décision portant nomination de M. Pierre CHAINAIS en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre CHAINAIS, Professeur des universités à l'École Centrale de Lille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités relevant du « Signal » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre CHAINAIS demeure affecté à l'UMR9189 « Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL) » à Lille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192014INS2I

Décision portant nomination de M. Pierre CHAINAIS en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre CHAINAIS, Professeur des universités à l'École Centrale de Lille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités relevant du « Signal » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre CHAINAIS demeure affecté à l'UMR9189 « Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTAL) » à Lille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 AOUT 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC173024DIRE**Décision portant nomination de Mme Sophie DEMOLOMBE aux fonctions de chargée de mission****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Sophie DEMOLOMBE Directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la mise en place, l'accompagnement et le suivi des projets qui ont reçu le soutien du programme de prématuration.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sophie DEMOLOMBE demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (UMR 7275), CNRS, 660 Route des Lucioles – Sophia Antipolis 05560 Valbonne.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 Mme Sophie DEMOLOMBE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

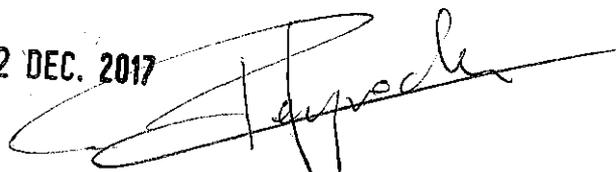
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC192459DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont la directrice est Madame Anne Amy-Klein ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Amy-Klein, délégation de signature est donnée à Madame Hélène Perrin, directrice de recherche, à Monsieur Alexandre Sourie, ingénieur d'études, et à Madame Carole Grangier, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191331DR01 du 1er avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} juillet 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC192432DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves Surel, directeur de l'UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC183254DGDS du 21 décembre 2018 portant création de UMR7106 intitulée «Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), dont le directeur est Monsieur Michel Borgetto ;

Vu la décision DEC191825INSHS du 18 juillet 2019 portant cessation de fonctions de Monsieur Michel Borgetto et nomination de Monsieur Yves Surel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves Surel, directeur de l'UMR7106, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC171082DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC192442DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UMS3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des sciences humaines et sociales (SISHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC191180INSHS du 21 mai 2019 portant renouvellement de l'UMS3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des sciences humaines et sociales » (SISHS), dont le directeur est Monsieur Alain Bertho du 1er janvier au 30 avril 2019, et la directrice est Madame Myriam Danon-Szmydt à compter du 1^{er} mai 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UMS3603, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC150453DR01 du 3 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} Mai 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC192444DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Guédon, directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8050, intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) ;

Vu la décision DEC191098INSMI du 17 juin 2019 portant nomination de Monsieur Olivier Guédon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) à compter du 01/09/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Guédon, directeur de l'UMR8050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Guédon, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane Jaffard, professeur des universités, et à Monsieur François Bouchut, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171114DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC192435DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), dont le directeur est Monsieur David Chavalarias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Chavalarias, délégation de signature est donnée à Madame Véronique Lautier, ingénieure de recherche, et à Madame Nathalie Tison, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182507DR01 du 24 juillet 2018, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} juillet 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191146DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Michel MORTIER, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, dont le directeur est M. Michel MORTIER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel MORTIER, directeur de l'unité UMR8247, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MORTIER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à : M. Christophe THOMAS, Professeur ; jusqu'au 12 mai 2019 à Mme Nelly LECQUYER, Ingénieure de recherche ; à compter du 13 mai 2019 à Mme Isabelle NICOLAI, Ingénieure d'étude.

Article 3

La décision n° DEC183334DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC192463DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Alejandrina CRISTIA, directrice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, dont la directrice est Mme Anne CHRISTOPHE ;

Vu la décision DEC192310INSB du 6 septembre 2019 portant cessation de fonction de Mme CHRISTOPHE et nomination de Mme Alejandrina CRISTIA aux fonctions de directrice par interim de l'UMR8554 à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alejandrina CRISTIA, directrice de l'unité UMR8554, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alejandrina CRISTIA, délégation de signature est donnée à M. Franck RAMUS (DR), et Mme Radhia ACHHEB (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC190213DR02 du 11 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC191896DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Matthieu BOILEAU*, directeur de l'unité *GDR3275* intitulée *Calcul*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR3275, intitulée « Calcul » ;

Vu la décision DEC191176INSMI nommant Monsieur Matthieu BOILEAU directeur de l'unité à compter du 01/07/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Matthieu BOILEAU, directeur de l'unité GDR3275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC182176DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Matthieu BOILEAU

DEC192026DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité *UMR7605* intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, Madame Elorri MUGICA, ingénieure d'études, et Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182221DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothee BATON

Madame Elorri MUGICA

Monsieur François MATHIEU

DEC192027DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, délégation est donnée à Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT et de Madame Sophie-Dorothee BATON, délégation est donnée à Madame Elorri MUGICA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, de Madame Sophie-Dorothee BATON et de Madame Elorri MUGICA, délégation est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothée BATON

Madame Elorri MUGICA

Monsieur François MATHIEU

DEC192040DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Alphonse FINEL*, directeur de l'unité *UMR104* intitulée *Laboratoire d'étude des microstructures*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures », dont le directeur est Monsieur Alphonse FINEL ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alphonse FINEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182188DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 août 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Alphonse FINEL

Monsieur Yann LE BOUAR

DEC192041DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures », dont le directeur est Monsieur Alphonse FINEL ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 août 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Alphonse FINEL

Monsieur Yann LE BOUAR

DEC192069DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien BOUCKSOM*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC191789INSMI nommant Monsieur Sébastien BOUCKSOM directeur de l'unité à compter du 15/08/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien BOUCKSOM, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien BOUCKSOM, délégation de signature est donnée à Monsieur David RENARD, professeur, Monsieur Bertrand REMY, professeur, et Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182225DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/08/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Sébastien BOUCKSOM

Monsieur David RENARD

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU

DEC192070DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC191789INSMI nommant Monsieur Sébastien BOUCKSOM directeur de l'unité à compter du 15/08/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David RENARD, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David RENARD, délégation est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David RENARD et de Monsieur Bertrand REMY, délégation est donnée à Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/08/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien BOUCKSOM

Monsieur David RENARD

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU

DEC192157DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Guy MORALY, adjoint au responsable du service finances, achats, comptabilité, et à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 144 000 € HT des unités.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, de Mme Françoise BARRIÈRE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 8. Cette décision abroge la décision DEC190703DR04 du 11 février 2019.

Article 9. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPIILLON

DEC192158DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. Délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, ingénieure d'études, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, ingénieure d'études, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'études, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7. Cette décision abroge la décision DEC173258DR04 du 6 janvier 2018.

Article 8. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC192379DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Robert VAUTARD*, directeur de l'unité FR636 intitulée *Institut Pierre-Simon Laplace*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » ;

Vu la décision DEC191633INSU nommant Monsieur Robert VAUTARD directeur de l'unité à compter du 01/09/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Robert VAUTARD, directeur de l'unité FR636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert VAUTARD, délégation de signature est donnée à Madame Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études, Monsieur Olivier BOUCHER, directeur de recherche, et Monsieur Martial HAEFFELIN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC191655DR04 du 01/06/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Robert VAUTARD

Madame Valérie SABOURAUD

Monsieur Olivier BOUCHER

Monsieur Martial HAEFFELIN

DEC192380DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » ;

Vu la décision DEC191633INSU nommant Monsieur Robert VAUTARD directeur de l'unité à compter du 01/09/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie SABOURAUD, délégation est donnée à Monsieur Olivier BOUCHER, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie SABOURAUD et de Monsieur Olivier BOUCHER, délégation est donnée à Monsieur Martial HAEFFELIN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Robert VAUTARD

Madame Valérie SABOURAUD

Monsieur Olivier BOUCHER

Monsieur Martial HAEFFELIN

DEC192425DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François DAVID*, directeur de l'unité UMR3681 intitulée *Institut de physique théorique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC172118INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François DAVID, directeur de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVID, délégation de signature est donnée à Madame Caroline MEYSSON, cadre administratif CEA et Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182199DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/08/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François DAVID

Madame Caroline MEYSSON

Monsieur François GELIS

DEC192426DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC172118INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Caroline MEYSSON, cadre administratif CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline MEYSSON, délégation est donnée à Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/08/2019

Le directeur d'unité
Monsieur François DAVID

Madame Caroline MEYSSON

Monsieur François GELIS

DEC192436DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane DEMRI*, directeur de l'unité *UMR8643* intitulée *Laboratoire spécification et vérification*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification » ;

Vu la décision DEC152644INS2I nommant Monsieur Stéphane DEMRI directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DEMRI, délégation de signature est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche et Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190274DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23/09/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Stéphane DEMRI

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Monsieur Serge HADDAD

DEC192437DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification » ;

Vu la décision DEC152644INS2I nommant Monsieur Stéphane DEMRI directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE, délégation est donnée à Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23/09/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Stéphane DEMRI

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Monsieur Serge HADDAD

DEC192372DR05

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Lahrouchi et Mme Noémie Molinié pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7023, intitulée Structures formelles du langage, dont la directrice est Mme Marzena Watorek ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Mohamed Lahrouchi, CR, et Mme Noémie Molinié, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2019

La directrice d'unité
Marzena Watorek

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192371DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marzena Watorek, directrice de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7023, intitulée Structures formelles du langage, dont la directrice est Mme Marzena Watorek ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marzena Watorek, directrice de l'unité UMR7023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marzena Watorek, délégation de signature est donnée à M. Mohamed Lahrouchi, CR, et Mme Noémie Molinié, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182935DR05 du 13 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} septembre 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192433DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Sèdes, directrice de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258, intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), dont la directrice est Mme Anne Sèdes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Sèdes, directrice de l'unité USR3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Sèdes, délégation de signature est donnée à Mme Cécilia Mendes, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172644DR05 du 15 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} août 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192434DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Cécilia Mendes pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** USR3258 intitulée **Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN)**

LA DIRECTRICE **D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258, intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), dont la directrice est Mme Anne Sèdes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécilia Mendes, IR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2019

La directrice d'unité
Anne Sèdes

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192053DR05

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Pennec et Mme Dorothée Peitzmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont la directrice est Madame Fabienne Samson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé PENNEC, CR et à Mme Dorothée Peitzmann, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision DEC183192DR05 du 1^{er} janvier 2019 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

La directrice d'unité
Fabienne Samson

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192356DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Jop, directeur de l'unité UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR125, intitulée Surface du verre et interface (SVI), dont le directeur est M. Pierre Jop ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Jop, directeur de l'unité UMR125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Jop, délégation de signature est donnée à M. Hervé Montigaud, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161494DR05 du 27 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} juillet 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192361DR05

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Montigaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR125, intitulée Surface du verre et interface (SVI), dont le directeur est M. Pierre Jop ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Montigaud, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} juillet 2019

Le directeur d'unité
Pierre Jop

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192057DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Samson, directrice de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains (IMAF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains (IMAF), dont la directrice est Madame Fabienne Samson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Samson, directrice de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Samson, délégation de signature est donnée à M. Hervé Pennec, CR, Mme Dorothée Peitzmann, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183191DR05 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 juillet 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192536DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023 intitulée LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023, intitulée LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES, dont le directeur est M. Christophe DOUADY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DOUADY, délégation de signature est donnée à MM. Yves PERRODIN et Gilles ESCARGUEL, directeurs adjoints, et à Mme Nadine BROCHET, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160225DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 septembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC192516DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC182136DR07 du 19 juillet 2018 portant délégation de signature à M. Christian CARROT, directeur de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223, intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, dont le directeur est M. Christian CARROT ;

Vu la décision DEC182136DR07 du 19 juillet 2018 donnant délégation de signature à M. Christian CARROT, directeur de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC182136DR07 du 19 Juillet 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Carrot, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne Fleury, Directeur-adjoint, à Monsieur Thierry Delair, Directeur-adjoint, à Madame Geneviève Gateaud, ingénieure d'études et à Madame Sylvie Novat, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 septembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC192451DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mickael BOURGOIN, directeur de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC16123DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2865, intitulée Phénoménologie de la Turbulence

Vu la décision DEC1919021NSIS du 1er Aout 2019, portant nomination de Monsieur Mickaël Bourgoïn aux fonctions de directeur de l'unité GDR2865, intitulée Phénoménologie de la Turbulence ;



DECIDE:**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mickael BOURGOIN, directeur de l'unité GDR2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael BOURGOIN, délégation de signature est donnée à Madame Nadine CLERVAUX, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190587DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Septembre

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192511DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC190270DR07 du 1 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme Anne REBOUL-MOESCHLER, directrice de l'unité UMR5304 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5304, intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, dont la directrice est Mme Anne REBOUL-MOESCHLER ;

Vu la décision DEC190270DR07 du 1 janvier 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne REBOUL-MOESCHLER, directrice de l'unité UMR5304 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC190270DR07 du 1er Janvier 2019 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne REBOUL-MOESCHLER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste VAN DER HENST, directeur de recherche, et à Mme Sophie REYSSET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC192453DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Andrea FLOSSMANN, directrice de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique ;

Vu la décision DEC192182INSU du 6 Septembre 2019, portant nomination de Madame Andréa FLOSSMANN aux fonctions de Directrice et de Madame SELLEGRI aux fonctions de Directrice adjointe de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Andréa FLOSSMANN, directrice de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andrea FLOSSMANN, délégation de signature est donnée à Madame Karine Sellegri, Directrice adjointe et Madame Françoise Vadot, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC191107DR07 du 1er mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} Septembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192168DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber ;

Vu la décision DEC191233INSHS du 1^{er} Aout 2019, portant nomination de Madame Christine DETREZ aux fonctions de directrice de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DETREZ, délégation de signature est donnée à Mesdames Isabelle MALLON et Emmanuelle SANTELLI, directrices adjointes, Monsieur Ahmed BOUBEKER, Professeur des Universités, et à Madame Alexia RIVAL, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190835DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet au 1^{er} Aout 2019, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 Septembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192174DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC152861INSHS du 5 janvier 2016, portant création de l'unité UMS3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation ;

Vu la décision DEC191995INSHS du 1^{er} Aout 2019, portant nomination de Madame Patricia LAMBERT aux fonctions de directrice de l'unité UMS3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UMS3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LAMBERT, délégation de signature est donnée à Madame Alexia Puzenat, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191460DR07 du 1er mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} Aout 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192385DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, dont la directrice est Mme Pascale ROMBY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ROMBY délégation de signature est donnée à Mme Danièle WERLING, Ingénieure d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, et à Mme Sylvie VOLET, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181144DR10 du 21 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **30 AOUT 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC192431DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont la directrice est Mme Mireille MOUIS ;

Vu la décision DEC190421INSIS du 12 février 2019 portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT) ;

Vu la décision DEC191576INSIS du 20 juin 2019 portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille MOUIS, délégation de signature est donnée à Alain SYLVESTRE, professeur des universités, directeur adjoint, et à Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190866DR11 du 4 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 septembre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192370DR11

Décision portant délégation de signature à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Électrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET et le directeur-adjoint, M. Nouredine HADJ-SAID ;

Vu la décision DEC181799INSIS du 11 juillet 2018 portant nomination de M. Nouredine HADJ-SAID et M. Yves LEMBEYE aux fonctions de directeur et directeur-adjoint par intérim de l'unité UMR5269, intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab) ;

Vu la décision DEC191575INSIS du 20 juin 2019 portant nomination de M. Nouredine HADJ-SAID et M. Yves LEMBEYE aux fonctions de directeur et directeur-adjoint de l'unité UMR5269, intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab) ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nouredine HADJ-SAID directeur, délégation de signature est donnée à M. Yves LEMBEYE, PR1, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Catherine VALENTIN, IGE, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182518DR11 du 10 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 août 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192363DR11

Décision portant délégation de signature à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur par intérim est M. Joël SOMMERIA ;

Vu la décision DEC183086INSIS du 27 décembre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Joël SOMMERIA aux fonctions de directeur par intérim et de MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée « Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI) » ;

Vu la décision DEC191856INSIS du 16 juillet 2019 portant nomination de M. Joël SOMMERIA aux fonctions de directeur et de MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée « Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI) ».



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël SOMMERIA, délégation de signature est donnée à MM. Nicolas MORDANT, professeur à l'université Grenoble Alpes, et Guillaume BALARAC, maître de conférence à Grenoble INP, directeurs adjoints, et à M. Jhoan GENNAI, IECN CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190079DR11 du 3 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 août 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192533DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), dont le directeur est M. Philippe CINQUIN, et MM. François BOUCHER et Yohan PAYAN, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC192024INSIS du 23 juillet 2019 portant nomination de M. Alexandre MOREAU-GAUDRY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CINQUIN, délégation de signature est donnée à M. François BOUCHER, PR1 UGA, directeur adjoint, M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, PUPH1 UGA, directeur adjoint, M. Yohan PAYAN, DR1 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Isabelle CIEREN, AI CNRS, responsable administrative, et Mme Nadine VILLEMAZET, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC182461DR11 du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 septembre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC192375DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur par intérim est M. Sylvain COTTAZ ;

Vu la décision DEC190558INC du 15 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) – M. Eric DEFRANCQ ;

Vu la décision DEC190993INC du 9 juillet 2019 portant cessation de fonctions et nomination du directeur de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) – M. Eric DEFRANCQ ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric DEFRANCO, directeur de l'unité FR2605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Eric DEFRANCO, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, coordinatrice administrative et financière, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190881DR11 du 6 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 août 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192007DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille sciences économiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7316, intitulée *Aix-Marseille sciences économiques*, dont le directeur est *Alain VENDITTI* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. VENDITTI, directeur de l'unité UMR7316, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain VENDITTI**, délégation de signature est donnée à M. Tanguy VAN YPERSELE, PU, à M. Thomas SEEGMULLER, DR2, et à Mme Isabelle MAUDUECH, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC181460DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC191413DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine REVERBEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est *Thierry TATONI* ;

Vu la décision DEC190883INEE du 20 mars 2019 portant nomination de Catherine FERNANDEZ, directrice par intérim de l'UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Delphine REVERBEL*, Animatrice du pôle financier de l'IMBE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Delphine REVERBEL*, délégation est donnée à *M. Thierry DUTOIT*, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 mars 2019

La directrice d'unité par intérim
Catherine FERNANDEZ

CNRS
Délégation Provence et Corse
31 chemin Joseph Aiguier
CS70071
13402 MARSEILLE Cedex 9
T. 04 91 16 40 10 www.cnrs.fr



DEC192491DR13

Décision portant délégation de signature à M. PESCHE Denis, directeur par intérim de l'unité UMR5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement, et Mme Delphine VALLADE directrice adjointe par intérim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC191974INSHS portant cessation de fonction de M. David GIBAND et nomination de M. Denis PESCHE directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev) et nomination de Mme Delphine VALLADE directrice adjointe par intérim.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. PESCHE Denis, directeur par intérim de l'unité UMR5281 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PESCHE Denis, délégation de signature est donnée à Mme Delphine VALLADE, Directrice adjointe et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, Administratrice AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150101DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 144 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 septembre 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC192500DR

Décision portant délégation de signature à Mme Géraldine Loot, M. Jérôme Chave et Mme Véronique Cassin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UME5174, intitulée Evolution et Diversité Biologique, dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :**Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Géraldine Loot, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Loot, délégation est donnée à M. Jérôme Chave, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Loot et de M. Jérôme Chave, délégation est donnée à Mme Véronique Cassin gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

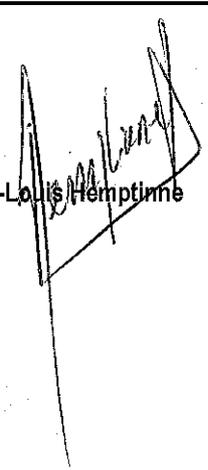
Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité

Jean-Louis Hemptinne



DEC192499DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982, modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
~~Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;~~
Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;
Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5174, intitulée Evolution et Diversité Biologique, dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :**Article 1er**

~~Délégation est donnée à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de l'unité UMR5174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :~~

les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis Hemptinne, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine LOOT, PR, M. Jérôme CHAVE, DR1 et Mme Véronique CASSIN, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183149DR14 du 11 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

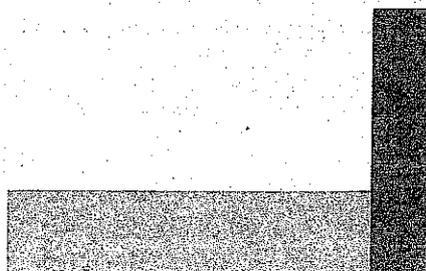
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC190254DR15EC1

Décision portant délégation de signature à M.Sylvain Miraux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5536, intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB) et nommant M. Jean-Michel Franconi directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161966INSB du 28 juillet 2016 portant nomination de M. Sylvain Miraux aux fonctions de directeur de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Karine Bouzior-Sore, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Karine Bouzior-Sore, délégation est donnée à M.Henri Valeins, Responsable qualité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Karine Bouzior-Sore et de M.Henri Valeins, délégation est donnée à Mme Véronique Chamfray, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} octobre 2018

Le directeur d'unité
Sylvain Miraux

DEC191094DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Lastère-Itcaina pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Lastère-Itcaina, assistante ingénieure à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Lastère-Itcaina délégation est donnée à M. Patrick Blanco, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Lastère-Itcaina et de M. Patrick Blanco, délégation est donnée à M. Vincent Pitard, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2018

La directrice d'unité
Julie Dechanet-Merville

DEC192276DR15

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Devillers, directeur par intérim de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision portant cessation de fonctions de M.Jérôme France et nomination de M.Olivier Devillers directeur par intérim et Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim de l'UMR5607 intitulée Ausonius – Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-Age (IRAM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Devillers, directeur par intérim de l'UMR5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M.Olivier Devillers directeur par intérim, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC190264DR15 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} juillet 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC192266DR15

Décision portant délégation de signature à M. Marc Arnaudon, directeur de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC182688INSMI du 13 décembre 2018 portant nomination de M. Marc Arnaudon aux fonctions de directeur de l'UMR5251 intitulée « Institut de Mathématiques de Bordeaux »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Arnaudon, directeur de l'UMR5251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.
- 4.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Marc Arnaudon, directeur, délégation de signature est donnée à M.Vincent Koziarz, professeur, Mme Muriel Hachemi, assistant ingénieur, et Mme Lecuona, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181270DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC191066DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Guit Sandrine pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5234 intitulée Laboratoire de Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) ;

Vu la décision DEC183150INSB portant nomination de M. Frédéric Bringaud directeur de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Guit, ingénieure d'études à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Guit, délégation est donnée à Mme Marie-Line Andreola, directrice de recherche, M. Thierry Noel, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Frédéric Bringaud

DEC192066DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'ajointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170933DR du 10 mars 2017 portant nomination de Mme Marie-Claire Bertelle aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC180341DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

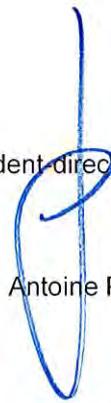
Art. 1^{er} – Du 19 au 23 août 2019, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et en l'absence de Mme Hélène Maury et Mme Christelle Poulain, l'ensemble des actes de la décision DEC180341DAJ du 25 janvier 2018 susvisée, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192378DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pol-Bernard Gossiaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées ;

Vu la décision DEC181928IN2P3 du 23 août 2018 portant nomination de M. Ginés Martinez aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pol-Bernard Gossiaux, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol-Bernard Gossiaux, délégation est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol-Bernard Gossiaux et de Mme Isabelle Ollitrault, délégation est donnée à Mme Merryl Decatoire, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Fait à Nantes, le 04/09/2019

Le directeur d'unité

Ginés MARTINEZ



DEC192377DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR) dont le directeur est Marc Fourmigué ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryline Guilloux-Viry, délégation est donnée, Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28/08/2019

Le directeur d'unité

Marc FOURMIGUÉ

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192373DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ginés Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées ;

Vu la décision DEC181928IN2P3 du 23 août 2018 portant nomination de M. Ginés Martinez aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Ginés Martinez, directeur de l'unité UMR6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ginés Martinez, délégation de signature est donnée à M. Pol-Bernard Gossiaux, professeur, Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études et Mme Merryl Decatoire, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182510DR17 du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 août 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192512DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Benoît Saussol ;

Vu la décision DEC182689DR17 du 13 décembre 2018 portant nomination de M. Marc Quincampoix aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Quincampoix, délégation de signature est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, M. Quansheng Liu, professeur et Mme Gaëlle Calvez-Barnot, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190940DR17 du 13 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/09/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191956DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8523, intitulée Physique des lasers, atomes et molécules, dont le directeur est M. Marc Douay ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Douay, la délégation de signature est donnée à M. Walter Kolnierzak, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191454DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191958DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 intitulée REseau NATIONAL de Rpe interDisciplinaire (RENARD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171906INC en date du 22 décembre 2017 actant le transfert de la FR3443 "REseau NATIONAL de Rpe interDisciplinaire" (RENARD) de la DR2 vers la DR18

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191341DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191960DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité FR3459, **intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie** (RS2E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC111216INC du 7 juin 2011 portant création de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie, dont le directeur est Jean Marie TARASCON;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie, dont le directeur est M. Jean-Marie Tarascon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité FR3459 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Marie TARASCON, Directeur, la délégation de signature est donnée à Patrice SIMON, Directeur adjoint et à Anne CHARBONNIER, IE CNRS; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191518DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191961DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives (SCA-Lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9193, intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives, dont le directeur est M. Yann Coello ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Coello, la délégation de signature est donnée à M. Pierre Thomas, PUPH Lille 2, et Emmanuelle Fournier, IGE Lille 3, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191450DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191962DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21/12/2017 portant le renouvellement de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) dont le directeur est M. Thierry DENOEU.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Thierry DENOEU, directeur de l'unité FR3272, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DENOEU, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique PORRAS, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191347DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191963DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), dont la directrice est Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric Giraud, MCF à l'Université de Lille, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191346DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192287DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) dont le directeur est M. Karsten HAUPT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Bérangère BIHAN AVALLE, DUA par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191909DR18 du 01/07/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191965DR18

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18/12/2015 approuvant la création de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), dont le directeur est M. Eric MARKIEWICZ ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733, la délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULET, directeur-adjoint de la FR3733 et à M. Thierry-Marie GUERRA, Directeur du LAMIH UMR8201, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC191421DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191966DR18

Décision portant délégation de signature à M. Franck DUMEIGNIL, directeur **de l'UMR8181** intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, dont le directeur est M. Franck DUMEIGNIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Franck DUMEIGNIL, directeur de l'UMR8181 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DUMEIGNIL, la délégation de signature est donnée à M. Régis GAUVIN : Chargé de Recherche 1ère classe au CNRS, Adlane SAYEDE : Professeur à l'Université d'Artois et à Mme Barbara Declerck-Boulanger, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191367DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192039DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Alain LERNOULD, directeur de l'unité UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8163 intitulée STL, dont le directeur est M. Alain LERNOULD

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Alain LERNOULD, directeur de l'unité UMR8163 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LERNOULD : directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Ilse Depraetere, DUA, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191378DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional déléguant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191968DR18

Décision portant délégation de signature à M. Patrice WOISEL, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8207, intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), dont le directeur est Patrice WOISEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Patrice WOISEL, directeur de l'unité UMR8207 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice WOISEL, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric AFFOUARD, Directeur Adjoint et à Mme Corinne HENRY, gestionnaire principale (pour les commandes courantes), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191374DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191967DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle (UGSF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8576, intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle, dont le directeur est M. Christophe D'Hulst ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe D'Hulst, la délégation de signature est donnée à M. Yann Guerardel, DR CNRS, et à Mme Martine Ratajczak, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191453DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC190580DR19

Décision portant délégation de signature à M. Fayçal REJIBA, directeur de FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement dont la directrice est Mme Fabienne PETIT ;

Vu la décision DEC183178INEE du 22 décembre 2018 portant nomination de M. Fayçal REJIBA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fayçal REJIBA, directeur par intérim de l'unité FR3730, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fayçal REJIBA, délégation de signature est donnée à Mme Estelle LANGLOIS, Maître de conférences et M. Joëlle LERAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC182822DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190581DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle LANGLOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement dont la directrice est Mme Fabienne PETIT ;

Vu la décision DEC183178INEE du 22 décembre 2018 portant nomination de M. Fayçal REJIBA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Estelle LANGLOIS, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle LANGLOIS, délégation est donnée à Mme Joëlle LERAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rouen, le 2 janvier 2019

Le directeur d'unité par intérim
Fayçal REJIBA

DEC192179DR20

Décision portant délégation de signature à M. Yves d'Angelo, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) ;

Vu la décision DEC191226INSMI du 17 juin 2019 nommant M. Yves d'Angelo directeur de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves d'Angelo directeur de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou



égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves d'Angelo, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle De Angelis, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191287DR20 du 18 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/09/2019

La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192386DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Martine Hossaert, directrice adjointe scientifique de l'INEE

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100099DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de Mme Martine Hossaert-Mckey aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INEE ;

Vu le projet de MoU conclu entre le CNRS, l'Université de Palerme et le Parc National de l'Ile de Pantelleria ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Martine Hossaert à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le MoU conclu entre le CNRS, l'Université de Palerme et le Parc National de l'Ile de Pantelleria.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192354IN2P3

**Décision portant création de la formation de recherche en évolution
FRE2037 intitulée : Laboratoire des 2 infinis - Toulouse (L2IT)**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier;

Sur proposition du directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

La formation de recherche en évolution intitulée Laboratoire des 2 infinis – Toulouse (L2IT) est créée, pour une durée de quatre mois à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Institut : IN2P3

Etablissement cotutelle avec le CNRS : Université Toulouse III - Paul Sabatier

Délégation : Délégation régionale Occitanie Ouest (DR14)

Section d'évaluation : 01

Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité mixte de recherche à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3 : Nomination

M. Jan Stark, Directeur de recherche de deuxième classe est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/09/19

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192389DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Sara DIGLIO*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Sara DIGLIO en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Dans l'article unique de la décision DEC191978DRH, Monsieur Patrice VERDIER, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) est remplacé par Monsieur Berrie GIEBELS, Directeur adjoint scientifique.

Fait à Paris, le 10 septembre 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC192390DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Marcel HEINE*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Marcel HEINE en date du 24 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Dans l'article unique de la décision DEC191979DRH, Monsieur Patrice VERDIER, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) est remplacé par Monsieur Berrie GIEBELS, Directeur adjoint scientifique.

Fait à Paris, le 10 septembre 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC192405DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7597 « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7597 « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7597 « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité et le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - 7 membres parmi le Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs :
 - Sous collège chercheur et enseignants chercheurs : 5 ;
 - Sous collège doctorants et associés : 2 ;
 - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 février 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192407DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2000 intitulée Centre internet et société (CIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UPR2000 intitulée Centre internet et société (CIS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre internet et société (CIS).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 septembre 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC1923600DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC190556DAJ du 15 mars 2019 portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Géosciences Rennes.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 3 membres de droit : le directeur d'unité, les 2 directeurs-adjoints ;
- 12 membres élu.e.s :

▫ Collège A Chercheurs et enseignants-chercheurs

Sous collège A1 de rang A : Directeurs de recherche, Professeurs et assimilés : 3

Sous collège A2 de rang B : Chargés de recherche et maîtres de conférences et assimilés : 4

Sous collège A3 : Chercheurs et Enseignants chercheurs non permanents : doctorants, post-doctorants (CDD IR Recherche) : 2

▫ Collège B Personnels administratifs et techniques : ITA / BIATSS : 3

- 5 membres nommé.e.s ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/08/2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO



DEC192362DAJ

Décision portant délégation de pouvoir à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur et à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.2113-2 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

Vu la décision DEC190635DAJ du 7 juin 2019 portant délégation de pouvoir à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur et à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

DECIDE

Article 1^{er}

En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à :

- Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur, aux fins de signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la « fourniture de Gliders, capteurs et prestations associées » conclu par le CNRS en sa qualité de centrale d'achat et des marchés subséquents conclus pour les besoins propres du CNRS.
- M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements bénéficiaires de la centrale permettant la mise à disposition et le suivi de l'accord-cadre relatif à la « fourniture de Gliders, capteurs et prestations associées » au titre des activités de la centrale d'achat CNRS.

Article 2

La décision DEC190635DAJ du 7 juin 2019 susvisée est abrogée.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique - 06/08/2019 - - DEC192164SGCN..... p.16

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

- 08/07/2019 - - DEC191785SGCN..... p.18

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant nomination de M. Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de chargé de mission. - 07/08/2019 - - DEC191971DRH..... p.20

Décision portant nomination de Mme Brigitte Lucas aux fonctions de responsable de service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 30/08/2019 - - DEC192154DAJ..... p.21

Décision portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS 2927 intitulée USAES - 18/07/2019 - - DEC191939DRH..... p.22

Décision portant nomination de Mme Caroline ROMET aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens adjointe à la Direction des Ressources Humaines - 11/07/2019 - - DEC191942DRH..... p.23

Décision portant nomination de M. Georges KREMER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS 2927 intitulée USAES - 18/07/2019 - - DEC191940DRH..... p.24

DR02

2019

Décision portant nomination de M. Ahmed NAITABDI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR7614) intitulée « Laboratoire de Chimie Physique Matière et Rayonnement" (LCPMR) - 16/07/2019 - - DEC191941INC..... p.25

DR04

2019

Décision de nomination de M. Sébastien Boucksom, directeur par intérim à partir du 15 août 2019 en remplacement de M. Charles Favre à l'UMR 7640 (CMLS). - 10/07/2019 - - DEC191789INSMI..... p.26

DR06

2013

Décision portant nomination de M. Didier Poinot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6302 intitulée ICMUB Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne. - 15/04/2013 - - DEC131398DR06..... p.27

2016

Décision portant nomination de Mme Isabelle BIHANNIC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements

Continentaux - 29/06/2016 - - DEC152240DR06..... p.28

Décision portant nomination de M. Ghouti Medjahdi aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces - 25/11/2016 - - DEC152243DR06..... p.29

2017

Décision portant nomination de M. Julien Didier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement. - 05/05/2017 - - DEC172651DR06..... p.31

2019

Décision portant nomination de Bruno Rock, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) - 01/07/2019 - - DEC192068DR06..... p.32

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Daniel Tissot aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-environnement - 01/06/2019 - - DEC191647DR06..... p.33

Décision portant nomination de Mme Laetitia Pierron, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité SPD (Service de Protection des Données) - 01/06/2019 - - DEC191692DR06..... p.34

Décision portant nomination de M. Anthony Dumontet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artehis) - 29/05/2019 - - DEC191185DR06..... p.35

DR08

2018

Décision portant nomination de M. Merhad TARIGHI aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP. - 01/12/2018 - - DEC182957DR08..... p.36

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage - CeRCA - 01/10/2018 - - DEC181136DR08..... p.38

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste BERTHELOT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléocécosystèmes Paléoprimatologie - PALEVOPRIM - 04/10/2018 - - DEC181141DR08..... p.39

Décision portant nomination de M. Yohann BROSSARD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO - 04/10/2018 - - DEC182657DR08..... p.40

Décision portant nomination de M. Nicolas NAUD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI - 04/10/2018 - - DEC182658DR08..... p.41

2019

Décision portant nomination de M. Bruno MANSOUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine (PELAGIS) - 13/02/2019 - - DEC190646DR08..... p.42

Décision portant nomination de M. Henrique DA MOTA ROCHA aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT. - 28/02/2019 - - DEC191017DR08..... p.43

Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 20/03/2019 - - DEC190822DR08..... p.45

Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT. - 28/02/2019 - - DEC190711DR08..... p.47

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 19/04/2019 - - DEC190709DR08..... p.49

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 19/04/2019 - - DEC190708DR08..... p.51

Décision portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM. - 27/08/2019 - - DEC192065INSIS..... p.53

Décision portant nomination de M. Simon DUPONT aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie et l'Insecte » - IRBI. - 26/02/2019 - - DEC190611DR08..... p.54

Décision portant cessation de fonctions de Mme Charline PARENTEAU, Assistante de Prévention (AP) au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC. - 01/12/2018 - - DEC190532DR08..... p.56

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC. - 11/01/2019 - - DEC190227DR08..... p.57

Décision portant nomination de Mme Sylvie HOUTE aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC. - 01/12/2018 - - DEC190531DR08..... p.58

DR11

2019

Décision portant nomination de Monsieur Arnaud Guillin en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/08/2019 - - DEC191949INSMI..... p.60

DR13

2019

Décision portant nomination de Mme Delphine Vallade directrice adjointe par intérim et cessation de fonctions de M. David Giband et nomination de M. Denis Pesche directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev) - 01/08/2019 - - DEC191974INSHS..... p.61

DR16

2019

décision modificative de la DEC161226DGDS renouvelant l'USR3133 pour nomination de Mme Priscilla Menzi en tant que directrice adjointe. - 18/06/2019 - - DEC191615INSHS..... p.62

DR17

2018

Décision portant nomination de M. Stéphane LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique - 20/12/2018 - - DEC182526DR17..... p.63

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gaëlle LE DEZ, assistante de prévention au sein de l'UMR6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes - 24/10/2018 - - DEC182665DR17..... p.64

2019

Décision portant nomination de Mme Béatrice JOSSELIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 12/07/2019 - - DEC191563DR17..... p.65

Décision portant nomination de M. Damien FLIGIEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique - 19/02/2019 - - DEC190365DR17..... p.69

Décision portant nomination de Mme Laurence Darteville aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 12/07/2019 - - DEC191562DR17..... p.70

Décision portant nomination de M. Thomas RORET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 12/07/2019 - - DEC191564DR17..... p.74

07.02. Décisions - délégations de signature

DR06

2019

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Barral directeur de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191865DR06..... p.78

Décision portant délégation de signature à M. Samuel Ferey directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191866DR06..... p.80

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Leyval directrice de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191867DR06..... p.82

Décision portant délégation de signature à M. Jean Christophe Foltete directeur de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191868DR06..... p.84

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191869DR06..... p.86

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191870DR06..... p.88

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun Bornette directrice de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191871DR06..... p.90

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Fara directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191872DR06..... p.92

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191873DR06..... p.94

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée CRPG (Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques) - 01/07/2019 - - DEC191722DR06..... p.96

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de

[l'Alimentation \(CSGA\) - 01/07/2019 - - DEC191723DR06..... p.98](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne \(ICB\) - 01/07/2019 - - DEC191724DR06..... p.100](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims \(ICMR\) - 01/07/2019 - - DEC191725DR06..... p.102](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne \(ICMUB\) - 01/07/2019 - - DEC191736DR06..... p.104](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine \(IECL\) - 01/07/2019 - - DEC191737DR06..... p.106](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne \(IMB\) - 01/07/2019 - - DEC191738DR06..... p.108](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire \(L2CM\) - 01/07/2019 - - DEC191740DR06..... p.110](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire \(LCPM\) - 01/07/2019 - - DEC191743DR06..... p.112](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement \(LCPME\) - 01/07/2019 - - DEC191744DR06..... p.114](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux \(LEM3\) - 01/07/2019 - - DEC191746DR06..... p.116](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée \(LEMTA\) - 01/07/2019 - - DEC191747DR06..... p.118](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux \(LIEC\) - 01/07/2019 - - DEC191748DR06..... p.120](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon \(LMB\) - 01/07/2019 - - DEC191749DR06..... p.122](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications \(LORIA\) - 01/07/2019 - - DEC191750DR06..... p.124](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques \(LPCT\) - 01/07/2019 - - DEC191751DR06..... p.126](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés \(LRGP\) - 01/07/2019 - - DEC191752DR06..... p.128](#)

[Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés \(DU\) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire \(MEDYC\) - 01/07/2019 - - DEC191753DR06..... p.130](#)

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) - 01/07/2019 - - DEC191754DR06..... p.132

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) - 01/07/2019 - - DEC191755DR06..... p.134

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement - 01/07/2019 - - DEC191756DR06..... p.136

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - 01/07/2019 - - DEC191757DR06..... p.138

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine - 01/07/2019 - - DEC191759DR06..... p.140

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) - 01/07/2019 - - DEC191760DR06..... p.142

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS - 01/07/2019 - - DEC191761DR06..... p.144

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon - 01/07/2019 - - DEC191763DR06..... p.146

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux - 01/07/2019 - - DEC191764DR06..... p.148

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT) - 10/06/2019 - - DEC191777DR06..... p.150

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 intitulée IRAMAT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC191778DR06..... p.152

Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul Salvestrini directeur de l'unité UMI2958 GEORGIA TECH-CNRS (GEORGIA TECH) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191828DR06..... p.154

Décision portant délégation de signature à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré - 01/07/2019 - - DEC191829DR06..... p.156

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191830DR06..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191831DR06..... p.160

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TORNATORE directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191832DR06..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191833DR06..... p.164

Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191834DR06..... p.166

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191835DR06..... p.168

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191836DR06..... p.170

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191837DR06..... p.172

Décision portant délégation de signature à Mme Maud ROTGER directrice de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191838DR06..... p.174

Décision portant délégation de signature à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191839DR06..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191840DR06..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues Renault, directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191842DR06..... p.180

Décision portant délégation de signature à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191843DR06..... p.182

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191844DR06..... p.184

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191845DR06..... p.186

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191846DR06..... p.188

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191847DR06..... p.190

Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191848DR06..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191850DR06..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Alain DURAND directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191851DR06..... p.196

Décision portant délégation de signature à M. Alain Walcarius directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191852DR06..... p.198

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Poulin-Charronat directrice de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191853DR06..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa Daya directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191854DR06..... p.202

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Boulet directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191855DR06..... p.204

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Giamberini directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191857DR06..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Delaunay directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191858DR06..... p.208

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marion directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191859DR06..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Michael Pevzner directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191860DR06..... p.212

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Assfeld directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191861DR06..... p.214

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Falk directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191862DR06..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191863DR06..... p.218

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2019 - - DEC191864DR06..... p.220

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité Institut Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies (FEMTO-ST) - 01/07/2019 - -

DEC191673DR06..... p.222

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 01/07/2019 - -

DEC191675DR06..... p.224

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PRéST) - 01/07/2019 - -

DEC191676DR06..... p.227

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) - 01/07/2019 - -

DEC191677DR06..... p.229

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST) - 01/07/2019 - -

DEC191685DR06..... p.231

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 OSU THETA (THETA) - 01/07/2019 - -

DEC191687DR06..... p.233

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) - 01/07/2019 - -

DEC191708DR06..... p.235

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée ARTéHIS (Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés) - 01/07/2019 - -

DEC191710DR06..... p.237

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française) - 01/07/2019 - -

DEC191718DR06..... p.239

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée CGC (Centre Georges Chevrier) - 01/07/2019 - - DEC191719DR06..... p.241

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée CRAN (Centre de Recherche en Automatique de Nancy) - 01/07/2019 - - DEC191720DR06..... p.243

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée CRM2(Cristallographie, résonance magnétique et modélisations) - 01/07/2019 - - DEC191721DR06..... p.245

DR08

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/07/2019 - - DEC192071DR08..... p.247

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire et Limousin (MATV2L) - 03/06/2019 - - DEC191547DR08..... p.249

Décision portant délégation de signature à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190002DR08..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190018DR08..... p.252

Décision portant délégation de signature à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC) - 14/01/2019 - - DEC190234DR08..... p.254

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) - 15/01/2019 - - DEC190281DR08..... p.256

Décision portant délégation de signature à Olivier CLOCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER) - 15/01/2019 - - DEC190288DR08..... p.258

Décision portant délégation de signature à Mme Alice FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 14/02/2019 - - DEC190323DR08..... p.260

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE) - 17/01/2019 - - DEC190330DR08..... p.262

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) - 17/01/2019 - - DEC190332DR08..... p.264

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DENIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) - 17/01/2019 - - DEC190333DR08..... p.266

Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2037 intitulée Agents

d'imagerie moléculaire (AIM) - 22/07/2019 - - DEC192072DR08..... p.268

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIRES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2019 - - DEC190615DR08..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2019 - - DEC190616DR08..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2019 - - DEC190661DR08..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/02/2019 - - DEC190699DR08..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Bruno BON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) - 14/02/2019 - - DEC190700DR08..... p.277

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - 20/05/2019 - - DEC191486DR08..... p.279

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COUILLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires - INEM - 20/05/2019 - - DEC191488DR08..... p.281

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2019 - - DEC191541DR08..... p.283

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2019 - - DEC191542DR08..... p.285

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2019 - - DEC191544DR08..... p.287

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) - 03/06/2019 - - DEC191545DR08..... p.289

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC) - 03/06/2019 - - DEC191546DR08..... p.291

DR14

2019

Décision portant délégation de signature à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC). - 23/01/2019 - - DEC190386DR14..... p.293

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Marc Menevrol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2046 intitulée Sécurité Informatique (SI) - 04/07/2019 - - DEC190985DR17..... p.294

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Floc'h-Lazet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) - 18/07/2019 - - DEC192018DR17..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/08/2019 - - DEC192369DR17..... p.297

DR18

2019

délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191909DR18..... p.299

DR19

2018

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2018 - - DEC182821DR19..... p.301

2019

DEC191493DR19

Décision portant délégation de signature à M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/05/2019 - - DEC191493DR19..... p.303

Décision portant délégation de signature Mme Isabelle MONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - 21/05/2019 - - DEC191494DR19..... p.305

Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire - 02/11/2018 - - DEC190579DR19..... p.306

DR20

2019

Décision portant modification de la décision DEC191337DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 26/07/2019 - - DEC192127DR20..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur - 26/07/2019 - - DEC192128DR20..... p.309

Décision portant modification de la décision DEC191320DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur - 26/07/2019 - - DEC192125DR20..... p.310

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR02

2019

Décision portant modification de la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 concernant l'UMR7192 Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - 24/07/2019 - - DEC190381INSHS..... p.311

07.04. Décisions tarifaires

DR08

2019

Décision relative au tarif des produits de la vente d'un kit du géologue de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - 15/07/2019 - - DEC192043DR08..... p.312

Décision relative au tarif des produits de l'unité DCLPC - MOY800 intitulée Direction des Affaires Générales - 23/05/2019 - - DEC192044DR08..... p.313

DR12

2019

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de diatomées et phytolithes. - 27/08/2019 - - DEC192365DR12..... p.315

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de pollen et haute pureté silice. - 27/08/2019 - - DEC192366DR12..... p.317

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de coccolithes et foraminifères. - 27/08/2019 - - DEC192364DR12..... p.319

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Sara DIGLIO - 12/08/2019 - - DEC191978DRH..... p.322

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Marcel HEINE - 12/08/2019 - - DEC191979DRH..... p.323

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Kévin BAILLIE - 12/08/2019 - - DEC191976DRH..... p.324

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Tristan BENOIST - 12/08/2019 - - DEC191977DRH..... p.325

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Mechtild MERTZ - 12/08/2019 - - DEC191982DRH..... p.326

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Pierre LEVRON - 12/08/2019 - - DEC191981DRH..... p.327

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Anne-Lyse CHABERT - 12/08/2019 - - DEC191980DRH..... p.328

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8258 « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS) - 15/01/2019 - - DEC191510DR01..... p.329

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT) - 04/04/2019 - - DEC192108DR01..... p.330

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales », Politique, Santé (IRIS) - 01/01/2019 - - DEC192059DR01..... p.331

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM) - 07/02/2019 - - DEC192073DR01..... p.332

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'asie orientale » (CRLAO) - 19/02/2019 - - DEC192079DR01..... p.333

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS) - 01/01/2019 - - DEC192090DR01..... p.334

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM) - 05/04/2019 - - DEC192096DR01..... p.335

DR05

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) - 19/08/2019 - - DEC192263DR05..... p.336

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH) - 21/08/2019 - - DEC192293DR05..... p.337

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE) - 21/08/2019 - - DEC192307DR05..... p.338

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA) - 23/08/2019 - - DEC192345DR05..... p.339

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - 20/08/2019 - - DEC192275DR05..... p.340

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA) - 20/08/2019 - - DEC192273DR05..... p.341

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) - 20/08/2019 - - DEC192272DR05..... p.342

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) - 20/08/2019 - - DEC192270DR05..... p.343

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI) - 19/08/2019 - - DEC192264DR05..... p.344

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) - 20/08/2019 - - DEC192269DR05..... p.345

DR08

2018

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers MSHS - 04/10/2018 - - DEC182653DR08..... p.346

2019

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes - 15/02/2019 - - DEC190713DR08..... p.347

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) - 08/02/2019 - - DEC190629DR08..... p.349

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes - 15/02/2019 - - DEC190710DR08..... p.351

Décision portant création d'une régie de recettes auprès UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur - 15/07/2019 - - DEC192045DR08..... p.353

DR16

2019

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 19/07/2019 - - DEC192035SGCN..... p.355

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 01/07/2019 - - DEC191783SGCN..... p.357

Décision relative à la vacance d'un siège au sein du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique - 06/08/2019 - - DEC192166SGCN..... p.360

DEC192164SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'institut : « Institut de physique »
1 siège - Collège électoral B1

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences humaines et sociales »
1 siège - Collège électoral B1



Article 2

Les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 26 septembre 2019 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/formcand.htm.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, 06-AOÛT-2019

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC191785SGCN

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le plan d'action annexé au protocole d'accord 2016-2019 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé avec les partenaires sociaux le 20 janvier 2016,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Conformément à la procédure mise en place par le CNRS pour l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de l'année 2019.

Art. 2. - Cette commission est présidée par M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

Art. 3. - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- Mme Isabelle BERBEZIER, présidente de la section 03 ;
- Mme Monique BERNARD, présidente de la section 28 ;
- Mme Gudrun BORNETTE, présidente de la section 30 ;
- M. Didier BRESCH, président de la section 41 ;
- M. Didier DEMAZIERE, président de la section 40 ;
- Mme Marie-Laure DERAT, membre de la section 32 ;
- Mme Caterina DONATI, membre de la section 34 ;
- M. Frédéric DRUON, membre de la section 08 ;
- M. Frédéric GABRIEL, membre de la section 35 ;
- M. Raphaël GRANIER DE CASSAGNAC, président de la section 01 ;
- Mme Nathalie LUCA, présidente de la section 38 ;
- M. Vincent MERLIN, membre de la section 37 ;



- M. Benoit MOSSER, président de la section 17 ;
- M. Francois OZANAM, président de la section 14 ;
- M. Jay ROWELL, président de la section 36 ;
- Mme Véronique SCHMITT, présidente de la section 11 ;
- M. Fabrice VAVRE, président de la section 29.

Art. 4. - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les commissions de sélection ad hoc qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit une proposition de liste principale de candidats susceptibles de se voir proposer un contrat à durée **déterminée**, pris en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise à la direction du centre. Une liste complémentaire de candidats classés par ordre de mérite peut être proposée.

Art. 5. - La décision DEC181840SGCN du 5 juillet 2018 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 08 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191971DRH

Décision portant nomination de M. Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyril Aubert-Geoffroy, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyril Aubert-Geoffroy demeure affecté à la Délégation régionale Normandie.

Article 2

Du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020, M. Cyril Aubert-Geoffroy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine Petit



DEC191659DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Brigitte Lucas aux fonctions de responsable du service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Vu la décision DEC182032DAJ du 13 juillet 2018 portant nomination de Mme Mireille Pietri aux fonctions de responsable du service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition de la directrice des comptes et de l'information financière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 13 juillet 2019, Mme Brigitte Lucas est nommée aux fonctions de responsable du service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF), en remplacement de Mme Mireille Pietri, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC191939DRH

Décision portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS 2927, intitulée USAES

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président directeur général du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service modifiée ;

Vu la décision n° 150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n°CON050001DRH en date du 18 mai 2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES, notamment son article 6 renouvelée par avenants ;

Vu la convention générale conclue le 1er juillet 2010 entre le CAES et le CNRS, notamment son article 8, renouvelée par avenant ;

Vu la proposition du Conseil d'Administration du CAES du CNRS en date du 5 juin 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe HERRMANN, Ingénieur d'études au CNRS, est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES à compter du 5 juin 2019, jusqu'au 18 mai 2023, date de renouvellement de l'UMS 2927.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy



DEC191942DRH

Décision portant nomination de Mme Caroline ROMET aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens adjointe à la Direction des Ressources Humaines

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2019 portant nomination de M. Hugues de La Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines.

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} septembre 2019, Mme Caroline ROMET, est nommée aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens adjointe à la DRH.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Le directeur de la Direction des
ressources humaines
Hugues de La Giraudière



DEC191940DRH

Décision portant nomination de M. Georges KREMER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS 2927, intitulée USAES

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président directeur général du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service modifiée ;

Vu la décision n° 150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n°CON050001DRH en date du 18 mai 2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES, notamment son article 6 renouvelée par avenants ;

Vu la convention générale conclue le 1er juillet 2010 entre le CAES et le CNRS, notamment son article 8, renouvelée par avenant ;

Vu la proposition du Conseil d'Administration du CAES du CNRS en date du 5 juin 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Georges KREMER, Ingénieur d'études au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES à compter du 5 juin 2019, jusqu'au 18 mai 2023, date de renouvellement de l'UMS 2927.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy



DEC191941INC

Décision portant nomination de M. Ahmed NAITABDI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR7614) intitulée « Laboratoire de Chimie Physique – Matière et Rayonnement » (LCPMR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique – Matière et Rayonnement (LCPMR) et nommant M. Richard TAIEB directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ahmed NAITABDI, Maître de Conférences à Sorbonne Université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC191789INSMI

Décision portant nomination de M. Sébastien Boucksom aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS) et nommant M. Yvan Martel, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171608INSMI du 19 juin 2017 portant nomination de M. Charles Favre, directeur de l'unité mixte de recherche n°7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Boucksom, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 15 août 2019 au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Charles Favre, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JUIL. 2019**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC131398DR06

Décision portant nomination de M. Didier Poinot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6302 intitulée ICMUB et nommant M. Franck Denat en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 09 octobre 2014 ;

Considérant que M. Didier Poinot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 novembre 2001 et du 04 au 06 décembre 2001,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Didier Poinot, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR6302 intitulée ICMUB, à compter du 1^{er} janvier 2014 .

M. Didier Poinot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Didier Poinot est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 13 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Franck Denat

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

Visa du Délégué Régional du CNRS
Philippe Piéri

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC152240DR06

Décision portant nomination de Mme Isabelle BIHANNIC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC123202DGDS portant création au 01/01/2013 de l'UMR 7360 – LIEC et nommant Monsieur Fabien Thomas en tant que directeur de l'unité ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée à Mme Isabelle Bihannic, le 11/09/2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du 21 septembre 2015.

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

Mme Isabelle Bihannic, IR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/09/2015.

Article 2 : Missions¹

Mme Isabelle Bihannic exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Isabelle Bihannic sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 29 juin 2016

Le directeur d'unité
Fabien Thomas

Visa la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du président de L'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC152243DR06

Décision portant nomination de M. Ghouti Medjahdi aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma – Surfaces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS portant renouvellement au 01/01/2013 de l'UMR 7198 – IJL et nommant Monsieur Eric Gaffet en tant que directeur de l'unité ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée à M. Ghouti Medjahdi, le 11/09/2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT (*à défaut du conseil de laboratoire*) du 15 décembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Ghouti Medjahdi, IEHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/09/2015.

Article 2 : Missions¹

M. Ghouti Medjahdi exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Ghouti Medjahdi sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 25 novembre 2016

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Le directeur d'unité
Eric Gaffet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du président de L'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt



DEC172651DR06

Décision portant nomination de M. Julien Didier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6249 intitulée laboratoire Chrono Environnement

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n° 6249 intitulée Laboratoire Chrono Environnement et nommant Mme Gudrun Bornette en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6249 en date du 05/05/2017 ;

Considérant que M. Julien Didier assistant ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alsace du 04 avril 2006 au 18 mai 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Julien Didier, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono Environnement, à compter du 05/05/2017.

M. Julien Didier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Julien Didier est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 05/05/2017

La directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université de Franche-Comté

DEC192068DR06

Décision portant nomination de Mr Bruno Rock, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), dont le directeur est M. Dominik Schaniel ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mr Bruno Rock, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), à compter du 8 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le Directeur d'unité
Dominik Schaniel



DEC191647DR06

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Daniel Tissot aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-environnement

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6249, intitulée Chrono-environnement, dont la directrice est Mme Gudrun Bornette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Daniel Tissot, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6249 Chrono-environnement à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juin 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Gudrun Bornette

DEC191692DR06

Décision portant nomination de Mme Laetitia Pierron, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité Service de Protection des Données (SPD) ;

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC180754DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Gaelle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laetitia Pierron, Ingénieur d'études, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité Service de Protection des Données (SPD) à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juin 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Gaelle Bujan



DEC191185DR06

Décision portant nomination de M. Anthony Dumontet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artehis)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés et nommant Mme Sabine Lefebvre en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6298¹ en date du 28 mai 2019 ;

Considérant que M. Anthony Dumontet, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Lorraine **du 14 au 16 janvier 2019, du 7 et 8 mars 2019 et du 28 et 29 mars 2019**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Anthony Dumontet assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artehis), à compter du 29 mai 2019.

M. Anthony Dumontet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Anthony Dumontet est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 29 mai 2019

La directrice de l'Unité
Sabine Lefebvre

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC182957DR08

Décision portant nomination de M. Merhad TARIGHI aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant M. Yannick POUILLOUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7285 en date du 22/11/2018 ;

Considérant que M. Merhad TARIGHI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 10 et 11 décembre 2015 et 1, 2 et 3 février 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Merhad TARIGHI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, à compter du 1^{er} octobre 2018.

M. Merhad TARIGHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Merhad TARIGHI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2018

Le Directeur d'unité
M. Yannick POUILLOUX

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN

DEC182652DR08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage - CeRCA

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Nicolas VIBERT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7295 CeRCA à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Nicolas VIBERT

DEC182655DR08

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste BERTHELOT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimateologie - PALEVOPRIM

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7262 intitulée « Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimateologie » - PALEVOPRIM, dont le directeur est M. Jean-Renaud BOISSERIE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Baptiste BERTHELOT, technicien de recherche et de formation catégorie B à l'Université de Poitiers, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7262 PALEVOPRIM à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Renaud BOISSERIE

DEC182657DR08

Décision portant nomination de M. Yohann BROSSARD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yohann BROSSARD, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7327 ISTO à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Lionel MERCURY

DEC182658DR08

Décision portant nomination de M. Nicolas NAUD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Jean-Marc BERJEAUD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas NAUD, adjoint-technique, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7267 EBI à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Marc BERJEAUD

DEC190646DR08

Décision portant nomination de M. Bruno MANSOUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine (PELAGIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC180020INEE du 23 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3462, intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine (PELAGIS), dont la directrice est Mme Florence CAURANT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno MANSOUX, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3462 PELAGIS à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 13 février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Florence CAURANT

DEC191017DR08

Décision portant nomination de M. Henrique DA MOTA ROCHA aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 07 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 04 juillet 2012 ;

Considérant que M. Henrique DA MOTA ROCHA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais du 7 au 29 juin 2012 à Tours ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Henrique DA MOTA ROCHA, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. Henrique DA MOTA ROCHA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Henrique DA MOTA ROCHA est placé directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 28 février 2019.

Le Directeur d'Unité
Philippe LANOS

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC190822DR08

Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC180489INSB du 8 février 2018 modifiant la décision collective DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UPS44 « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Julien SOBILO le 14 février 2019 par l'Université de Caen ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 05 mai 2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Julien SOBILO, Ingénieur d'Etudes, est nommé Personne Compétente en Radioprotection jusqu'au 18 mars 2024.

Article 2 : Missions¹

M. Julien SOBILO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Julien SOBILO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mars 2019

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC190711DR08

Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 07 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux »;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à Mme Maryse BLET-LEMARQUAND le 02 mars 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08 juin 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND, Ingénieure de Recherche, est nommée Personne Compétente en Radioprotection jusqu'au 30 mai 2022.

Article 2 : Missions¹

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 28 février 2019

Le Directeur de l'Unité
Philippe LANOS

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC190709DR08

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

LA DIRECTRICE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183090INSHS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFPEZ aux fonctions de Directrice par Intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » - GREMAN ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 avril 2016 ;

Considérant que M. David CHOUTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation CNRS de Paris B, du 22 septembre au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David CHOUTEAU, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7347, à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. David CHOUTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. David CHOUTEAU est placé directement sous l'autorité de la Directrice de l'Unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois., le 19 avril 2019

La Directrice par Intérim de l'Unité
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC190708DR08

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

LA DIRECTRICE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183090INSHS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFPEZ aux fonctions de Directrice par Intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » - GREMAN ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 08 octobre 2012 ;

Considérant que M. Sylvain ROGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par le Pôle Compétences et Formation du CNRS, du 23 avril au 24 octobre 2012;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain ROGER, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7347, à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. Sylvain ROGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Sylvain ROGER est placé directement sous l'autorité de la Directrice de l'Unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois, le 19 avril 2019

La Directrice par Intérim de l'Unité
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC192065INSIS

Décision portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée XLIM et nommant M. Dominique BAILLARGEAT directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2019, M. Stéphane BILA, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Dominique BAILLARGEAT, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 août 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190611DR08

Décision portant nomination de M. Simon DUPONT aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie et l'Insecte » - IRBI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie et l'Insecte » - IRBI dont le Directeur est M. David GIRON;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à M. Simon DUPONT le 23 septembre 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 06 juin 2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Simon DUPONT, Ingénieur d'Etudes, est nommé Personne Compétente en Radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23 septembre 2015.

Article 2 : Missions¹

M. Simon DUPONT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Simon DUPONT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 26 février 2019

Le directeur d'unité
David GIRON

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC190532DR08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Charline PARENTEAU, Assistante de Prévention (AP)¹ au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180493DR08 du 25 janvier 2018 portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Charline PARENTEAU, dans l'unité du CNRS n°7372, à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 1^{er} décembre 2018

Le Directeur de l'Unité par intérim
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Visa du Délégué Régional
M. Ludovic HAMON

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC190227DR08

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC.

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité du CNRS MOY800, à compter du 1^{er} janvier 2019.

M Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité du Délégué Régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2019

Le délégué Régional
Ludovic HAMON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC190531DR08

Décision portant nomination de Mme Sylvie HOUTE aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 15 octobre 2018 ;

Considérant que Mme Sylvie HOUTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 26 septembre au 19 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie HOUTE, Ingénieure d'Etudes hors Classe, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Mme Sylvie HOUTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie HOUTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 1^{er} décembre 2018

Le Directeur d'Unité par Intérim
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Visa du Délégué Régional
M. Ludovic HAMON

DEC191949 INSMI

Décision portant nomination de M. Arnaud Guillin en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud Guillin, Professeur des universités est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet : La préfiguration d'un institut autour des Mathématiques de la Planète Terre.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC191974INSHS

Décision portant nomination de Mme Delphine Vallade directrice adjointe par intérim et cessation de fonctions de M. David Giband et nomination de M. Denis Pesche directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev) et nommant M. David Giband directeur de cette unité ;

Vu l'accord des co-tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Mme Delphine Vallade, maître de conférences à l'Université Paul Valéry Montpellier, est nommée directrice adjointe par intérim à compter du 15 juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Marc Dedeire, démissionnaire.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. David Giband, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2019.

A compter de cette même date, M. Denis Pesche, chargé de recherche au CIRAD, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191615INSHS

Décision portant modification de la décision DEC161226DGDS portant création et renouvellement des unités de service et de recherche – USR3133

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et notamment renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3133 intitulée Centre Jean Bérard ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision DEC161226DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité de service et de recherche USR3133 sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

La ligne suivante est ajoutée :

« Directrice adjointe : Priscilla Munzi, chargée de recherche »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC182526DR17

Décision portant nomination de M. Stéphane LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Pierre Ferrand aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche 6598 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 4 mars 2008;

Considérant que M. Stéphane Lambert a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale du CNRS Alsace du 27/03/07 au 24/05/07.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane Lambert, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Stéphane Lambert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane Lambert est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Pierre Ferrand

Visa du Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Arnaud Poitou





DEC182665DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gaëlle LE DEZ, assistante de prévention au sein de l'UMR6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171532DR17 du 16/11/2017 portant nomination de Mme Gaëlle LE DEZ aux fonctions d'assistante de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Gaëlle LE DEZ, dans l'unité mixte de recherche du CNRS n°6290, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Reynald Gillet

Gabrielle Inguscio

DEC191563DR17

Décision portant nomination de Mme Béatrice JOSSELIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Béatrice Josselin le 24 avril 2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Béatrice Josselin, ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/04/2015.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

Mme Béatrice Josselin, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Béatrice Josselin, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La Directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du Président de Sorbonne
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio



ANNEXE : lettre de mission

Déléguante : Catherine Boyen – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Délégataire : Béatrice Josselin – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mission de CSE et le suivi des utilisateurs ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion et le suivi des sources ;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Détail des missions confiées :

Suivi des utilisateurs

- Suivi de l'habilitation
- Conseiller Siseri Employeur
- Relation avec le médecin
- Rédaction de la Fiche d'exposition aux rayonnements ionisants
- Suivi de la dosimétrie passive externe et SISERI

Postes de travail SNS

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Pilotage du ménage dans les Zones Surveillées

Contrôles périodiques

- Réalisation du contrôle surfacique mensuel des sources non scellées
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif

Gestion des sources non-scellées

- Commande des sources
- Réalisation de l'inventaire annuel des sources (formulaire IRSN)
- Réalisation des contrôles à réception
- Intégration sources dans une base de données pour suivi des stocks

Gestion des déchets

- Collecte au poste de travail et mise en fût ou bonde
- Conditionnement mensuel, prélèvements pour analyses, préparation aux enlèvements ANDRA
- Gestion pratique et documentaire du stockage unité des Déchets en Décroissance et vie longue
- Suivi des consommables "déchet"
- Contrôle des déchets non radioactifs (poubelles, déchets chimiques, blouses)

Matériels

- Suivi des consommables "contaminamètres, radiamètres" et "EPC"

Interventions d'urgence

- Préparation des procédures et matériels d'urgence
- Suivi du matériel d'urgence
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

Relations avec partenaires extérieurs

- Participation à la modification ou au renouvellement de l'autorisation ASN

DEC190365DR17

Décision portant nomination de M. Damien FLIGIEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC1172939INSU portant nominations de M. Thierry LEBEAU aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Service UMS3281 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMS3281 en date du 08/10/2018;

Considérant que M. Damien Fligiel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 3 au 5 décembre 2018 et du 14 au 16 janvier 2019 par l'Université de Nantes.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Damien Fligiel, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique à compter du 1^{er} février 2019.

M. Damien Fligiel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Damien Fligiel est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'unité

Thierry Lebeau

Visa du Président de l'Université de Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Olivier Laboux

Gabrielle Inguscio



DEC191562DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont la directrice est Catherine Boyen;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 25 mai 2016 par l'université de Caen-Normandie ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Nomination

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/05/2016.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La Directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du Président de Sorbonne
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio



ANNEXE : lettre de mission

Déléguant : Catherine BOYEN – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Délégataire : Laurence DARTEVELLE – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La coordination de la cellule radioprotection ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Détail des missions confiées :

Relations avec partenaires extérieurs

- Déchets: déclaration annuelle ANDRA
- Organisation des inspections ASN
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN
- Suivi de l'autorisation ASN

Postes de travail SS

- Mise à jour des consignes aux postes de travail

Postes de travail

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Rédaction des plans de prévention
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste
- Mise à jour des consignes aux postes de travail
- Mise à jour du plan de zonage

Contrôles périodiques

- Rédaction du programme de contrôle annuel
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé

Matériels

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres / radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

Divers

- Veille réglementaire et technologique
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection

Interventions d'urgence

- Suivi et plans d'actions registres SST
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

DEC191564DR17

Décision portant nomination de M. Thomas RORET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à M. Thomas Roret le 4 octobre 2018 par l'Université de Caen-Normandie ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thomas Roret, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/10/2018.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

M. Thomas Roret exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thomas Roret, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La Directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du Président de Sorbonne
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio



ANNEXE : lettre de mission

Déléguante : Catherine Boyen – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Délégataire : Thomas Roret – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mission de CSE et le suivi des utilisateurs ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion et le suivi des sources ;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Détail des missions confiées :

Suivi des utilisateurs

- Suivi de l'habilitation
- Conseiller Siseri Employeur
- Relation avec le médecin
- Rédaction de la Fiche d'exposition aux rayonnements ionisants
- Suivi de la dosimétrie passive externe et SISERI

Postes de travail SNS

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Pilotage du ménage dans les Zones Surveillées

Contrôles périodiques

- Réalisation du contrôle surfacique mensuel des sources non scellées
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif

Gestion des sources non-scellées

- Commande des sources
- Réalisation de l'inventaire annuel des sources (formulaire IRSN)
- Réalisation des contrôles à réception
- Intégration sources dans une base de données pour suivi des stocks

Gestion des déchets

- Collecte au poste de travail et mise en fût ou bonde
- Conditionnement mensuel, prélèvements pour analyses, préparation aux enlèvements ANDRA
- Gestion pratique et documentaire du stockage unité des Déchets en Décroissance et vie longue
- Suivi des consommables "déchet"
- Contrôle des déchets non radioactifs (poubelles, déchets chimiques, blouses)

Matériels

- Suivi des consommables "contaminamètres, radiamètres" et "EPC"

Interventions d'urgence

- Préparation des procédures et matériels d'urgence
- Suivi du matériel d'urgence
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

Relations avec partenaires extérieurs

- Participation à la modification ou au renouvellement de l'autorisation ASN

DEC191865DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BARRAL directrice de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux dont la directrice est Philippe BARRAL ;

Vu la décision du portant nomination de Philippe BARRAL aux fonctions de directrice de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BARRAL directrice de l'unité USR3124 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARRAL, délégation de signature est donnée à M. André Didierjean, Professeur et directeur adjoint, Mme Isabelle Mouret, IE et secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170407DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191866DR06

Décision portant délégation de signature à M. Samuel FERÉY directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine dont le directeur est Samuel FERÉY ;

Vu la décision DEC290918INSHS du 4/29/2018 portant nomination de Samuel FERÉY aux fonctions de directeur de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel FERÉY directeur de l'unité USR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel FERÉY, délégation de signature est donnée à Mme Aline Marchetti, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191434DR06 du 07/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191867DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne LEYVAL directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine dont le directeur est Corinne LEYVAL ;

Vu la décision du portant nomination de Corinne LEYVAL aux fonctions de directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne LEYVAL directeur de l'unité UMS3562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LEYVAL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° du donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191868DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Christophe FOLTETE directrice de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager dont la directrice est Jean Christophe FOLTETE ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Christophe FOLTETE aux fonctions de directrice de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Christophe FOLTETE directrice de l'unité UMR6049 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Christophe FOLTETE, délégation de signature est donnée à M. François Pierre Tourneux, Maître de conférence et directeur adjoint, M. Jean Philippe Antoni, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170186DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191869DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie dont le directeur est Philippe Rousselot ;

Vu la décision DEC172863INSU du 12/1/2017 portant nomination de Philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Rousselot, délégation de signature est donnée à M. Michel Lacaille, Ingénieur d'étude et responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173115DR06 du 01/09/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191870DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

Vu la décision du portant nomination de Sylvain PICAUD aux fonctions de directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PICAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean Yves Hihn, professeur et directeur adjoint, Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170043DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191871DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun BORNETTE directeur de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement dont le directeur est Gudrun BORNETTE ;

Vu la décision du portant nomination de Gudrun BORNETTE aux fonctions de directeur de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gudrun BORNETTE directeur de l'unité UMR6249 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun BORNETTE, délégation de signature est donnée à M. Franis Raoul, Maitre de conférence et directeur adjoint, Mme Sylvie Costille, AI et Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170098DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191872DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences dont le directeur est Emmanuel FARA ;

Vu la décision du portant nomination de Emmanuel FARA aux fonctions de directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel FARA, délégation de signature est donnée à M. Thomas Saucède, Maître de conférence et directeur adjoint, Mme Laetitia Bassereau-Vauthier, AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170021DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191873DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources dont le directeur est Jacques PIRONON ;

Vu la décision du portant nomination de Jacques PIRONON aux fonctions de directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PIRONON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeur et directrice adjointe, M. Philippe DE DONATO, Directeur de Recherche CNRS et directeur adjoint, Mme Camille GAGNY, Ingénieur de recherche et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180524DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191722DR06

Décision portant délégation de signature à M.Christian France-Lanord, Mme Isabelle Geoffroy, M. Etienne Deloule pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques , dont le directeur est Raphaël Pik

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Christian France-Lanord, DR CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Christian France-Lanord, délégation est donnée à Mme Isabelle Geoffroy IE et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Christian France-Lanord et de Mme Isabelle Geoffroy délégation est donnée à M. Etienne Deloule DR CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Raphaël Pik

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.





DEC191723DR06

Décision portant délégation de signature à M.Olivier Lalouette, Mme Sylvie Issanchou, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation , dont le directeur est Lionel BRETILLON

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Olivier Lalouette, IE et secrétaire général , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Olivier Lalouette, délégation est donnée à Mme Sylvie Issanchou DR INRA et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Lionel BRETILLON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191724DR06

Décision portant délégation de signature à M.Sébastien Chevalier, M.Stéphane Guérin, Mme Claudine Jonon, Mme Nathalie Dufour et Mme Claire Priou Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne , dont le directeur est Alain DEREUX

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M.Sébastien Chevalier**, Professeur à l'université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, délégation est donnée à **M.Stéphane Guérin** Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier et de M.Stéphane Guérin délégation est donnée à **Mme Claudine Jonon** Ingénieur de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin et de Mme Claudine Jonon, délégation est donnée à Mme **Nathalie Dufour**, AI CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin, de Mme Claudine Jonon et de Mme Nathalie Dufour, délégation est donnée à Mme **Claire Priou Jacotot**, AI CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Alain DEREUX



DEC191725DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Guillon, Mme Christelle Anstett pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims , dont le directeur est Jean Hugues RENAULT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Guillon, délégation est donnée à Mme Christelle Anstett Ingénieur d'études et administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean Hugues RENAULT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191736DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Cyrille Hierso, Mme Claire Lejault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, dont le directeur est Franck DENAT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Cyrille Hierso, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Cyrille Hierso, délégation est donnée à Mme Claire Lejault AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Franck DENAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191737DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier Gemmerlé, Mme Laurence Quirot, M. Jean Marc Sac-Epée Mme Camille Laurent-Gengoux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine , dont le directeur est Xavier ANTOINE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Gemmerlé, Ingénieur de Recherche , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé, délégation est donnée à Mme Laurence Quirot Assistant Ingénieur et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé et de Mme Laurence Quirot délégation est donnée à M. Jean Marc Sac-Epée Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Xavier ANTOINE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191738DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Lucy Moser-Jauslin, M. Daniele Faenzi, Mme Anissa Bellaassali pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est Abderrahim JOURANI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Lucy Moser-Jauslin**, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin, délégation est donnée à M. Daniele Faenzi professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin et de M. Daniele Faenzi délégation est donnée à **Mme Anissa Bellaassali** Secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Abderrahim JOURANI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191740DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Paule Bazard, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire , dont le directeur est Philippe GROS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Paule Bazard, TCE et gestionnaire de l'unité , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Philippe GROS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.





DEC191743DR06

Décision portant délégation de signature à Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire , dont le directeur est Alain DURAND

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, chargée de recherche et directrice adjointe , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Alain DURAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.





DEC191744DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mustapha Abdelmoula, M. Christophe Gantzer, M. Christophe Merlin M. Michel Perdicakis, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement, dont le directeur est Alain WALCARIUS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula, délégation est donnée à M. **Christophe Gantzer**, Professeur et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula et de M. Christophe Gantzer, délégation est donnée à M. **Christophe Merlin** Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula de M. Christophe Gantzer et de M. Christophe Merlin, délégation est donnée à M. **Michel Perdicakis, ingénieur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Alain WALCARIUS



DEC191746DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Decker, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux , dont le directeur est EL Mostafa DAYA

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
EL Mostafa DAYA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191747DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Didierjean, Mme Céline Morville, Mme Rachida Elouardani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée , dont le directeur est Pascal BOULET

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Sophie Didierjean**, Professeur et directrice adjointe , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Didierjean, délégation est donnée à Mme **Céline Morville** Ingénieur d'études et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Didierjean et de Mme Céline Morville délégation est donnée à Mme **Rachida Elouardani** Assistante ingénieur et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Pascal BOULET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191748DR06

Décision portant délégation de signature à M. Simon Devin, M.Christian Mustin, Mme Christine Aussenac Mme Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux , dont la directrice est Laure GIAMBERINI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Simon Devin**, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin, délégation est donnée à M.**Christian Mustin** Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin et de M.Christian Mustin délégation est donnée à Mme **Christine Aussenac** Ingénieur d'études et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin de M.Christian Mustin et de Mme **Christine Aussenac** délégation est donnée à Mme Cécile Lorentz technicienne et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

la directrice d'unité
Laure GIAMBERINI



DEC191749DR06

Décision portant délégation de signature à M. Clément Dombry, M. Alexei Lozinski, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon , dont le directeur est Christophe DELAUNAY

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Clément Dombry, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Dombry, délégation est donnée à M. Alexei Lozinski Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Christophe DELAUNAY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191750DR06

Décision portant délégation de signature à M. Yannick Toussaint, Mme Nathalie Bussy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications , dont le directeur est Jean Yves MARION

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick Toussaint, Chargé de recherche Inria , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Toussaint, délégation est donnée à Mme Nathalie Bussy Responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean Yves MARION

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191751DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dragi Karevski, Mme Séverine Bonenberger, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques , dont le directeur est Xavier ASSFLELD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dragi Karevski, délégation est donnée à Mme Séverine Bonenberger TCS et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Xavier ASSFLELD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191752DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Schneider, Mme Cécile Vallières, Mme Sandrine Jadelot-Nalet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés , dont le directeur est Laurent FALK

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raphaël Schneider, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider, délégation est donnée à Mme Cécile Vallières Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider et de Mme Cécile Vallières délégation est donnée à Mme Sandrine Jadelot-Nalet IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Laurent FALK

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191753DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gillery, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire , dont le directeur est Laurent Martiny

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Gillery, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Laurent Martiny

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191754DR06

Décision portant délégation de signature à M. François Pierre Tourneux, M. Jean Philippe Antoni, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager, dont le directeur est Jean Christophe FOLTETE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **François Pierre Tourneux**, Maître de conférence et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Pierre Tourneux, délégation est donnée à M. **Jean Philippe Antoni** Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean Christophe FOLTETE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191755DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves Hihn, Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules , dont le directeur est Sylvain PICAUD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Jean Yves Hihn**, professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Yves Hihn, délégation est donnée à Mme **Christiane Grillier**, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Sylvain PICAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191756DR06

Décision portant délégation de signature à M. Francis Raoul, Mme Sylvie Costille, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement , dont la directrice est Gudrun BORNETTE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Raoul, Maître de conférence et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Raoul, délégation est donnée à Mme Sylvie Costille AI et Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1^{er} juillet 2019

la directrice d'unité
Gudrun BORNETTE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191757DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Saucède, Mme Laetitia Bassereau-Vauthier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences ()

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences , dont le directeur est Emmanuel FARA

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Saucède, Maître de conférence et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Saucède, délégation est donnée à Mme Laetitia Bassereau-Vauthier AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Emmanuel FARA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191759DR06

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Lacolley, Mme Sandrine Boshi-Muller, M. Jean Louis Guéant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine (IBSLor)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21/12/2017 portant création de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine , dont le directeur est louri MOTORINE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick Lacolley, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley, délégation est donnée à Mme Sandrine Boshi-Muller Professeur et coordinatrice des plateformes aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley et de Mme Sandrine Boshi-Muller délégation est donnée à M. Jean Louis Guéant PUPH Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
louri MOTORINE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191760DR06

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Charpentier, Mme Florence Chartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire , dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Bruno Charpentier**, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Charpentier, délégation est donnée à Mme Florence Chartier IR et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean-Yves Jouzeau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191761DR06

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Patoor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS ()

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180060INSIS du 06/02/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS , dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne Patoor, Professeur à Georgia Tech Lorraine , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean Paul SALVESTRINI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.





DEC191763DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon , dont le directeur est Jean Vigreux

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nélia Roulot, IR et Responsable Administrative , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean Vigreux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191764DR06

Décision portant délégation de signature à M. André Didierjean, Mme Isabelle Mouret, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux , dont le directeur est Philippe BARRAL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André Didierjean, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Didierjean, délégation est donnée à Mme Isabelle Mouret IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Philippe BARRAL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191739DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Fluzin, M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy Mme Sylvia Nieto-Pelletier, M Guillaume Sarah et M Rémy Chapoulie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 08/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe Lanos aux fonctions de directeur de l'unité de recherche n°5060 intitulée Institut de recherche sur les Archomatériaux (IRAMAT)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, délégation est donnée à **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin et de M. Philippe Dillmann, délégation est donnée à **Mme Florence Tanguy**, AI et assistante de direction aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann et de Mme Florence Tanguy, délégation est donnée à **Mme Sylvia Niéto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy et de Mme Sylvia Niéto-Pelletier, délégation est donnée à **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy, de Mme Sylvia Niéto-Pelletier et de M. Guillaume Sarah, délégation est donnée à **M. Rémy Chapoulie**, PU à Université Bordeaux-Montaigne et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Philippe LANOS



DEC191778DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 intitulée IRAMAT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 08 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée IRAMAT, dont le directeur est Pierre GUIBERT ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe Lanos aux fonctions de directeur de l'unité de recherche n°5060 intitulée Institut de recherche sur les Archomatériaux (IRAMAT)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Lanos, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe Lanos**, délégation de signature est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint, **Mme Florence Tanguy**, Assistante de direction, **Mme Sylvia Nieto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe, **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS et à **M. Rémy Chapoulie**, PU Univeristé Bordeaux Montaigne et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°**DEC182045DR06** du 2 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès



DEC191828DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC180060INSIS du 06 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Paul SALVESTRINI aux fonctions de directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Paul SALVESTRINI, délégation de signature est donnée à M. Etienne Patoor, Professeur à Georgia Tech Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181368DR06 du 06/02/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191829DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré (AHP PResT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré dont le directeur est Philippe NABONNAND ;

Vu la décision du portant nomination de Philippe NABONNAND aux fonctions de directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NABONNAND, délégation de signature est donnée à M. Pierre Edouard Bour, IE CNRS, Mme Lydie Mariani, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152544DR06 du 01/01/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191830DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre directeur de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés (ARTÉHIS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés dont le directeur est Sabine Lefebvre ;

Vu la décision du portant nomination de Sabine Lefebvre aux fonctions de directeur de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine Lefebvre directeur de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Lefebvre, délégation de signature est donnée à M.Sébastien Bully, CR CNRS, Mme Mélanie Arnoult, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172760DR06 du 01/10/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191831DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française dont le directeur est Alex BOULTON ;

Vu la décision du portant nomination de Alex BOULTON aux fonctions de directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex BOULTON, délégation de signature est donnée à M. Yan Greub, chargé de recherche CNRS, M. Michel Musiol, Professeur et directeur adjoint, Mme Sabrina Martin, Assistant Ingénieur et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180025DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191832DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TORNATORE directrice de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (CGC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier dont la directrice est Jean Louis TORNATORE ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Louis TORNATORE aux fonctions de directrice de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Louis TORNATORE directrice de l'unité UMR7366 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis TORNATORE, délégation de signature est donnée à M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170109DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191833DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy dont le directeur est Didier WOLF ;

Vu la décision du portant nomination de Didier WOLF aux fonctions de directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier WOLF, délégation de signature est donnée à M. Thierry DIVOUX, Professeur et directeur adjoint, Mme Monique Bilon, Ingénieur d'étude et responsable administrative, Mme Carole COURRIER, Assistant en Gestion Administrative et responsable financière, Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, Technicienne et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180529DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191834DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations dont le directeur est Dominik SCHANIEL ;

Vu la décision du portant nomination de Dominik SCHANIEL aux fonctions de directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominik SCHANIEL, délégation de signature est donnée à M. Massimo Nespolo, Professeur, Mme Anne Clausse, TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180582DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191835DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques dont le directeur est Raphaël Pik ;

Vu la décision du portant nomination de Raphaël Pik aux fonctions de directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raphaël Pik directeur de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Pik, délégation de signature est donnée à M.Christian France-Lanord, DR CNRS, Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative, M. Etienne Deloule, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180990dr06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191836DR06

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation dont le directeur est Lionel BRETILLON ;

Vu la décision du portant nomination de Lionel BRETILLON aux fonctions de directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel BRETILLON directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BRETILLON, délégation de signature est donnée à M.Olivier Lalouette, IE et secrétaire général, Mme Sylvie Issanchou, DR INRA et directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170015DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191837DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie dont le directeur est Laurent LARGER ;

Vu la décision du portant nomination de Laurent LARGER aux fonctions de directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael Hilaret**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas Baron**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 4

La décision n° DEC190526DR06 du 30/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191838DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Maud ROTGER directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique dont le directeur est Maud ROTGER ;

Vu la décision du portant nomination de Maud ROTGER aux fonctions de directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maud ROTGER directeur de l'unité UMR7331 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

La décision n° DEC180129DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191839DR06

Décision portant délégation de signature à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine (IBSLor) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine dont le directeur est Iouri MOTORINE ;

Vu la décision du portant nomination de Iouri MOTORINE aux fonctions de directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iouri MOTORINE, délégation de signature est donnée à M. Patrick Lacolley, Directeur de Recherche, Mme Sandrine Boshi-Muller, Professeur et coordinatrice des plateformes, M. Jean Louis Guéant, PUPH Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182941DR06 du 15/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191840DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne dont le directeur est Alain DEREUX ;

Vu la décision du portant nomination de Alain DEREUX aux fonctions de directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEREUX, délégation de signature est donnée à M.Sébastien Chevalier, Professeur à l'université de Bourgogne, M.Stéphane Guérin, Professeur à l'université de Bourgogne, Mme Claudine Jonon, Ingénieur de Recherche CNRS, Mme Nathalie Dufour, Assistante Ingénieur CNRS, Mme Claire Priou-Jacotot, Assistante Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181023DR06 du 08/03/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191842DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims dont le directeur est Jean Hugues RENAULT ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Hugues RENAULT aux fonctions de directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Hugues RENAULT, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint, Mme Christelle Anstett, Ingénieur d'études et administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180080DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191843DR06

Décision portant délégation de signature à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne dont le directeur est Franck DENAT ;

Vu la décision du portant nomination de Franck DENAT aux fonctions de directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Cyrille Hierso, Professeur et directeur adjoint, Mme Claire Lejault, AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170100DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191844DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine dont le directeur est Xavier ANTOINE ;

Vu la décision du portant nomination de Xavier ANTOINE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier ANTOINE directeur de l'unité UMR7502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ANTOINE, délégation de signature est donnée à M. Didier Gemmerlé, Ingénieur de Recherche, Mme Laurence Quirot, Assistant Ingénieur et responsable administrative, M. Jean Marc Sac-Epée, Ingénieur de Recherche, Mme Camille Laurent-Gengoux, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181250DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191845DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour dont le directeur est Thierry BELMONTE ;

Vu la décision du portant nomination de Thierry BELMONTE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Belmonte, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;
- à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;
- à M. **François Montaigne**, Professeur, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;
- à M. **Daniel Malterre**, Professeur, directeur du département P2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Jean François Pierson**, Professeur, directeur du département CP2S, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sabine Denis**, Professeur, directrice du département SI2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Aleïn Celzard**, Professeur, directeur du département NE2V, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'étude, responsable financier, jusqu'à concurrence de 8.000 €;
- à Mme **Martine Tailleur**, Assistant Ingénieur, Responsable Ressources Humaines, jusqu'à concurrence de 8.000 €;

Article 3

La décision n° DEC180067DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191846DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne dont le directeur est Abderrahim JOURANI ;

Vu la décision du portant nomination de Abderrahim JOURANI aux fonctions de directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abderrahim JOURANI, délégation de signature est donnée à Mme Lucy Moser-Jauslin, Professeur, M. Daniele Faenzi, professeur, Mme Anissa Bellaassali, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190552DR06 du 27/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191847DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau ;

Vu la décision du portant nomination de Jean-Yves Jouzeau aux fonctions de directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Jouzeau, délégation de signature est donnée à M. Bruno Charpentier, Professeur et directeur adjoint, Mme Florence Chartier, IR et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180430DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191848DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directeur de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique dont le directeur est Claire FRANCOIS ;

Vu la décision DEC182422DIST du 9/7/2018 portant nomination de Claire FRANCOIS aux fonctions de directeur de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire FRANCOIS directeur de l'unité UPS76 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire FRANCOIS, délégation de signature est donnée à M. David Pierron, attaché principal et secrétaire général de l'unité, M.Thierry Chardet, Ingénieur de recherche, Mme Ivana Roche, Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182556DR06 du 07/09/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191850DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire dont le directeur est Philippe GROS ;

Vu la décision du portant nomination de Philippe GROS aux fonctions de directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GROS, délégation de signature est donnée à Mme Paule Bazard, TCE et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182715DR06 du 15/10/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191851DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain DURAND directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire dont le directeur est Alain DURAND ;

Vu la décision du portant nomination de Alain DURAND aux fonctions de directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain DURAND directeur de l'unité UMR7375, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DURAND, délégation de signature est donnée à Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, chargé de recherche et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 18 décembre 2019 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191852DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement dont le directeur est Alain WALCARIUS ;

Vu la décision du portant nomination de Alain WALCARIUS aux fonctions de directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS, délégation de signature est donnée à M. Mustapha Abdelmoula, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, M. Christophe Gantzer,, Professeur et directeur adjoint,, M. Christophe Merlin, Maitre de conférence,, M. Michel Perdicakis,, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180880DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191853DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONAT directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement dont le directeur est Bénédicte POULIN-CHARRONAT ;

Vu la décision du portant nomination de Bénédicte POULIN-CHARRONAT aux fonctions de directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONAT directeur de l'unité UMR5022 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte POULIN-CHARRONAT, délégation de signature est donnée à Mme Annie Vinter, Professeur et directrice adjointe, Mme Corinne Martin, Technicienne CNRS, Mme Sandrine Pinson, adjoint technique Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170169DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191854DR06

Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux dont le directeur est EL Mostafa DAYA ;

Vu la décision du portant nomination de EL Mostafa DAYA aux fonctions de directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. EL Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180992DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191855DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET directrice de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée dont la directrice est Pascal BOULET ;

Vu la décision du portant nomination de Pascal BOULET aux fonctions de directrice de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BOULET directrice de l'unité UMR7563 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOULET, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Didierjean, Professeur et directrice adjointe, Mme Céline Morville, Ingénieur d'études et responsable administrative, Mme Rachida Elouardani, Assistante ingénieur et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180123DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191857DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux dont la directrice est Laure GIAMBERINI ;

Vu la décision du portant nomination de Laure GIAMBERINI aux fonctions de directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure GIAMBERINI, délégation de signature est donnée à M. Simon Devin, Professeur et directeur adjoint, M.Christian Mustin, Professeur et directeur adjoint, Mme Christine Aussenac, Ingénieur d'études et secrétaire générale, Mme Cécile Lorentz, Technicienne et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180085DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191858DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon dont le directeur est Christophe DELAUNAY ;

Vu la décision du portant nomination de Christophe DELAUNAY aux fonctions de directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DELAUNAY, délégation de signature est donnée à M. Clément Dombry, Professeur, M. Alexei Lozinski, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170057DR06 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191859DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications dont le directeur est Jean Yves MARION ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Yves MARION aux fonctions de directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Yves MARION, délégation de signature est donnée à M. Yannick Toussaint, Chargé de recherche Inria, Mme Nathalie Bussy, Responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182946DR06 du 01/12/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191860DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims dont le directeur est Michael PEVZNER ;

Vu la décision du portant nomination de Michael PEVZNER aux fonctions de directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

La décision n° DEC182096DR06 du 01/08/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191861DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ASSFLELD directrice de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques dont la directrice est Xavier ASSFLELD ;

Vu la décision du portant nomination de Xavier ASSFLELD aux fonctions de directrice de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier ASSFLELD directrice de l'unité UMR7019, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ASSFLELD, délégation de signature est donnée à M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint, Mme Séverine Bonenberger, TCS et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191174DR06 du 15/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191862DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent FALK directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés dont le directeur est Laurent FALK ;

Vu la décision du portant nomination de Laurent FALK aux fonctions de directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent FALK directeur de l'unité UMR7274 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FALK, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Schneider, Professeur, Mme Cécile Vallières, Professeur, Mme Sandrine Jadelot-Nalet, IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180128DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191863DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDYC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire dont le directeur est Laurent Martiny ;

Vu la décision du portant nomination de Laurent Martiny aux fonctions de directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Martiny, délégation de signature est donnée à M. Philippe Gillery, Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180913DR06 du 02/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191864DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Jocelyne Dias déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 25 août 2019 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon dont le directeur est Jean Vigreux ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Vigreux aux fonctions de directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Vigreux, délégation de signature est donnée à Mme Nélia Roulot, IR et Responsable Administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172286DR06 du 01/08/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191673DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 Décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie , dont le directeur est Laurent LARGER

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS et secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, et de M. Frédéric Cherioux, délégation est donnée à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, de M. Frédéric Cherioux, et de M. Michaël Gauthier, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael Hilaret**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas Baron**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Laurent LARGER



DEC191675DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces , dont le directeur est Thierry BELMONTE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur et directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, délégation est donnée à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger et de Mme Séverine Rollet, délégation est donnée à M. **François Montaigne** Professeur et directeur technique de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, et de M. François Montaigne, délégation est donnée à M. **Daniel Malterre** Professeur et directeur du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, et de M. **Daniel Malterre**, délégation est donnée à M. **Jean-François PIERSON** Professeur et directeur du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. **Daniel Malterre**, et de M. **Jean-François PIERSON**, délégation est donnée à Mme **Sabine Denis**, Professeur et directrice du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, délégation est donnée à M. **Alain Celzard** Professeur et directeur du département NE2V aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, délégation est donnée à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'études et responsable financière de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, et de Sophie Klein, délégation est donnée à **Mme Martine Tailleux**, assistant ingénieur et responsable des ressources humaines de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Thierry BELMONTE



DEC191676DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Edouard Bour, Mme Lydie Mariani, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré (AHP PResT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré , dont le directeur est Philippe NABONNAND

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Edouard Bour, IE CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Edouard Bour, délégation est donnée à Mme Lydie Mariani Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Philippe NABONNAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191677DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Aline Marchetti, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

Vu la décision DEC290919INSHS du 29 avril 2018 nommant M. SAMULE FERÉY aux fonctions de directeur d'unité USR3261 intitulée USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aline Marchetti, IE et responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Samuel FERÉY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191685DR06

Décision portant délégation de signature à M. David Pierron, M.Thierry Chardet, Mme Ivana Roche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

Vu la décision DEC182422DIST du 7 septembre 2018 portant nomination de Claire François aux fonctions de directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Pierron, Attaché principal détaché et secrétaire général de l'unité , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Pierron, délégation est donnée à M.Thierry Chardet Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Pierron et de M.Thierry Chardet délégation est donnée à Mme Ivana Roche Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

la directrice d'unité
Claire FRANCOIS



DEC191687DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel Lacaille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie.

Vu la décision DEC172863INSU du 1^{er} décembre 2017 portant nomination de M. philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Lacaille, Ingénieur d'étude et responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Philippe Rousselot

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191708DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Geoffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine , dont la directrice est Corinne LEYVAL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

la directrice d'unité
Corinne LEYVAL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191710DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Bully, Mme Mélanie Arnoult pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés (ARTÉHIS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés , dont la directrice est Sabine Lefebvre

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. sébastien Bully, CR CNRS , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Bully, délégation est donnée à Mme Mélanie Arnoult Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

la directrice d'unité
Sabine Lefebvre

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191718DR06

Décision portant délégation de signature à M. Yan Greub, M. Michel Musiol, Mme Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française , dont le directeur est Alex BOULTON

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yan Greub, chargé de recherche CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan Greub, délégation est donnée à M. Michel Musiol Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan Greub et de M. Michel Musiol délégation est donnée à Mme Sabrina Martin Assistant Ingénieur et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Alex BOULTON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191719DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (CGC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier , dont le directeur est Jean Louis TORNATORE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence Université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Jean Louis TORNATORE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191720DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DIVOUX, Mme Monique Bilon, Mme Carole COURRIER Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy , dont le directeur est Didier WOLF

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry DIVOUX, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX, délégation est donnée à Mme Monique Bilon Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX et de Mme Monique Bilon délégation est donnée à Mme Carole COURRIER Assistant en Gestion Administrative et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX et de Mme Monique Bilon et de Mme Carole COURRIER, délégation est donnée à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW Technicienne et gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Didier WOLF



DEC191721DR06

Décision portant délégation de signature à M. Massimo Nespolo, Mme Anne Clausse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations , dont le directeur est Dominik SCHANIEL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Massimo Nespolo, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimo Nespolo, délégation est donnée à Mme Anne Clausse TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} juillet 2019

le directeur d'unité
Dominik SCHANIEL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192071DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2037, intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM) la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche hors classe, et à Mme Patricia LEGLAND, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190015DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC191547DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le directeur d'unité
Patrick SIMON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190002DR08

Décision portant délégation de signature à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7002, intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT), dont le directeur est Vincent T'KINDT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités et à Mme Christelle GRANGE, Technicienne, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181138DR08 du 20 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190018DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN), dont la directrice est Mme Carine LUCAS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, la délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173403DR08 du 28 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190234DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne LESAGE, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, de M. Ludovic BRUTINOT, et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Mme Nadège PERRIER, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2019

Le directeur d'unité
Jean-Pierre SIMORRE

DEC190281DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christelle SUPPO, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO, délégation est donnée à M. Simon DUPONT, Adjoint de direction aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO et de M. Simon DUPONT, délégation est donnée à Mme Viviane SOURASAMING, Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO, de M. Simon DUPONT, et de Mme Viviane SOURASAMING, délégation est donnée à Mme Marjorie TOLMONT, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision et pour les commandes inférieures à 1000 € HT.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 15 janvier 2019

Le directeur d'unité
David GIRON

DEC190288DR08

Décision portant délégation de signature à Olivier CLOCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER), dont la directrice est Mme Adelina MIRANDA.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier CLOCHARD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CLOCHARD, délégation est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CLOCHARD et de M. Maurad HAMAIDI, délégation est donnée à M. Emmanuel DEMAURY, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 15 janvier 2019

La directrice d'unité
Adelina MIRANDA

DEC190323DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Alice FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alice FORESTIER, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, délégation est donnée à M. Stéphane BILA, Responsable de l'axe Systèmes RF, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER et de M. Stéphane BILA, délégation est donnée à M. Bernard RATIER, Responsable de l'axe RF-Elite, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA et de M. Bernard RATIER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Responsable de l'axe Systèmes et Réseaux Intelligents, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M. Philippe ROY, Responsable de l'axe Photonique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Philippe ROY, délégation est donnée à M. Samir ADLY, Responsable de l'axe Mathématiques et Sécurité de l'Information, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à M. Stéphane MERILLOU, Responsable de l'axe Synthèse et Analyse d'Images, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Samir ADLY et de M. Stéphane MERILLOU, délégation est donnée à M. Philippe CARRE, Co-responsable de l'axe Synthèse et Analyse d'Images (site de Poitiers), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 14 février 2019

Le directeur d'unité
M. Dominique BAILLARGEAT

DEC190330DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le Directeur est M. Philippe DAGAUT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU, délégation est donnée à M. Patrick MARACO, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU et de M. Patrick MARACO, délégation est donnée à Mme Isabelle ZOLGHADRI, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 janvier 2019

Le directeur d'unité
Philippe DAGAUT

DEC190332DR08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont la directrice est Mme Catherine BESSADA.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Franck FAYON, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Franck FAYON, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON, de Mme Marie-France BARTHE et Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON, de Mme Marie-France BARTHE, de Mme Anne-Marie HEUVELINE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 janvier 2019

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC190333DR08

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DENIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) dirigée par M. Stéphane CORBEL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent DENIS, Directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DENIS, délégation est donnée à M. Christophe ROZIERE, Administrateur-gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DENIS et de M. Christophe ROZIERE, délégation est donnée à M. Samuel GARNIER, responsable logistique aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nançay, le 17 janvier 2019

Le directeur d'unité
Stéphane CORBEL

DEC192072DR08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2037, intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche hors classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2019

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190615DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs), dont la directrice est Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, la délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Directeur Adjoint, Professeur des Universités et à Madame Sophie HARDOUIN, gestionnaire - ITRF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190010DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} mars 2019.

Fait à Orléans, le 7 février 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190616DR08

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, la délégation de signature est donnée à :

- FORESTIER Alice, Attachée d'Administration de l'Etat
- BILA Stéphane, Directeur de Recherche 2ème classe
- RATIER Bernard, Professeur des Universités 1ère Classe
- CANCES Jean-Pierre, Professeur des Universités 2ème Classe
- ROY Philippe, Directeur de Recherche 2ème classe
- ADLY Samir, Professeur des Universités 1ère Classe
- MERILLOU Stéphane, Professeur des Universités 2ème Classe
- CARRE Philippe, Professeur des Universités 2ème Classe

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190049DR0 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Orléans, le 7 février 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190661DR08

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3273, intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), dont le directeur est M. Samir ADLY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir ADLY délégation de signature est donnée à Mme Débora THOMAS, Technicienne de recherche et de formation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190017DR08 du 02 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Orléans, le 13 février 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190699DR08

Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC142127DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), dont le directeur est M. François BOUGARD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François BOUGARD, directeur de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, délégation de signature est donnée à M. Bruno BON, Ingénieur de recherche, à Mme Alexandra VERCQ Ingénieure d'études et à Mme Sandra LABOURE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Orléans, le 14 février 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190700DR08

Décision portant délégation de signature à M. Bruno BON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), dont le directeur est M. François BOUGARD.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno BON, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BON, délégation est donnée à Mme Alexandra VERCQ, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brunon BON et de Mme Alexandra VERCQ, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le directeur d'unité
François BOUGARD

DEC191486DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline MARTEL, Directrice adjointe, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, délégation est donnée à M. Mohamed AZAROUAL, Directeur adjoint, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL et de M. Mohamed AZAROUAL, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, Responsable administrative, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, de M. Mohamed AZAROUAL et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à M. Olivier GAUDEFROY, Gestionnaire, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mai 2019

Le directeur d'unité
Lionel MERCURY

DEC191488DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COULLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires - INEM

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle COULLIN, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COULLIN, délégation est donnée à M. Sylvain BRAULT Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COULLIN et de M. Sylvain BRAULT, délégation est donnée à M. Stéphane MORTEAU, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COULLIN, de M. Sylvain BRAULT, et de Stéphane MORTEAU, délégation est donnée à Mme Elisabeth DIAS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mai 2019

La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX

DEC191541DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont la directrice est Mme Catherine BESSADA.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, la délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), Sous-directeur, à M. Franck FAYON, Directeur de Recherche (DR2), Directeur adjoint, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche (DR2), Directrice adjointe, à Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure (AI), gestionnaire et à Mme Nadège PERRIER, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190075DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC191542DR08

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC), dont le directeur est M. Franck FAYON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Franck FAYON, la délégation de signature est donnée à Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure (AI), gestionnaire, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), Sous-directeur, et à Mme Nadège PERRIER, technicienne (TCS), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190006DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC191544DR08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Patrick SIMON, la délégation de signature est donnée à Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure (AI), gestionnaire et à Mme Nadège PERRIER, technicienne (TCS), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190011DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC191545DR08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), dont la directrice est Mme Catherine BESSADA.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Franck FAYON, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Franck FAYON, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Franck FAYON, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC191546DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du solide à Hauts Champs (RMN-SHC), dont le directeur est M. Franck FAYON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Sous-directeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE et de M. Ludovic BRUTINOT délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 juin 2019

Le directeur d'unité
Franck FAYON



DEC190385DR14

Décision portant délégation de signature à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Azzedine Bousseksou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Manoury, délégation est donnée à Mme Patricia Fouquereau, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité
Azzedine Bousseksou

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190985DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Meneyrol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2046 intitulée Sécurité Informatique (SI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de du groupement de recherche n°2046 intitulée Sécurité Informatique, dont le directeur est M. Gildas Avoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Meneyrol, délégation est donnée à Mme Tifenn Donguy, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/07/2019

Le directeur d'unité

Gildas AVOINE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192018DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Floc'h-Laizet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont la directrice est Mme Anne-Marie Tréguier ;

Vu la décision DEC182535INSU du 5 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Mme Anne-Marie Tréguier et nomination de M. Frédéric Jean aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Floc'h-Laizet, ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Floc'h-Laizet, délégation est donnée à M. Jacques Déverchère, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 18/07/2019

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Le directeur d'unité

Frédéric JEAN



DEC192369DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR) dont le directeur est Marc Fourmigué ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, professeure, Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études et Mme Karine Robin, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190095DR17 du 4 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 août 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC191909DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1er mai 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) dont le directeur est M. Karsten HAUPT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Béragère BIHAN AVALLE, DUA par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191459DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/07/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC182821DR19

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

Vu la décision DEC181794INC du 21 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, à compter du 25 janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRISEL, directeur de l'unité FR3038, délégation de signature est donnée à Mme Annie-claude GAUMONT, Professeur et à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC171853DR19 du 14 juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 novembre 2018

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC191493DR19

Décision portant délégation de signature à M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique dont le directeur est M. Amine CASSIMI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité UMR6252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Amine CASSIMI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MONNET, Chercheur CEA et à M. Gilles HERVE Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC182808DR19 du 05 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 21 mai 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC191494DR19

Décision portant délégation de signature Mme Isabelle MONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique dont le directeur est M. Amine CASSIMI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle MONNET, Chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MONNET, délégation est donnée M. Gilles HERVE Enseignant chercheur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 mai 2019

Le directeur d'unité
Amine CASSIMI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190579DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

Vu la décision DEC181794INC du 21 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, à compter du 25 janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur(d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Annie-Claude GAUMONT, délégation est donnée à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Havre, le 2 novembre 2018

Le directeur d'unité
Michel GRISEL

DEC192127DR20

Décision portant modification de la décision DEC191337DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

Vu la décision DEC191337DR20 du 18 avril 2019 portant délégation de signature à Michel Berlinguer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC191337DR20 susvisée, remplacer « aucune autre délégation est donnée » par « délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la décision. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL



DEC192128DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

Vu la décision DEC151980DR20 du 09/09/2015 nommant M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL



DEC192125DR20

Décision portant modification de la décision DEC191320DR20 portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

Vu la décision DEC171476DR20 du 03/05/2017 nommant M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique ;

Vu la décision DEC191320DR20 portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur

DECIDE :**Article 1^{er}**

A l'article 1^{er} de la décision DEC191320DR20 susvisée, les termes « uniquement sur les centres financiers 2083 et 2099 » sont supprimés.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26 juillet 2019

La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL

DEC190381INSHS

Décision portant modification de la décision DEC181898DGDS portant renouvellement des UMR et notamment de l'unité mixte de recherche n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des UMR et notamment de l'unité mixte de recherche n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures et nommant M. Thomas RÖMER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC181898DGDS portant création et renouvellement des unités de recherche contractualisées susvisée, les termes concernant l'UMR7192 Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures sont modifiés comme suit :

La ligne suivante est supprimée : « Directeur adjoint : M. Dominique CHARPIN, Professeur des universités ».

Article 2

A compter du 1^{er} juillet 2019, M. Lionel MARTI, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24 JUIN 2019



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192043DR08

Décision relative au tarif des produits de la vente d'un kit du géologue de l'unité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 181660DAJ en date du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° 181661DAJ en date du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic Hamon délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Le tarif du produit de la vente d'un kit du géologue réalisé par UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre est fixé à 15€ TTC.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juillet 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON

Bli 



DEC192044DR08

Décision relative au tarif des produits de l'unité DCLPC - MOY800 intitulée Direction des Affaires Générales

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°181660DAJ en date du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° 181661DAJ en date du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic Hamon délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par DCLPC – MOY800 intitulée Direction des Affaires Générales sont destinés aux laboratoires de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes et fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/06/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 mai 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic Hamon



Tarification impression COM

DEC192044DR08

Nature de la prestation	Tarif HT
Tarification impression COM – Support canvas Roll Up	35.00 €
Tarification impression COM – Tissu poster Roll Up	48.00 €
Tarification impression COM – Tissu poster A0	31.00 €
Tarification impression COM – Tissu poster A3	5.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A0	26.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A3	5.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A4	3.00 €
Tarification impression COM – Vinyl (dos gris ou blanc) A5	2.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A0	23.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A3	4.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A4	3.00 €
Tarification impression COM – Papier 200g R/V A5	2.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A0	22.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A3	4.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A4	3.00 €
Tarification impression COM – Papier satin A5	2.00 €

DEC192365DR12

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de diatomées et phytolithes.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT des échantillons de diatomées et phytolithes réalisés par le CEREGE, UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur). Ces tarifs sont établis à la prestation de préparation d'échantillons de diatomées et phytolithes.

Coût de l'échantillon diatomées et phytolithes				
Tarifs	T1 Coût complet avec marge 5%	T1 Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût hors PP, amort et PPE
Prix de vente de l'échantillon	56,93	54,21	14,49	13,62



Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 27/08/2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC192366DR12

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de pollen et haute pureté silice.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT des échantillons de pollen et haute pureté silice réalisés par le CEREGE, UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur). Ces tarifs sont établis à la prestation de préparation d'échantillons de pollen et haute pureté silice.

Coût de l'échantillon pollen				
Tarifs	T1 Coût complet avec marge 5%	T1 Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût hors PP, amort et PPE
Prix de vente de l'échantillon	97,93	93,27	53,54	52,68



Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 27/08/2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC192364DR12

Décision relative aux tarifs du CEREGE UMR7330 pour la plateforme de micropaléontologie concernant la préparation d'échantillons par l'extraction de coccolithes et foraminifères.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT des échantillons de coccolithes et foraminifères réalisés par le CEREGE, UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur). Ces tarifs sont établis à la prestation de préparation d'échantillons de coccolithes et foraminifères.

Coût de l'échantillon coccolithes et foraminifères				
Tarifs	T1 Coût complet avec marge 5%	T1 Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût hors PP, amort et PPE
Prix de vente de l'échantillon	53,20	50,67	10,94	10,76



Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27/08/2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles



DEC191978DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Sara DIGLIO*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Sara DIGLIO en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Sara DIGLIO, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Raphael GRANIER DE CASSAGNAC, membre élu, Président de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Madame Jaime HOUQUE, membre élue de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Madame Anne-Catherine LE BIHAN, membre élue de la section 1 « Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Monsieur Olivier SORLIN, membre nommé de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Monsieur Patrice VERDIER, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191979DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Marcel HEINE*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Marcel HEINE en date du 24 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Marcel HEINE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Raphael GRANIER DE CASSAGNAC, membre élu, Président de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Madame Jaime HOUQUE, membre élue de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Madame Anne-Catherine LE BIHAN, membre élue de la section 1 « Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »;
- Monsieur Olivier SORLIN, membre nommé de la section 1 «Intéractions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos» ;
- Monsieur Patrice VERDIER, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191976DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Kévin BAILLIE*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Kévin BAILLIE en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Kévin BAILLIE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Benoît MOSSER, membre élu, Président de la section 17 «Système solaire et univers lointain» ;
- Monsieur Laurent CAMBRESY, membre élu de la section 17 «Système solaire et univers lointain» ;
- Madame Aurélie GUILBERT-LEPOUTRE, membre nommée de la section 17 « Système solaire et univers lointain » ;
- Madame Kumiko KOTERA, membre élue de la section 17 «Système solaire et univers lointain» ;
- Monsieur Guy PERRIN, Directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191977DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Tristan BENOIST*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Tristan BENOIST en date du 30 octobre 2018, établi pour la période du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Tristan BENOIST, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Peter HOLDSWORTH, membre élu, Président de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Monsieur Diego GUADAGNOLI, membre élu de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Madame Michela PETRINI, membre nommée de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Madame Veronique TERRAS, membre nommée de la section 2 «Théories physiques : méthodes, modèles et applications» ;
- Madame Catherine MATIAS, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut national des sciences mathématique et de leurs interactions (INSMI) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191982DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Mechtild MERTZ*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Mechtild MERTZ en date du 12 novembre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Mechtild MERTZ, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Laure QUENNOUELLE-CORRE, membre élue, Présidente de la section 33 «Mondes modernes et contemporains» ;
- Madame Mercedes VOLAIT, membre élue de la section 33 «Mondes modernes et contemporains »;
- Madame Anais WION, membre élue de la section 33 « Mondes modernes et contemporains »;
- Madame Marie GAILLE, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191981DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Monsieur Pierre LEVRON*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Pierre LEVRON en date du 23 octobre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Pierre LEVRON, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Laurent SCHNEIDER, membre élu, Président de la section 32 «Mondes anciens et médiévaux» ;
- Madame Marie BOUHAÏK GIRONES, membre nommée de la section 32 «Mondes anciens et médiévaux» ;
- Monsieur Matthieu CASSIN, membre élu de la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » ;
- Madame Marie-Laure DERAT, membre élue de la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » ;
- Madame Marie GAILLE, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC191980DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de *Madame Anne-Lyse CHABERT*

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Anne-Lyse CHABERT en date du 05 novembre 2018, établi pour la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

DECIDE

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Anne-Lyse CHABERT, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe HOFFMANN, membre élu, Président de la section 35 «Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art» ;
- Monsieur Frederic GABRIEL, membre élu de la section 35 «Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art» ;
- Madame Cristina VIANO, membre nommée de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » ;
- Madame Marie GAILLE, Directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Fait à Paris, le 12 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC191510DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8258 « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 renouvellement de l'UMR8258 Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8258 « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres (et 1 invité permanent) :

- la directrice de l'unité ;
- 5 membres élus : - 3 membres parmi le Collège 1 –
 - Sous -Collège : Chercheurs, enseignants-chercheurs : 2 ;
 - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
 - 2 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 janvier 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC192108DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8601 « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres (et 1 invité permanent) :

- le directeur de l'unité ;
- 15 membres élus : - 10 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 9 ;
 - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
 - 5 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 avril 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192059DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8156 « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres (et 2 suppléants) :

- le directeur de l'unité, la directrice adjointe de l'unité ;
- 10 membres élus : - 9 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 7 ;
 - Sous-Collège des doctorants : 2 (ainsi que 2 suppléants) ;
 - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192073DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7592 « Institut Jacques Monod » (IJM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres (et 9 suppléants) :

- le directeur et la directrice adjointe de l'unité ;
- 9 membres élus : - 6 membres parmi le Collège 1 (et 6 suppléants) :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs – Collège A : 2 (et 2 suppléants) ;
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs – Collège B : 2 (et 2 suppléants) ;
 - Sous-Collège des doctorants et post-doctorants – Collège D : 2 (et 2 suppléants) ;
- 3 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens (et 3 suppléants) ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 février 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192079DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8563 « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres (et 1 invité permanent) :

- la directrice de l'unité ;
- 5 membres élus : - 4 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 3 ;
 - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
 - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 19 février 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192090DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8245 « Unité de recherche migrations et sociétés » (URMIS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité, une directrice adjointe et un directeur adjoint ;
- 9 membres élus : - 7 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 5
(1 représentant pour le CNRS, 1 pour l'IRD et 1 pour l'Université Paris-Diderot et 2 pour l'Université de Nice)
 - Sous-Collège des doctorants : 2
(1 représentant pour l'Université Paris-Diderot et 1 Université de Nice)
- 2 membres parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 2 membres nommés au titre du collège des chercheurs et enseignants-chercheurs *(1 représentant pour le CNRS et 1 pour l'IRD)*

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192096DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France-Villejuif ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM) ;

Vu la décision DEC183157INS2I du 21 décembre 2018 portant nomination du directeur d'unité Stéphane Vialette à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge » (LIGM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur d'unité et le directeur adjoint ;
- 8 membres élus : - 7 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 6 ;
 - Sous-Collège des doctorants : 1 ;
 - 1 membre parmi le Collège 2 - ingénieurs et techniciens ;
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 avril 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC192263DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192293DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire univers et théories (LUTH).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192307DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres de droit ;
- 9 membres élus ;
- 2 membres nommés ;
- 3 membres avec voix consultatives ;
- 1 membre invité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192345DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192275DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut des mondes africains (IMAf).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192273DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192272DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192270DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192264DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8111 Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC192269DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Systèmes de référence temps-espace (SYRTE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 août 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC182653DR08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers MSHS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3565 MSHS à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
François RIGALLEAU

DEC190713DR08

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC18166DAJ donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Centre-Limousin-Poitou-Charentes, s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST: 3 représentants titulaires
3 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire
1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire
1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires
2 représentants suppléants

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 février 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC190629DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu la décision n° DEC151599DR08, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 16 janvier 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) est composé comme suit :

Membres de droit :

- JAKAB TOTH Eva - Directrice
- BOURDVILLAIN Marc - Directeur adjoint
- ARTUSO Thierry - Sous-Directeur

Membres élus :

- Collège : chercheurs, enseignants-chercheurs
 - CASTAING Bertrand (sous collège A)
 - HAMACEK Joseph (sous collège A)
 - BARIL Patric (sous collège B)
 - KEITA-PAQUET Françoise (sous collège B)
 - MORISSET-LOPEZ Séverine (sous collège B)

- Collège : Ingénieurs & techniciens
 - GABANT Guillaume
 - GODIN Fabienne
 - GOSSET David

Membres nommés

- Collège Chercheurs, Enseignants-chercheurs
 - BENEDETTI Hélène (sous collège A)
 - ELISEEVA Svetlana (sous collège B)
- Collège ITA
 - BENNACER Nadia
 - VIOLLET Arnaud

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 4 ans

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 8 février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le Délégué régional

Ludovic HAMON

DEC190710DR08

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC18166DAJ donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS CFE-CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST - Solidaires.

Article 2

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 février 2019

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC192045DR08

Décision portant création d'une régie de recettes auprès UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :



Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'unité, UMS3116, OSUC pour la période courant du 1er Septembre 2019 au 31 Décembre 2019.

II. Mme Fabienne GENTILLET, Responsable des Services Administratifs de l'OSUC est nommée régisseur de recettes.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : produit de la vente de kits du géologue comprenant 1 gilet de sécurité + 1 loupe de géologue + 1 carnet de terrain.

Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur est fixé à 1500 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 20 €.

Article 3 – Modalités de versement

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable secondaire du CNRS, au moins une fois par mois.

II. Le régisseur est dispensé de cautionnement.

Article 4 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM),
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juillet 2019

Le Délégué régional,
Ludovic HAMON

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,
Pascal BOUVET

Vu, l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation, le régisseur titulaire
Fabienne GENTILLET

BLIN
Pour le Délégué Régional,
l'Adjointe au Délégué Régional
Marion BLIN

DEC192035SGCN

Décision relative au changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - La section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation unité
ARBACH Mounir	3339	UMR5133	33	32	07 - Rhône Auvergne
BOULINGUEZ Bénédicte	79161	UMR5292	26	25	07 - Rhône Auvergne
BOURETTE Roland	14492	UMR8161	22	24	18 - Hauts-de-France
FERNANDEZ Bastien	24016	UMR8001	2	41	02 - Paris-Centre
GIGLIONE MEINNEL Carmela	10644	UMR9198	23	20	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette
LAFLORENCIE Nicolas	49811	UMR5152	3	2	14 - Occitanie Ouest
METTLING Clément	26623	UMR9002	26	29	13 - Occitanie Est
MONJARET Anne	1962	UMR8177	36	38	02 - Paris-Centre
PERRIER RONDARD Véronique	27130	SNC6710	28	25	13 - Occitanie Est
ROCCA Anna	35764	SNC5060	20	24	01 - Île-de-France Villejuif
TOFFANO-NIOCHE Claire	10651	UMR9198	6	21	04 - Île-de-France Gif-sur-Yvette

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation unité
VAN SEUNINGEN Isabelle	37971	SNC9815	20	24	18 - Hauts-de-France
VIGUES Bernard	13690	UMR6023	22	27	07 - Rhône Auvergne
VILGRAIN Isabelle	22119	SNC9831	24	28	11 - Alpes

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science,
Alain Schuhl



DEC191783SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 1 : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »

1 - Siège - Collège B1

Section 2 : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »

1 - Siège - Collège A1

Section 4 : « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »

1 - Siège - Collège A2

Section 6 : « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège B2

1 - Siège - Collège C



Section 7 : « Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège B1

Section 11 : « Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions »

1 - Siège - Collège B1

Section 23 : « Biologie végétale intégrative »

1 - Siège - Collège C

Section 28 : « Pharmacologie ingénierie et technologies pour la santé imagerie biomédicale »

1 - Siège - Collège A2

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »

1 - Siège - Collège B2

Section 35 : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »

1 - Siège - Collège A1

Section 36 : « Sociologie et sciences du droit »

1 - Siège - Collège A1

2 - Sièges - Collège A2

1 - Siège - Collège B1

2 - Sièges - Collège B2

Section 39 : « Espaces, territoires et sociétés »

1 - Siège - Collège B2

Section 40 : « Politique, pouvoir, organisation »

1 - Siège - Collège A1

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège B2

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 - Siège - Collège A2

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

1 - Siège - Collège A

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 - Siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 - Siège - Collège A

1 - Siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

3 - Sièges - Collège B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le 10 SEPTEMBRE 2019 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation.

Fait à Paris, le 01-JUILLET-2019

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC192166SGCN

Décision relative à la vacance d'un siège au sein du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 août 2007 modifié fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 17 ;

Vu, l'arrêté du 09 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

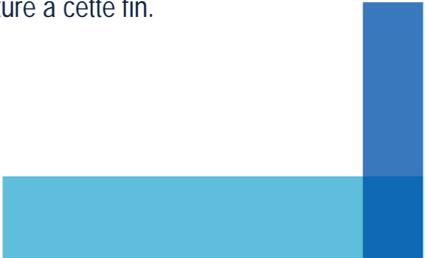
DECIDE**Article 1er**

Le siège suivant est à pourvoir, pour le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

1 siège - Collège électoral A2

Article 2

Le Conseil scientifique élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.



Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 26 septembre 2019 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cs/formcand.htm.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, 06-AOÛT-2019

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Septembre 2019
ISSN 1148-4853

